

Andrzej MICHALSKI

**DOSSIER DE DEMANDE D'UTILISATION DU TITRE DE
PAYSAGISTE CONCEPTEUR**

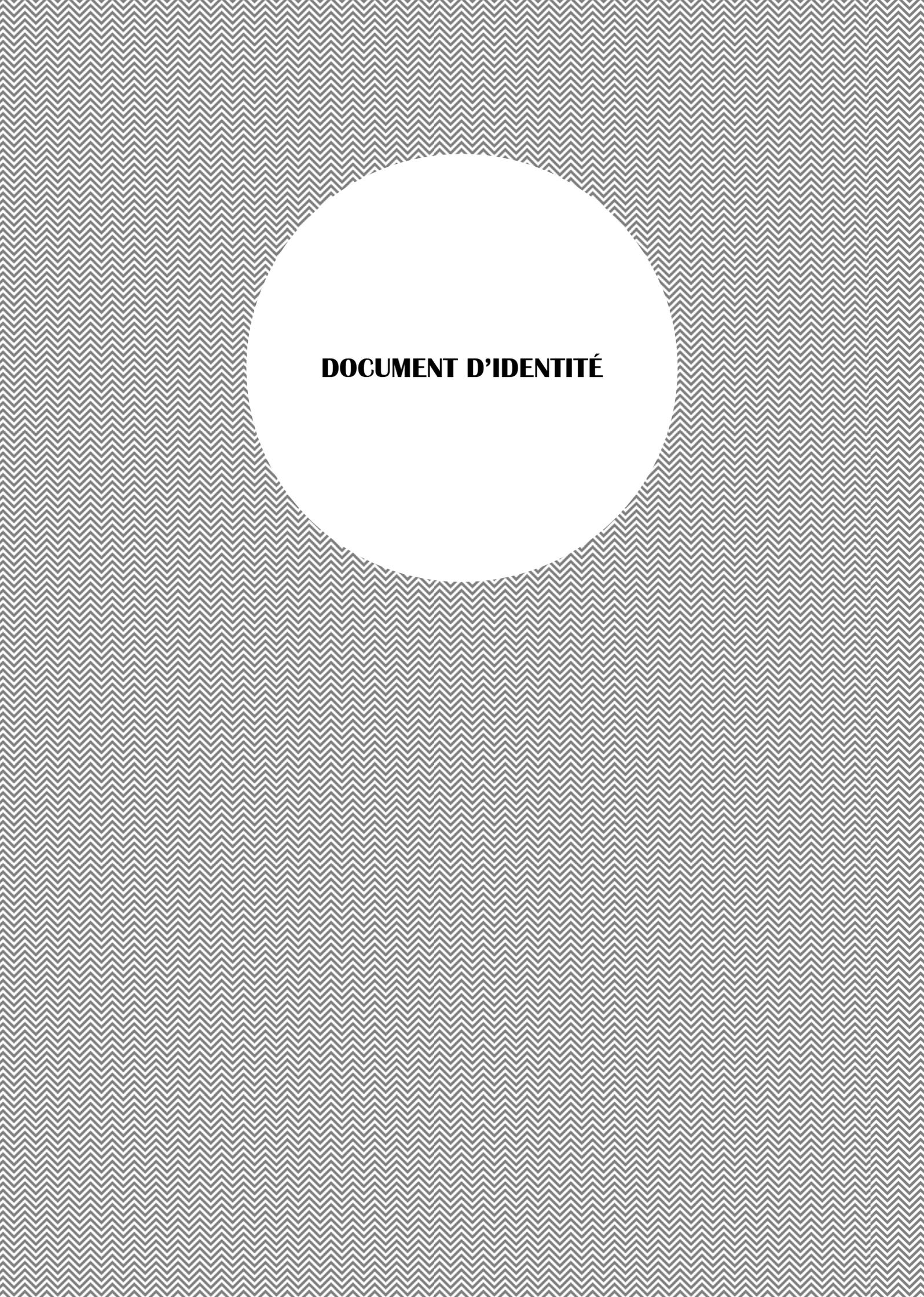
JUILLET 2020



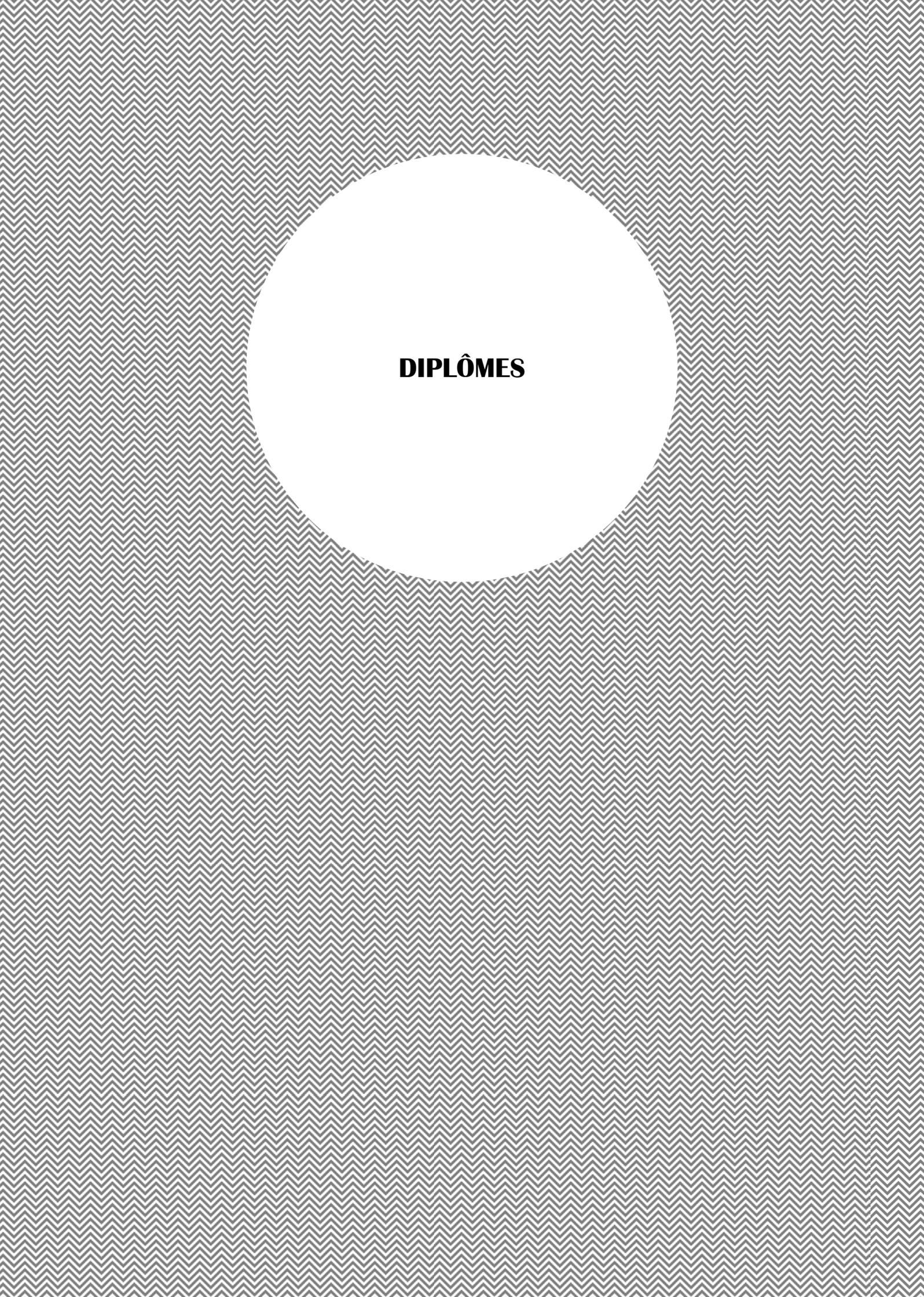
Illustration en couverture : Colas Vienne [parvis de l'Hôtel de Ville de Sèvres]

SOMMAIRE

p. 4	Document d'identité
p. 6	Diplômes
p. 8	Curriculum Vitae
p. 20	Lettre de motivation
p. 24	Références choisies
p. 25	- Deux projets de rénovation urbaine à Nanterre
p. 37	- Missions d'études et de suivi de réalisation sur la dalle des Olympiades
p. 53	- Rénovation des Terrasses Boieldieu à la Défense
p. 61	- Les places Diderot et Renon
p. 75	- Deux missions de définitions d'aménagements portant sur des centre-villes
p. 94	Attestations d'exercice avant le 8 août 2016

The image features a repeating chevron pattern in a light gray color on a white background. A large white circle is centered on the page, containing the text 'DOCUMENT D'IDENTITÉ' in a bold, black, sans-serif font.

DOCUMENT D'IDENTITÉ



DIPLÔMES

DIPLÔME D'ARCHITECTE D.P.L.G.

LE MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Vu la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture, notamment ses articles 10 et 43 ;
Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n° 97-1096 du 27 novembre 1997 relatif aux études d'architecture ;
Vu le décret n° 98-2 du 2 janvier 1998 fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux études d'architecture ;
Vu l'arrêté du 6 janvier 1998 relatif au troisième cycle conduisant au diplôme d'architecte diplômé par le Gouvernement ;
Vu l'arrêté du 29 juillet 1998 habilitant l'école d'architecture de PARIS-BELLEVILLE à organiser le troisième cycle d'études conduisant au diplôme d'architecte diplômé par le Gouvernement ;

CERTIFIE QUE Monsieur MICHALSKI Andrzej

Né(e) le 24/11/1975 à VARSOVIE (99)

a terminé avec succès ses études d'architecture et obtenu le **DIPLÔME D'ARCHITECTE D.P.L.G.** à la date du 02/07/2002
(Journal officiel de la République française du 21/12/2002)

Fait à PARIS, le 20 janvier 2003

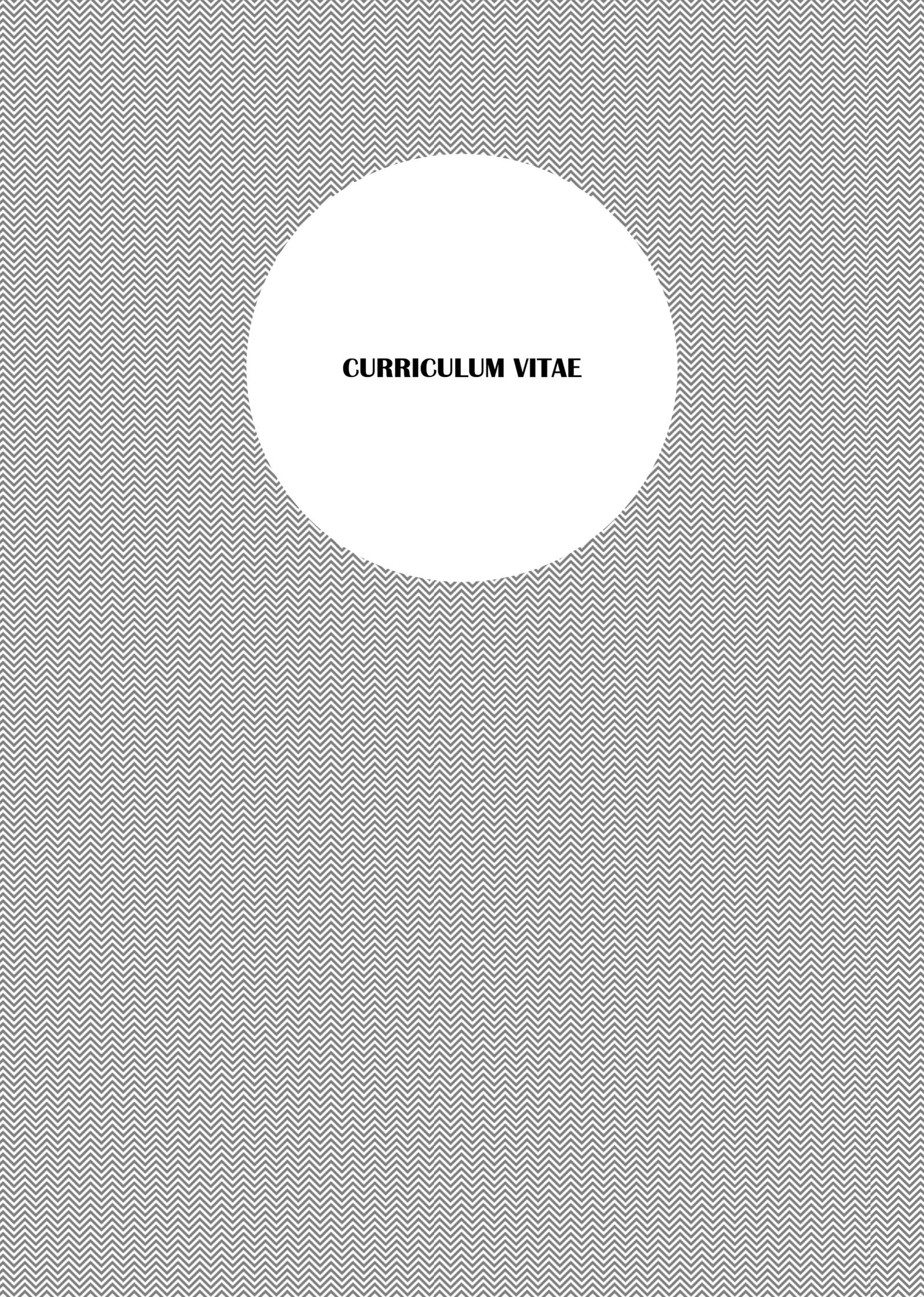
VISA DU DIRECTEUR DE L'ÉCOLE D'ARCHITECTURE

LE TITULAIRE



ARCBEV 505188

En aucun cas, il ne peut être délivré de duplicata du présent diplôme.



CURRICULUM VITAE

A n d r z e j M I C H A L S K I

né le 24 novembre 1975 à Varsovie
architecte DPLG, urbaniste

Son intérêt pour la ville s'est cristallisé au cours de ses études à l'ENSA de Paris-Belleville, l'orientant vers un parcours où le projet d'architecture côtoie les questions urbaines, paysagères, historiques ou sociales.

Il cultive depuis cette multiplicité d'approches, au travers de collaborations à l'agence de Muriel Pagès et de Pierre Gangnet, puis au sein de MAARU, structure à laquelle il donne naissance en 2016.

Son exercice le confronte au quotidien à une variété de problématiques et d'échelles de réflexion, allant du plan urbain au bâtiment ou au détail d'espace public, qu'il se soucie d'articuler.

Son expérience s'accompagne de cours et d'ateliers en écoles d'architecture et s'enrichit de l'observation assidue du milieu urbain, appuyée par le dessin et la photographie.



PARCOURS

Depuis 2016	Exercice en tant qu'associé de MAARU
	EN AGENCES D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT URBAIN
2003-2016	Agence Pierre Gangnet, architecture, urbanisme, aménagement urbain Chef de projets d'architecture, d'urbanisme et d'aménagement urbain
2003	Agence Muriel Pagès, urbanisme et architecture
1994-2002	Georges Reuter Architectes, Luxembourg ; Harold Klinger, Paris ; Perry Weber, Luxembourg Atelier Paczowski et Fritsch, Luxembourg ; J.M. Stasik & Partner Architekten, Berlin Herrmann & Valentiny, Vienne ; JEMS architekci, Varsovie
	ENSEIGNEMENT
2019	ENSAPB, Participation aux jurys de HMONP
2017	ENSAPB, Logement collectif : Edifice et Espace public. Habiter la ville (Antoine Pénin), jurys
Depuis 2013	ENSAPB, Espaces publics et enjeux territoriaux (Solenn Guével), Construire l'espace public, cours réguliers et studios de projet
2011	ESA, Architecture et Milieux (Stéphane Bonzani), La reconquête de l'eau, cours
	ARTICLES, PUBLICATIONS
2003	S. Guével, A. Michalski, Embranchements à la Villette, in K. Bowie, S. Texier, Paris et ses Che- mins de Fer, Paris, Délégation à l'Action Artistique de la Ville de Paris, 2003 S. Guével, A. Michalski, Place des Marais, in G. Texier-Rideau G., M. Darin, Places de Paris, XIX- XXème siècles, Paris, Délégation à l'Action Artistique de la Ville de Paris, 2003
	AUTRES
2011	Temps de pose, installation sur l'espace public, projet Petites Urbanités Libres, Ktha cie
2003-2011	Concours d'idées : Wild Club, Concours Privé, Maison me, Maison L, Europan 7
	ÉTUDES
1993-2002	Études et Diplôme d'architecte DPLG à l'École d'Architecture de Paris-Belleville sous la direction de F. Bertrand et J.M. Millieux

PROJETS SUR DALLE



CONCOURS : 2019

LIEU : Paris 20^e
MAÎTRISE D'OUVRAGE : Paris Habitat
COÛT : 3 811 500 € HT [extérieurs]
SURFACE : 8 450 m²

ARCHITECTE MANDATAIRE : ITHAQUES
ARCHITECTES ASSOCIÉS : WRA
ARCHITECTE URBANISTE : MAARU
BUREAU D'ÉTUDES : Nortec
AGRICULTURE URBAINE ET BOTANIQUE : Topager

RÉSIDENCE HAXO-GAMBETTA

RÉHABILITATION, AMÉLIORATION THERMIQUE ET REQUALIFICATION DE LA RÉSIDENCE HAXO-GAMBETTA

Paris XX (75)



PROJET ET RÉALISATION : 2014 - 2019

LIEU : La Défense, Hauts de Seine
MAÎTRISE D'OUVRAGE : Paris La Défense
COÛT : 11 392 000 € HT
SURFACE : 16 565 m²

PAYSAGISTE MANDATAIRE : Empreinte
ARCHITECTES ASSOCIÉS : MAARU et P. Gangnet
BUREAU D'ÉTUDES : Igrec Ingénierie
ÉCLAIRAGISTE : L.E.A

LES TERRASSES BOIELDIEU

MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉNOVATION DES TERRASSES

Puteaux - La Défense (92)



ÉTUDE : 2019

LIEU : La Défense, Hauts de Seine
MAÎTRISE D'OUVRAGE : Paris La Défense
COÛT ESTIMÉ : 5 000 000 € HT
SURFACE : 22 000 m²

ARCHITECTE MANDATAIRE : MAARU
PAYSAGISTE ASSOCIÉ : Empreinte
BUREAU D'ÉTUDES : Igrec Ingénierie

LA JONCTION OUEST

DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL, TECHNIQUE ET URBAIN, ÉLABORATION DE SCÉNARIOS

Puteaux - La Défense (92)



ÉTUDE : 2017 - 2018

LIEU : La Défense, Hauts de Seine
MAÎTRISE D'OUVRAGE : Paris La Défense
COÛT : 5 721 000 € HT
SURFACE : 2 000 m²

ARCHITECTE MANDATAIRE : MAARU
BUREAU D'ÉTUDES : IGREC Ingénierie

L'ÉMERGENCE

DIAGNOSTIC DE LA SALLE DES COLONNES ET ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL

Puteaux - La Défense (92)



PROJET : 2017 - en cours

LIEU : La Défense, Hauts de Seine
MAÎTRISE D'OUVRAGE : Paris La Défense
COÛT : 2 000 000 € HT

ARCHITECTE MANDATAIRE : MAARU
ARCHITECTE ASSOCIÉ : Atelier RIVAGES
BUREAU D'ÉTUDES : OGI

L'ACCESSIBILITÉ

MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

La Défense (92)



PROJET ET RÉALISATION : 2018 - en cours

LIEU : *La Défense, Hauts de Seine*
MAÎTRISE D'OUVRAGE : *Paris La Défense*
COÛT : 350 000 € HT
SURFACE : 950 m²

ARCHITECTE MANDATAIRE : *MAARU*
BUREAU D'ÉTUDES : *IGREC Ingénierie*

RAMPES TABLE SQUARE

MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉNOVATION DES RAMPES SOUTERRAINES TABLE SQUARE

La Défense (92)



PROJET ET RÉALISATION : 2017

LIEU : *La Défense, Hauts de Seine*
MAÎTRISE D'OUVRAGE : *KEOLIS Delion, KISIO, STIF, Paris La Défense*
COÛT : 48 000 € HT
SURFACE : 16 565 m²

ARCHITECTE MANDATAIRE : *MAARU*
ARCHITECTES ASSOCIÉS : *Atelier Rivages*

LA NAVETTE AUTONOME

CONCEPTION DE QAIS PROVISOIRES POUR L'EXPÉRIMENTATION DE LA NAVETTE AUTONOME

La Défense (92)



CONCOURS : 2017 - 2018

LIEU : *Noisy-le-Grand, Seine-Saint-Denis*
MAÎTRISE D'OUVRAGE : *Socaren*
COÛT : 6 700 000 € HT
SURFACE : 15 000 m²

PAYSAGISTE MANDATAIRE : *Empreinte*
ARCHITECTES ASSOCIÉS : *MAARU*
BUREAU D'ÉTUDES : *Igrec Ingénierie*
ÉCLAIRAGISTE : *L.E.A*

L'ESPLANADE DE LA COMMUNE DE PARIS

CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ESPLANADE ET LA TRANSFORMATION D'UNE GARE ROUTIÈRE EN LOCAUX COMMERCIAUX

Quartier Mont d'Est - Noisy-le-Grand (93)



PROJET ET RÉALISATION : 2012 - en cours

LIEU : *Grigny, Essonne*
MAÎTRISE D'OUVRAGE : *Grand Paris Sud, Grand Paris Aménagement*
COÛT : 7 610 000 € HT
SURFACE : 10 740 m²

ARCHITECTE MANDATAIRE : *Ithaques*
CHEF DE PROJET : *Andrzej Michalski*
BUREAU D'ÉTUDES : *Scoping*

LE SQUARE SURCOUF

MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS ET LA RESTRUCTURATION DU PARKING SOUS DALLE

Square Surcouf - Grigny (91)



PROJET ET TRAVAUX : 2014 - 2018

LIEU : *Quartier Massena, Paris 13^{ème}*
MAÎTRISE D'OUVRAGE : *SEMAPA*
COÛT : 4 780 000 € HT
SURFACE : 8 460 m²

ARCHITECTE MANDATAIRE : *Pierre Gangnet*
CHEF DE PROJET : *Andrzej Michalski*
PAYSAGISTE : *Empreinte*
ÉCLAIRAGISTE : *L.E.A*
BUREAU D'ÉTUDES : *Artelia*

LA PROMENADE PLANTÉE CLAUDE LÉVI-STRAUSS

MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA PROMENADE PLANTÉE T7 ET T6C

ZAC Tolbiac Chevaleret - Paris (75)



CONCOURS : 2004

LIEU : *Quartier Massena, Paris 13^{ème}*
MAÎTRISE D'OUVRAGE : *SEMAPA*
SURFACES BÂTIES : 185 000 m²
SURFACE PARC : 22 000 m²

ARCHITECTE MANDATAIRE : *Pierre Gangnet*
CHEFS DE PROJET : *Andrzej Michalski, Marie Degos*
PAYSAGISTE : *Empreinte*
BUREAU D'ÉTUDES : *OGI*

LE SECTEUR TOLBIAC-CHEVALERET

CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE URBAINE POUR L'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR

ZAC Tolbiac Chevaleret - Paris (75)



PROJET ET RÉALISATION : 2011 - 2013

LIEU : *Les Olympiades, Paris 13^{ème}*
MAÎTRISE D'OUVRAGE : *ASL Olympiades, ADYAL, Ville de Paris, SemPariSeine*
COÛT : 1 600 000 € HT
SURFACE : 1 000 m²

ARCHITECTE MANDATAIRE : *Pierre Gangnet*
CHEF DE PROJET : *Andrzej Michalski*
PAYSAGISTE : *Claire Corajoud*
ÉCLAIRAGISTE : *L.E.A*
BUREAU D'ÉTUDES : *IGREC Ingénierie*

LES AMÉNAGEMENTS SUR DALLE

MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARVIS CENTRAL, DE LA COUR DE ROME ET DE LA LIAISON DALLE HAUTE / DALLE BASSE

Les Olympiades - Paris (75)



PROJET ET RÉALISATION : 2011 - 2013

LIEU : *Les Olympiades, Paris 13^{ème}*
MAÎTRISE D'OUVRAGE : *ASL Olympiades*
COÛT : 480 000 € HT
SURFACE : 650 m²

ARCHITECTE MANDATAIRE : *Pierre Gangnet*
CHEF DE PROJET : *Andrzej Michalski*
PAYSAGISTE : *Claire Corajoud*
ÉCLAIRAGISTE : *L.E.A*

L'ACCÈS BAUDRICOURT

MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉNOVATION DE L'ACCÈS BAUDRICOURT

Les Olympiades - Paris (75)



PROJET ET RÉALISATION : 2014 - 2011

LIEU : *Les Olympiades, Paris 13^{ème}*
MAÎTRISE D'OUVRAGE : *ASL Olympiades, Ville de Paris, ADYAL, SEMAPA*
COÛT : 1 690 000 € HT
SURFACE : 1 870 m²

ARCHITECTE MANDATAIRE : *Pierre Gangnet*
CHEF DE PROJET : *Andrzej Michalski*
PAYSAGISTE : *Claire Corajoud*
ÉCLAIRAGISTE : *L.E.A*
ÉCONOMISTE : *Pierre Mathieu*

L'ACCÈS NATIONALE

MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTRUCTURATION DE L'ACCÈS NATIONALE

Les Olympiades - Paris (75)



PROJET ET RÉALISATION : 2004 - 2009

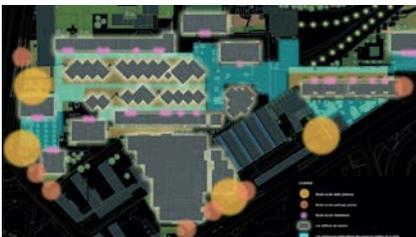
LIEU : *Les Olympiades, Paris 13^{ème}*
MAÎTRISE D'OUVRAGE : *ASL Olympiades, Ville de Paris*
COÛT : 1 200 000 € HT
SURFACE : 600 m²

ARCHITECTE MANDATAIRE : *Pierre Gangnet*
CHEF DE PROJET : *Andrzej Michalski*
PAYSAGISTE : *Claire Corajoud*
ÉCLAIRAGISTE : *L.E.A*
ÉCONOMISTE : *Pierre Mathieu*

L'ACCÈS TOLBIAC

MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTRUCTURATION DE L'ACCÈS TOLBIAC

Les Olympiades - Paris (75)



CONCOURS : 2006 - 2008

LIEU : *Les Olympiades, Paris 13^{ème}*
MAÎTRISE D'OUVRAGE : *ASL Olympiades, ADYAL, Ville de Paris*
COÛT : 7 363 350 € HT
SURFACE : 27 170 m²

ARCHITECTE MANDATAIRE : *Pierre Gangnet*
CHEF DE PROJET : *Andrzej Michalski et M. Leroy*
PAYSAGISTE : *Claire Corajoud*
ÉCLAIRAGISTE : *L.E.A*
BUREAU D'ÉTUDE : *OGI*

L'ETUDE DALLE

ÉTUDE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA DALLE

Les Olympiades - Paris (75)



CONCOURS : 2006

LIEU : *Amiens, Somme*
MAÎTRISE D'OUVRAGE : *Ville d'Amiens*
SURFACE : 8 585 m²

ENTREPRISE MANDATAIRE : *L'urbaine de Travaux*
ARCHITECTE : *Pierre Gangnet*
CHEF DE PROJET : *Andrzej Michalski*
PAYSAGISTE : *Claire Corajoud*
ÉCLAIRAGISTE : *L.E.A*
BUREAU D'ÉTUDE : *OGI*
ÉCONOMISTE : *M. Forgeue*

LE PARKING JULES VERNE

CONCOURS EN CONCEPTION CONSTRUCTION POUR UN PARC DE STATIONNEMENT ET L'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE PUBLIC

Boulevard Jules Verne - Amiens (80)

ESPACE PUBLIC



ÉTUDE : 2019 - en cours

LIEU : *Sèvres, Hauts de Seine*
MAÎTRISE D'OUVRAGE : *Grand Paris Seine Ouest*

ARCHITECTE URBANISTE : *MAARU*
BUREAU D'ÉTUDES MANDATAIRE : *BATT*

LE PLAN GUIDE ET LA CHARTE

ÉLABORATION DU PLAN GUIDE ET DE LA CHARTE
D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

Centre ville - Sèvres (92)



ÉTUDE : 2018 - en cours

LIEU : *Sceaux, Hauts de Seine*
MAÎTRISE D'OUVRAGE : *Ville de Sceaux*
COÛT : *4 630 000 € HT*
SURFACE : *11 000 m²*

ARCHITECTE URBANISTE : *MAARU*
BUREAU D'ÉTUDES MANDATAIRE : *Igrec Ingénierie*
PAYSAGISTE : *Endroits En Vert*

LA PLACE DE GAULLE

AMO POUR L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES
PUBLICS DU SECTEUR

Place de Gaulle - Sceaux (92)



CONCOURS : 2013

LIEU : *Beauvais, Oise*
MAÎTRISE D'OUVRAGE : *Ville de Beauvais*
COÛT : *3 900 000 € HT*
SURFACE : *11 890 m²*

ARCHITECTE MANDATAIRE : *Pierre Gangnet*
CHEF DE PROJET : *Andrzej Michalski*
PAYSAGISTE : *Empreinte*
ÉCLAIRAGISTE : *L.E.A*
BUREAU D'ÉTUDES : *Artelia*

LA PLACE JEANNE HACHETTE

CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR
L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE

Place Jeanne Hachette - Beauvais (60)



CONCOURS : 2015

LIEU : *Asnières-sur-Seine, Hauts de Seine*
MAÎTRISE D'OUVRAGE : *Ville d'Asnières-sur-Seine*
COÛT : *2 618 050 € HT*
SURFACE : *9 950 m²*

ARCHITECTE MANDATAIRE : *Pierre Gangnet*
CHEF DE PROJET : *Andrzej Michalski*
PAYSAGISTE : *Mélanie Drevet*
ÉCLAIRAGISTE : *L.E.A*
BUREAUX D'ÉTUDES : *BATT, CERYX, SYMOE*
CONCERTATION : *Respublica*

LA RUE DES BOURGUIGNONS

CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR
L'AMÉNAGEMENT D'UNE PARTIE DE LA RUE

Rue des Bourguignons - Asnières-sur-Seine (92)



PRO / DCE : 2016

LIEU : *Massy, Essonne*
MAÎTRISE D'OUVRAGE : *PSA*
SURFACE : *33 170 m²*

ARCHITECTE MANDATAIRE : *Pierre Gangnet*
CHEF DE PROJET : *Andrzej Michalski*
PAYSAGISTE : *Mélanie Drevet*
ÉCLAIRAGISTE : *L.E.A*

L'AVENUE DE PARIS

MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DE
L'AVENUE

Avenue de Paris, Massy (91)



DCE / EXE : 2014 - 2016

LIEU : *Massy, Essonne*
MAÎTRISE D'OUVRAGE : *PSA*
SURFACE : *17 160 m²*

ARCHITECTE MANDATAIRE : *Pierre Gangnet*
CHEF DE PROJET : *Andrzej Michalski, Cyril Marty*
PAYSAGISTE : *Mélanie Drevet*
ÉCLAIRAGISTE : *L.E.A*

LA PLACE MANDELA

MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE

Place Mandela, Massy (91)



PROJET ET RÉALISATION : 2009 - 2013

LIEU : *Vincennes, Val de Marne*
MAÎTRISE D'OUVRAGE : *Ville de Vincennes*
COÛT : *1 500 000 € HT*
SURFACE : *8 384 m²*

ARCHITECTE MANDATAIRE : *Pierre Gangnet*
CHEF DE PROJET : *Andrzej Michalski*
PAYSAGISTE : *Empreinte*
ÉCLAIRAGISTE : *L.E.A*
BUREAU D'ÉTUDES : *OGI*

LA PLACE RENON

MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE RENON ET DE SES ABORDS

Place Renon - Vincennes (94)



PROJET ET RÉALISATION : 2009 - 2012

LIEU : *Vincennes, Val de Marne*
MAÎTRISE D'OUVRAGE : *Ville de Vincennes*
COÛT : *1 500 000 € HT*
SURFACE : *4 275 m²*

ARCHITECTE MANDATAIRE : *Pierre Gangnet*
CHEF DE PROJET : *Andrzej Michalski*
PAYSAGISTE : *Empreinte*
ÉCLAIRAGISTE : *L.E.A*
BUREAU D'ÉTUDES : *OGI*

LA PLACE DIDEROT

MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DIDEROT ET DE SES ABORDS

Place Diderot - Vincennes (94)



CONCOURS : 2010 - 2011

LIEU : *Lille, Nord-Pas-de-Calais*
MAÎTRISE D'OUVRAGE : *Communauté urbaine de Lille (LMCU)*
COÛT : *40 000 000 € HT*
SURFACE : *93 000 m²*

ENTREPRISE MANDATAIRE : *Sogea Caroni*
ARCHITECTE : *Pierre Gangnet*
CHEF DE PROJET : *Andrzej Michalski*
COTRAITANTS : *Empreinte, LEA, Gabor Mester de Parajd, Confulences, Fauna Flora*

L'AVENUE DU PEUPLE BELGE

CONCOURS EN CONCEPTION CONSTRUCTION POUR LA REMISE EN EAU DU BRAS DE LA BASSE DEÛLE

Lille Sud - Lille (59)



CONCOURS PROJET ET RÉALISATION : 2005 - 2008

LIEU : *Orléans, Loiret*
MAÎTRISE D'OUVRAGE : *Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire*
COÛT : *5 370 000 € HT*
SURFACE : *72 000 m²*

PAYSAGISTE MANDATAIRE : *Michel Corajoud*
ARCHITECTE : *Pierre Gangnet*
CHEF DE PROJET : *Andrzej Michalski*
ÉCLAIRAGISTE : *L.E.A*
BUREAU D'ÉTUDES : *GEC Ingénierie*

LES QAIS DE LA LOIRE

MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DES QAIS DE LA LOIRE

Les quais - Orléans (45)



PROJET ET RÉALISATION : 2005 - 2007

LIEU : *Tourcoing, Nord-Pas-de-Calais*
MAÎTRISE D'OUVRAGE : *LMCU; Ville de Tourcoing, SEM Ville Renouvelée*
COÛT : *14 367 000 € HT*
SURFACE : *82 000 m²*

ARCHITECTE MANDATAIRE : *Pierre Gangnet*
CHEF DE PROJET : *Andrzej Michalski*
BUREAU D'ÉTUDES : *OGI*
ÉCLAIRAGISTE : *L.E.A*
CONSULTANTE PLANTATIONS : *Claire Corajoud*

L'AMÉNAGEMENT DE L'HYPERCENTRE

MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'HYPERCENTRE

Centre - Tourcoing (59)



CONCOURS : 2004

LIEU : *Lyon, Rhône*
 MAÎTRISE D'OUVRAGE : *SAEML Lyon Confluence*
 COÛT : *5 742 000 € HT*
 SURFACE : *22 000 m²*

ARCHITECTE MANDATAIRE : *Pierre Gangnet*
 CHARGÉS DE PROJET : *Andrzej Michalski, Marie Degos*
 BUREAU D'ÉTUDES : *OGI*

LA PLACE NAUTIQUE

CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE NAUTIQUE À LA CONFLUENCE

Place Nautique - Lyon (69)



CONCOURS : 2003

LIEU : *Castres, Tarn*
 MAÎTRISE D'OUVRAGE : *Ville de Castres*
 COÛT : *1 920 000 € HT*
 SURFACE : *7 940 m²*

ARCHITECTE MANDATAIRE : *Pierre Gangnet*
 CHEF DE PROJET : *Andrzej Michalski*
 BUREAU D'ÉTUDES : *OGI*
 ÉCLAIRAGISTE : *L.E.A*

L'ESPACE MONUMENTAL

CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE VILLE

Centre ville - Castres (81)



PROJET ET RÉALISATION : 2003 - 2007

LIEU : *Valenciennes, Nord-Pas-de-Calais*
 MAÎTRISE D'OUVRAGE : *Ville de Valenciennes*
 COÛT : *11 000 000 € HT*
 SURFACE : *58 600 m²*

ARCHITECTE MANDATAIRE : *Pierre Gangnet*
 CHEF DE PROJET : *Andrzej Michalski*
 PAYSAGISTE : *Empreinte*
 BUREAU D'ÉTUDES : *OTH Nord*

LES ESPACES PUBLICS DU CENTRE VILLE

MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

Centre ville - Valenciennes (59)

URBANISME



ÉTUDE : 2013 - 2015

LIEU : *Fontenay-sous-Bois, Val de Marne*
 MAÎTRISE D'OUVRAGE : *Marne-au-Bois*
 SURFACE : *5 880 m²*

MANDATAIRE : *Orénoque*
 ARCHITECTE URBANISTE : *Pierre Gangnet*
 CHEF DE PROJET : *Andrzej Michalski*
 BUREAU D'ÉTUDES : *Alto-Step*

L'ÎLOT MICHELET

ÉTUDE DE FAISABILITÉ ARCHITECTURALE ET URBAINE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN ÎLOT MULTIFONCTIONNEL : HABITAT, ÉQUIPEMENTS ET JARDINS

Rue Michelet - Fontenay-sous-Bois (94)



ÉTUDE : 2012 - 2013

LIEU : *Nanterre, Hauts de Seine*
 MAÎTRISE D'OUVRAGE : *Ville de Nanterre*
 COÛT : *10 000 000 € HT*
 SURFACE : *130 000 m²*

MANDATAIRE : *SEMNA*
 ARCHITECTES URBANISTE : *Pierre Gangnet*
 CHEF DE PROJET : *Andrzej Michalski*
 ÉCONOMISTE URBAIN : *Terridev*
 BUREAU D'ÉTUDES : *EPDC*

LES PÔLES COMMERCIAUX

AMO POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES PRÉ-OPÉRATIONNELLES ET TECHNIQUES POUR LA RESTRUCTURATION DE PÔLES COMMERCIAUX

Quartier du Parc Sud - La Défense (92)



ÉTUDE : 2011 - 2012

LIEU : *Champigny-sur-Marne, Val de Marne*
MAÎTRISE D'OUVRAGE : *Ville de Champigny-sur-Marne*
SURFACE : *37 000 m²*

MANDATAIRE : *Orénoque*
ARCHITECTES URBANISTE : *Pierre Gangnet*
CHEF DE PROJET : *Andrzej Michalski*
BUREAU D'ÉTUDES : *OGI*

LA PLACE LÉNINE

ÉTUDE DE FAISABILITÉ ARCHITECTURALE ET URBAINNE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE ET DE SES ABORDS

Place Lénine - Champigny-sur-Marne (94)



MISSION : 2008 - 2018

LIEU : *Lille, Nord*
MAÎTRISE D'OUVRAGE : *LMCU, Ville de Lille, Ville de Loos, Lille Métropole Habitat*
SURFACE : *30 000 m²*

MANDATAIRE : *Pierre Gangnet*
ARCHITECTE URBANISTE : *Pierre Gangnet*
CHEF DE PROJET : *Andrzej Michalski*
PAYSAGISTE : *Empreinte*
BUREAU D'ÉTUDES : *OGI*

LE QUARTIER CANNES-ABRISSEAU

MISSION D'ARCHITECTE-URBANISTE COORDINATEUR

Lille-Sud, Lille (59)



MISSION : 2006 - en cours (Atelier Rivages)

LIEU : *Pontoise, Val d'Oise*
MAÎTRISE D'OUVRAGE : *Cergy-Pontoise Aménagement SPLA*
SURFACE : *110 000 m²*

MANDATAIRE : *Pierre Gangnet*
ARCHITECTE URBANISTE : *Pierre Gangnet*
CHEF DE PROJET : *Andrzej Michalski, Gregoire Mulcey*
BUREAU D'ÉTUDES : *BATT*

L'ÉCOQUARTIER BOSSUT

MISSION D'ARCHITECTE-URBANISTE COORDINATEUR

ZAC caserne Bossut - Pontoise (95)



ÉTUDE : 2007

LIEU : *Champigny-sur-Marne, Val de Marne*
MAÎTRISE D'OUVRAGE : *Ville de Champigny-sur-Marne*
SURFACE : *355 500 m²*

MANDATAIRE : *Orénoque*
ARCHITECTE URBANISTE : *Pierre Gangnet*
CHEF DE PROJET : *Andrzej Michalski*
BUREAU D'ÉTUDES : *OGI*

LA LIAISON A4-N4

ÉTUDE DE FAISABILITÉ URBAINE POUR L'AMÉNAGEMENT DES RÉSERVES FONCIÈRES ET CRÉATION D'UN BOULEVARD URBAIN

N4 - Champigny-sur-Marne (94)



ACTUALISATION DU PLAN : 2010 - 2013

LIEU : *Nanterre, Hauts de Seine*
MAÎTRISE D'OUVRAGE : *SEMNA*
SURFACE : *132 000 m²*

ARCHITECTE-URBANISTE MANDATAIRE : *Pierre Gangnet*
CHEF DE PROJET : *Andrzej Michalski*
BUREAU D'ÉTUDES : *EPDC*

LE PETIT NANTERRE

ACTUALISATION DU PLAN DE RÉFÉRENCE DU PROJET URBAIN DE LA ZAC

ZAC - Nanterre (92)



ACTUALISATION DU PLAN : 2010

LIEU : *Mantes-la-Jolie, Yvelines*
MAÎTRISE D'OUVRAGE : *Ville de Mantes-la-Jolie, EPAMSA*
SURFACE : *1 500 000 m²*

URBANISTE CONSEIL : *Pierre Gangnet*
CHEF DE PROJET : *Andrzej Michalski*

LE PLAN-GUIDE DU VAL FOURRÉ

ACTUALISATION DU PLAN-GUIDE DU VAL FOURRÉ

Le Val Fourré- Mantes-la-Jolie (78)



ÉTUDE : 2009

LIEU : *Mantes-la-Jolie, Yvelines*
 MAÎTRISE D'OUVRAGE : *Ville de Mantes-la-Jolie*
 SURFACE : *18 000 m²*

ARCHITECTE URBANISTE : *Pierre Gangnet*
 CHEF DE PROJET : *Andrzej Michalski*
 PROGRAMMISTE : *Orénoque*

L'ÎLOT DUNANT

ÉTUDE DE DÉFINITION POUR L'AMÉNAGEMENT DE
 L'ÎLOT DUNANT / ANCIENNE SOUS-PRÉFECTURE

Rue Dunant - Mantes-la-Jolie (78)



ÉTUDE : 2004

LIEU : *Lille, Nord-Pas-de-Calais*
 MAÎTRISE D'OUVRAGE : *LMCU, Soreli*
 SURFACE : *300 000 m²*

MANDATAIRE : *Pierre Gangnet*
 CHARGÉS DE PROJET : *Andrzej Michalski, Marie Degos*
 PAYSAGISTE : *Empreinte*
 BUREAU D'ÉTUDES : *OGI*

LES BISCOTTES

ÉTUDE DE DÉFINITION POUR LA
 RESTRUCTURATION DU SECTEUR ARRAS-EUROPE

Lille-Sud - Lille (59)



ÉTUDE : 2003

LIEU : *Paris, 13ème 14ème 15ème*
 MAÎTRISE D'OUVRAGE : *Ville de Paris*

ARCHITECTE URBANISTE MANDATAIRE : *Muriel Pagès*
 CHARGÉ D'ÉTUDES : *Andrzej Michalski*
 BUREAU D'ÉTUDES : *OGI*

LA COURONNE SUD

DIAGNOSTIC POUR LA REQUALIFICATION
 URBAINE DE LA COURONNE SUD

Couronne Sud - Paris (75)



CONCOURS : 2003

LIEU : *Nice, Alpes Maritimes*
 MAÎTRISE D'OUVRAGE : *Ville de Nice*
 SURFACE : *300 000 m²*

ARCHITECTE URBANISTE MANDATAIRE : *Muriel Pagès*
 CHEF DE PROJET : *Andrzej Michalski*
 PAYSAGISTE : *Alfred Peter*
 BUREAU D'ÉTUDES : *OGI*
 CONSULTANT : *David Lucas*

L'ARIANE

ÉTUDE DE DÉFINITION POUR LA
 RESTRUCTURATION DU QUARTIER

Quartier l'Ariane - Nice (06)



SOUTENANCE : 2002

LIEU : *École Nationale Supérieure
 d'Architecture de Paris-Belleville*

DIRECTEURS D'ÉTUDES : *Jean-Michel Milliex,
 Frédéric Bertrand*

PROJET DE DIPLÔME

DÉSINDUSTRIALISATION PROGRESSIVE DES
 ABORDS DU CANAL SAINT-DENIS

Paris (75) - Aubervilliers (93)

BÂTIMENTS



PROJET ET RÉALISATION : 2018 - en cours

LIEU : *La Défense, Hauts de Seine*
MAÎTRISE D'OUVRAGE : *Paris La Défense*
COÛT PRÉVISIONNEL : *180 000 € HT*
SURFACE : *60 m²*

ARCHITECTE MANDATAIRE : *MAARU*

LE CAFÉ VÉLO

CRÉATION D'UN ATELIER VÉLOS AVEC BUVETTE

Jardins de l'Arche - Nanterre (92)



CONCOURS : 2018

LIEU : *Paris, 20^{ème}*
MAÎTRISE D'OUVRAGE : *France Habitation*
COÛT : *2 915 000 € HT*
SURFACE : *1 350 m²*

ARCHITECTE MANDATAIRE : *Ithaques*
ARCHITECTE ASSOCIÉ : *MAARU*
ARCHITECTE ASSOCIÉ : *WRA*
BUREAU D'ÉTUDES : *Mecobat*

L'IMMEUBLE RUE DUMAS

CRÉATION DE 24 LOGEMENTS

Rue Alexandre Dumas - Paris (75020)



PROJET ET RÉALISATION : ? - en cours

LIEU : *Colombes, Hauts de Seine*
MAÎTRISE D'OUVRAGE : *Antin Résidences*
COÛT : *1 400 000 € HT*
SURFACE : *2 000 m²*

ARCHITECTE MANDATAIRE : *Ithaques*
ARCHITECTE ASSOCIÉ : *MAARU*
BUREAU D'ÉTUDES : *Mecobat*

LA RÉSIDENCE LA SARRIANNE

RÉNOVATION INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE

Avenue de la Sarriane - Colombes (92)



CONCOURS ÉTUDE ET TRAVAUX : 2016 - en cours

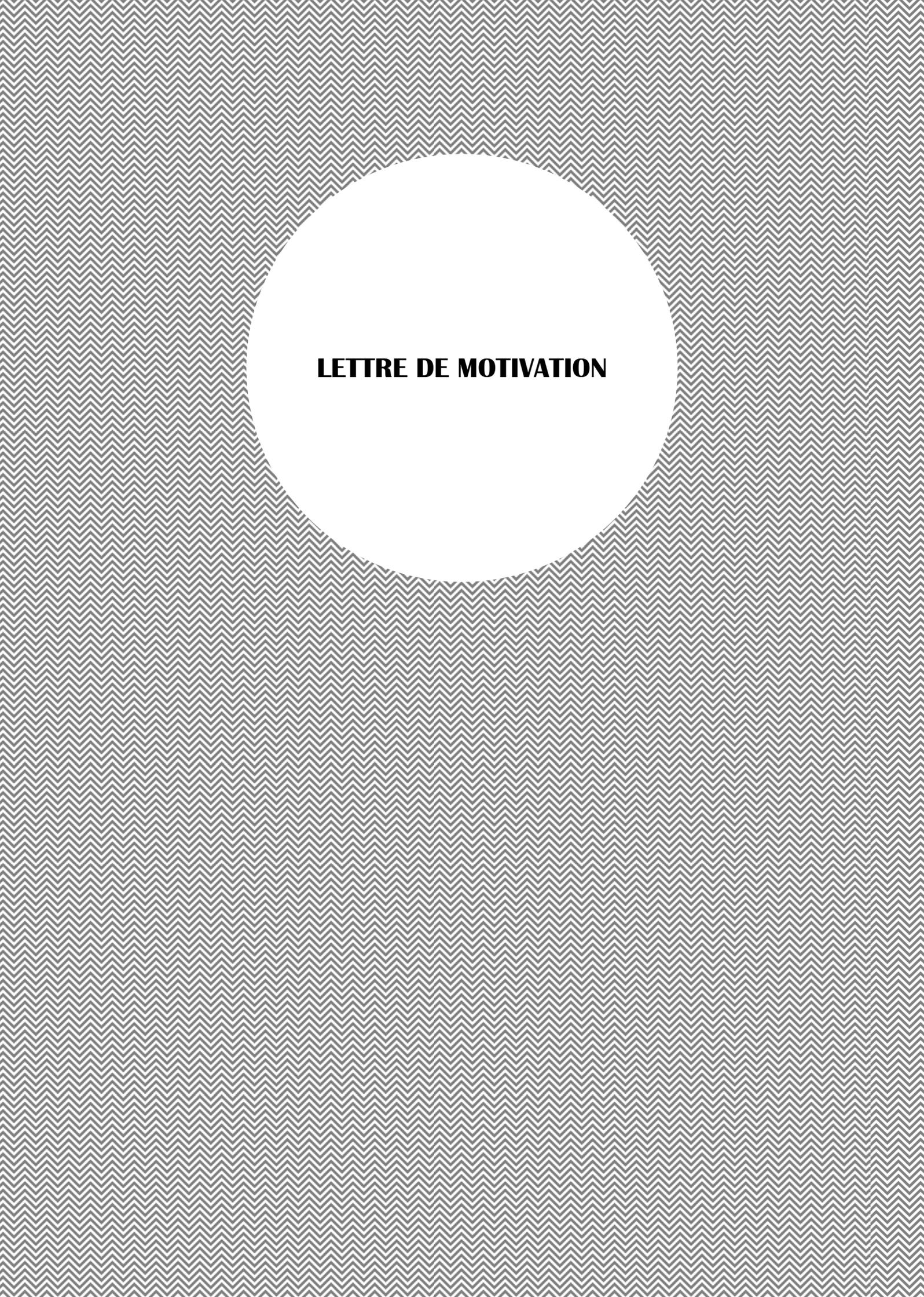
LIEU : *Romainville, Seine Saint Denis*
MAÎTRISE D'OUVRAGE : *Romainville Habitat OPH*
COÛT : *5 200 000 € HT*
SURFACE : *8 223 m² hab. + 1 100 m² comm.*

ARCHITECTE MANDATAIRE : *Ithaques*
ARCHITECTE ASSOCIÉ : *WRA*
ARCHITECTE URBANISTE : *MAARU*
BUREAUX D'ÉTUDES : *Betom, Cap Terre*

LA RÉSIDENCE DE GAULLE

RÉNOVATION DE 130 LOGEMENTS SOCIAUX ET
CRÉATION D'UN SOCLE COMMERCIAL

ZAC Jean Lemoine - Romainville (93)

The image features a repeating chevron pattern in a light gray color on a white background. A large white circle is centered in the upper half of the image. Inside this circle, the text "LETTRE DE MOTIVATION" is written in a bold, black, sans-serif font.

LETTRE DE MOTIVATION

Andrzej MICHALSKI

1 rue Marcelin Berthelot
93100 Montreuil
06 14 60 4410
a.michalski@laposte.net

Montreuil, le 30 juillet 2020

Madame, Monsieur,

Le point de départ de ce qui motive la présente demande remonte aux études que j'ai suivies à l'École d'Architecture de Paris Belleville. L'apprentissage du projet d'architecture, de la conception et de la pensée de l'espace, soulevait invariablement dans mon esprit la question du site, de l'environnement, d'un « extérieur » parfois volontairement abstrait dans l'enseignement reçu.

Chemin faisant, mes choix se sont portés vers un apprentissage orienté sur les questions urbaines, dans un sens large, traitant du bâti, de l'espace urbain et en particulier public, de l'aménagement territorial, intégrant également les problématiques historiques, sociologiques, paysagères et environnementales. Dans un premier temps, il s'agissait d'une réorientation au sein de l'enseignement délivré par l'École d'architecture, que suivit dans un second temps le choix de l'exercice professionnel, au sein de structures agissant dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'aménagement urbain.

À la sortie de mes études, quatre mois passés auprès de Muriel Pagès ont été le temps d'une première confrontation aux politiques de rénovation urbaine, suivis de l'étude approfondie d'un territoire, la « Couronne Sud » de Paris, débouchant sur un plan prospectif.

Ont suivi treize années à l'agence de Pierre Gangnet, qui m'ont permis de poursuivre un exercice orienté vers l'aménagement territorial, paysager et urbain, au travers de missions d'études et de maîtrise d'œuvre, portant sur une diversité d'objets :

- Infrastructures territoriales,
- Quartiers neufs et rénovation urbaine,
- Espaces publics en milieu urbain « constitué »,
- Espaces publics dans un contexte d'urbanisme de dalle, nécessitant des compétences techniques spécifiques, architecturales et paysagères.

Cet exercice se poursuit depuis 2016 au sein de MAARU, société à laquelle j'ai donné naissance, au profil orienté sur le projet urbain et l'aménagement de l'espace public.

Ma pratique au sein de structures de taille réduite m'a souvent demandé de couvrir un large champ de compétences. Au dessin et à la culture de projet acquis lors des études, sont venus s'ajouter les connaissances techniques et normatives. Avec le suivi de chantiers, le savoir-faire de bureau s'est vu complété par une connaissance du terrain. Les relations avec l'ensemble des acteurs du projet, d'abord techniques puis politiques, sont venues progressivement s'y ajouter.

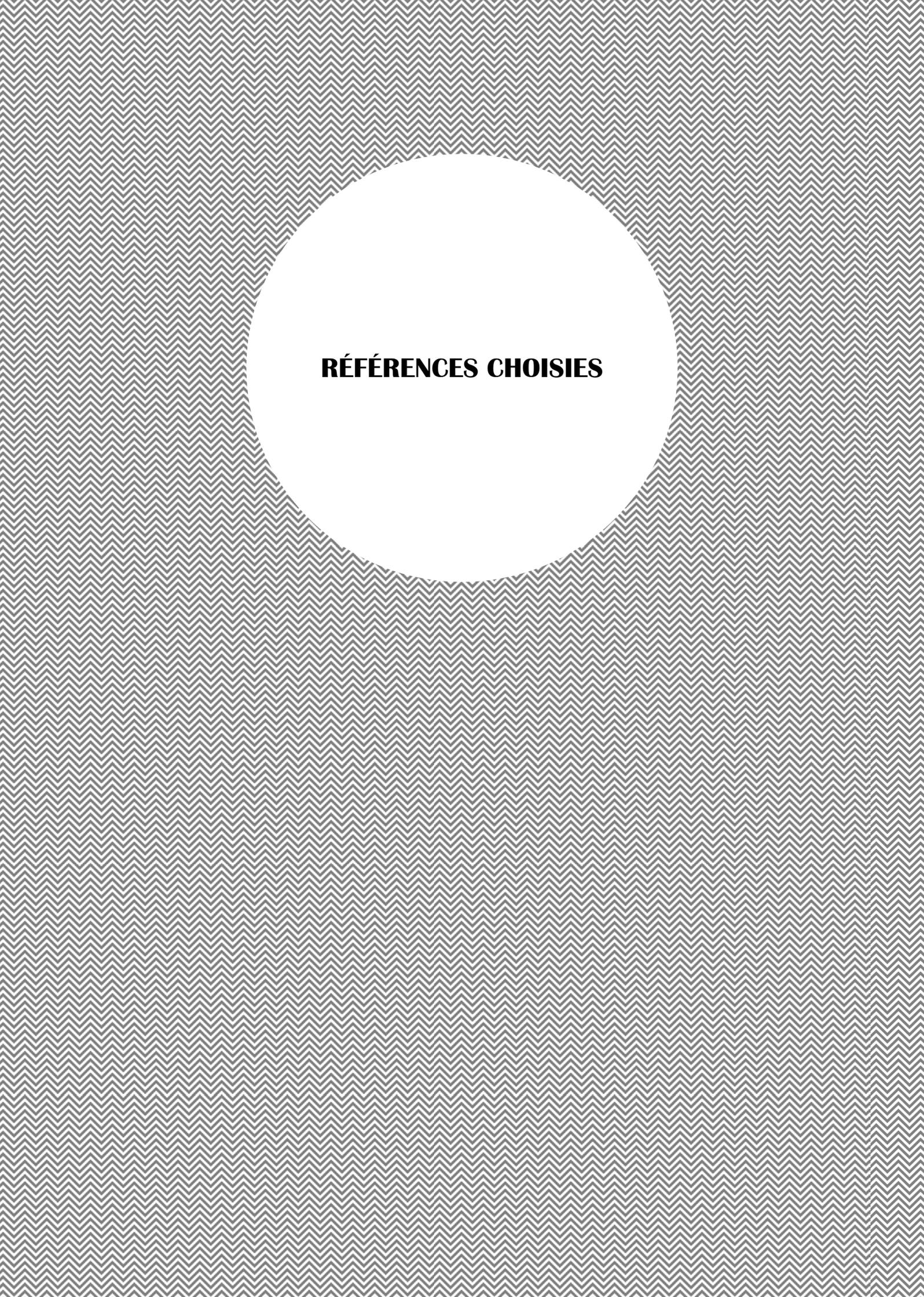
Dix-sept années d'exercice aux côtés de cotraitants aux compétences variées ont été l'occasion d'assimiler progressivement tout ou partie de celles-ci, et ma formation initiale d'architecte a été enrichie et confortée par des compétences relevant de l'aménagement de l'espace urbain, au niveau de son fonctionnement, de sa constitution et de sa construction, de sa gestion environnementale et de ses plantations, le tout dans une démarche de projet urbain et paysager.

Au terme de ces années, ma motivation pour poursuivre dans cette voie est toujours aussi forte. L'expérience acquise me permet de me sentir aujourd'hui à même de pouvoir répondre à de nombreuses commandes dans ces domaines, et de mener à bien des missions couvrant une vaste étendue d'échelles, allant du projet territorial au détail d'aménagement de l'espace urbain, en assurant les compétences d'architecte, d'urbaniste et de paysagiste.

Mon ambition est aujourd'hui de poursuivre cette pratique au sein de MAARU, dont je suis actuellement l'unique associé. La création du titre de paysagiste concepteur a fait évoluer la commande dans ce domaine. Il est devenu, et c'est justifié, un prérequis pour y accéder : il est presque toujours exigé des groupements, et souvent demandé au mandataire. Le porter serait une façon, légitime à mes yeux, d'accéder plus naturellement à la commande dans un domaine qui est depuis plus de quinze années au cœur de mon exercice. Une façon aussi de mieux composer nos groupements, où ma compétence recoupe celle de paysagistes en titre, et d'éviter des répartitions de tâches souvent artificielles. Loin de l'idée toutefois d'œuvrer isolé : les associations sont porteuses d'idées et de richesse, et resteront au cœur de notre pratique.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ma demande, je reste à votre disposition pour d'éventuels compléments, s'ils s'avéraient nécessaires.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



RÉFÉRENCES CHOISIES

Deux projets de rénovation urbaine à Nanterre :
- ZAC du Petit Nanterre
- Secteur Picasso
Nanterre [92]

Ce sont ici ceux projets d'évolution de quartiers construits dans les années 1960 et 1970, menés dans un cadre de rénovation urbaine, inscrits au programme de l'ANRU.

Les deux projets comportent des réflexions sur l'organisation générale des quartiers, en termes de tracé du réseau viaire, d'évolution de bâti (démolitions, transformations, définition d'emprises constructibles futures), de traitement de l'ensemble des espaces extérieurs, tant au niveau des usages que des orientations en matière de plantations, de traitement des sols et de la gestion des eaux.

Les missions ne comprenaient pas de maîtrise d'œuvre, mais une réflexion en amont et la réalisation, dans chacun des cas, d'un plan guide accompagné de prescriptions devant servir aux maîtres d'œuvres ultérieurement désignés.

La réalisations des projets s'inscrira dans une temps long : les travaux issus du projet s'achèvent progressivement dans la ZAC du Petit Nanterre, et commencent seulement dans le secteur Picasso.

LE PETIT NANTERRE

ACTUALISATION DU PLAN DE RÉFÉRENCE DU PROJET URBAIN DE LA ZAC DU PETIT NANTERRE

Nanterre (92)

LIEU : Nanterre, Hauts de Seine

MAÎTRISE D'OUVRAGE : SEMNA

SURFACE : 132 000 m²

ARCHITECTE-URBANISTE MANDATAIRE : Pierre Gangnet

CHEF DE PROJET : Andrzej Michalski

BUREAU D'ÉTUDES : EPDC

ACTUALISATION DU PLAN : 2010 - 2013

RÔLE TENU PAR ANDRZEJ MICHALSKI :

- ▶ réalisation des documents d'analyse,
- ▶ conception du projet et du plan-masse, avec la participation de Pierre Gangnet,
- ▶ transcription graphique du Plan Guide,
- ▶ co-rédaction des cahiers de prescriptions avec la SEMNA, établissement de toutes les pièces graphiques,
- ▶ échanges avec le bureau d'études techniques,
- ▶ échanges directs avec la SEMNA tout au long de l'étude.



◆ Le contexte urbain

Le Petit Nanterre est un quartier composé presque exclusivement de logements sociaux, enclavés car coupés d'une partie importante de l'environnement urbain par une voie ferrée et l'A86. On y trouve un équipement hospitalier d'échelle départementale, le CASH, dont une des missions est l'accueil de sans abris.

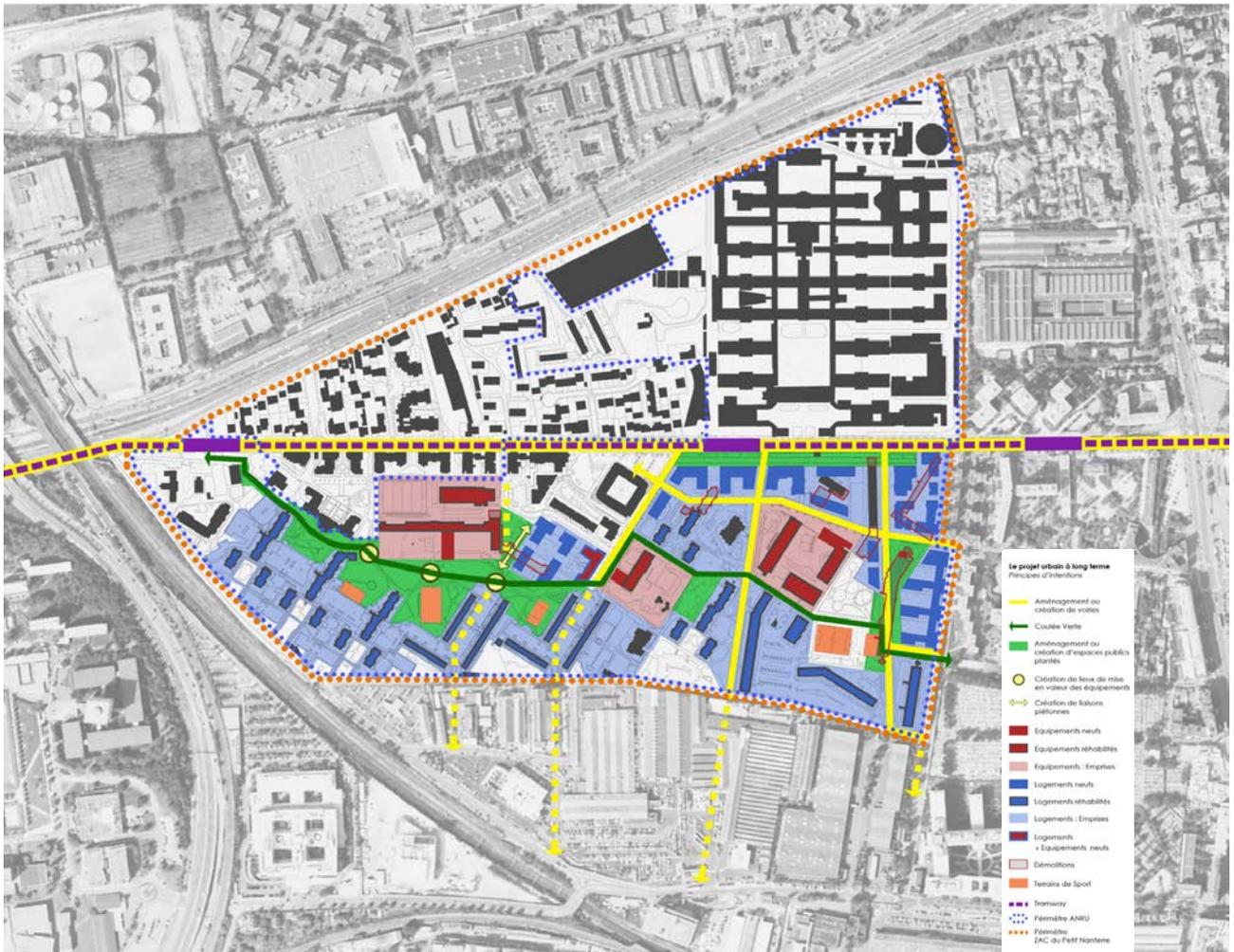
Le quartier s'apprête à accueillir l'arrivée du tramway T1 sur l'avenue de la République, premier élément de son désenclavement à venir. Le quartier fait l'objet du PRUS et une ZAC est créée, pour accueillir le tramway, l'accompagner de nouvelles constructions et aménager l'espace public.

◆ La mission

La mission comprend 3 volets :

- le plan guide,
- les fiches de prescriptions architecturales et urbaines,
- les fiches de prescriptions pour les espaces publics.

Le plan-guide s'inscrit en continuité d'études réalisées précédemment, dont la dernière par l'atelier Germe et JAM. Il reprend certains éléments posés précédemment, mais en revoir beaucoup. Il s'attache à penser un nouveau maillage urbain au sud de l'avenue de la République. Il propose de nouvelles constructions, certaines nécessitant des démolitions. Sous un des bâtiments démolis, un parking est conservé ; au-dessus s'installe un espace public.



Plan Guide : schéma de synthèse

LE PLAN GUIDE ET SES THÉMATIQUES

Le Plan Guide était composé de planches thématiques :

- foncier,
- hauteurs bâties,
- stationnement,
- programmation...

et de documents synthétiques :

- le schéma de synthèse (ci-dessus), général,
- la plan de référence, détaillé.

Plan Guide : domanialités



Plan Guide : stationnement





La « Coulée Verte » en 2019

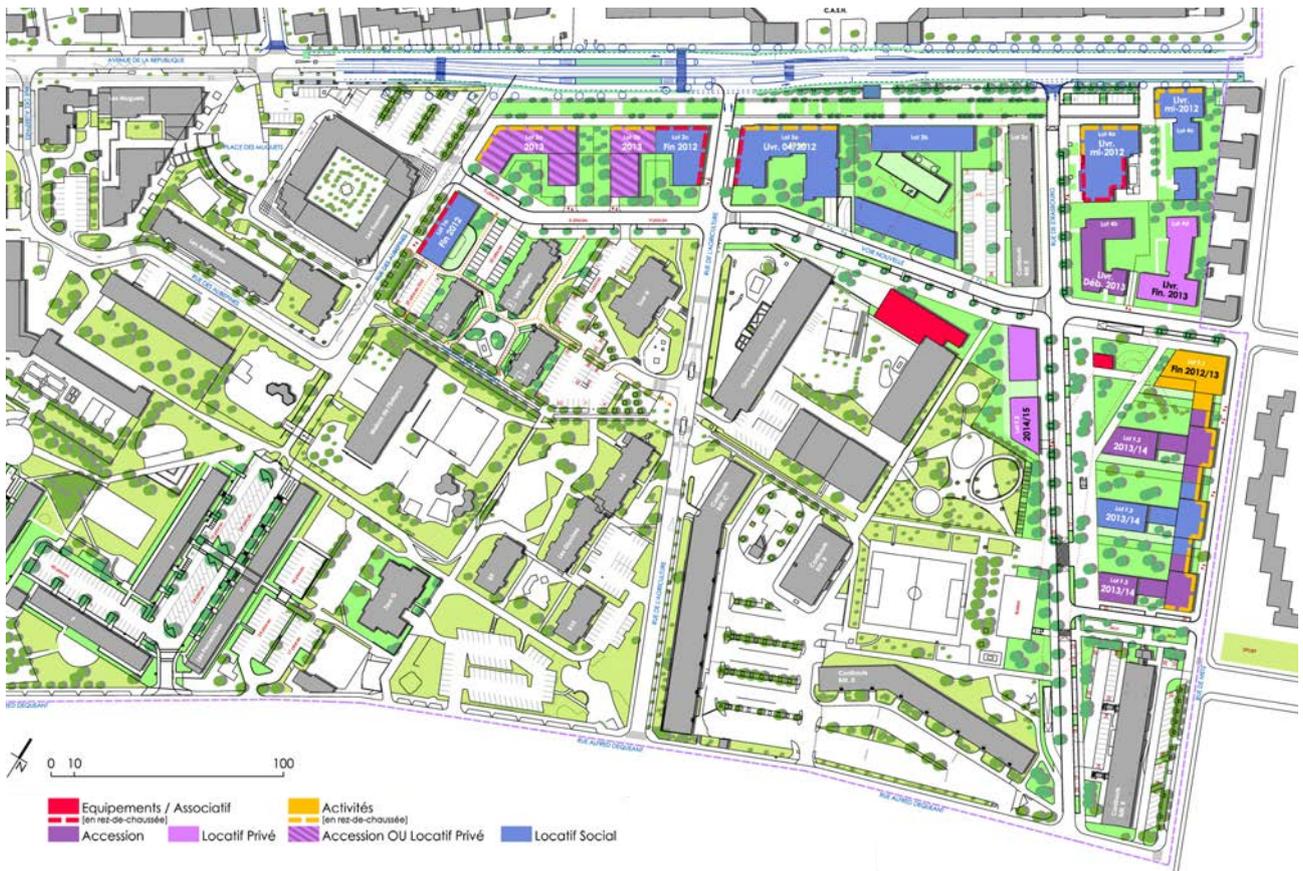
A L'OUEST, LA « COULÉE VERTE »

Le maillage viaire du Petit Nanterre est très lâche. Autant les parties Est du secteur ont fait l'objet dans le cadre du Plan Guide d'un redécoupage, subsiste à l'Ouest une vaste emprise dépendant de l'Office de HLM, en cours de résidentialisation au moment du lancement de la mission. Une des composantes du Plan Guide était la définition d'une « Coulée Verte », cheminement piétonnier à travers un grand îlot composé de logements et d'équipements scolaires.

Le Plan Guide en a précisé les tracés, les articulations avec les emprises avoisinantes, et établi les prescriptions d'aménagement.

Plan directeur de la « Coulée verte »





Extrait du Plan de Référence

A L'EST, UNE RESTRUCTURATION IMPORTANTE DU TISSU URBAIN

Sur ce secteur, la mission a pris appui sur les orientations précédemment définies et sur certains travaux déjà amorcés, pour établir un nouveau plan-masse intégrant notamment :

- au Nord, l'aménagement de l'avenue de la République intégrant une réserve pour un futur tramway,
- la constitution d'un nouveau «front» bâti le long de l'avenue, composé d'îlots faits d'immeuble d'habitation de hauteur modérée, comprenant à rez-de-chaussée des programmes commerciaux et associatifs,
- d'Est en Ouest, la création d'une nouvelle voie dont le tracé, amorcé, a été précisé,
- la démolition d'une partie du patrimoine bâti et la recomposition de nouveaux îlots.

Vue aérienne avant travaux



Vue aérienne après travaux

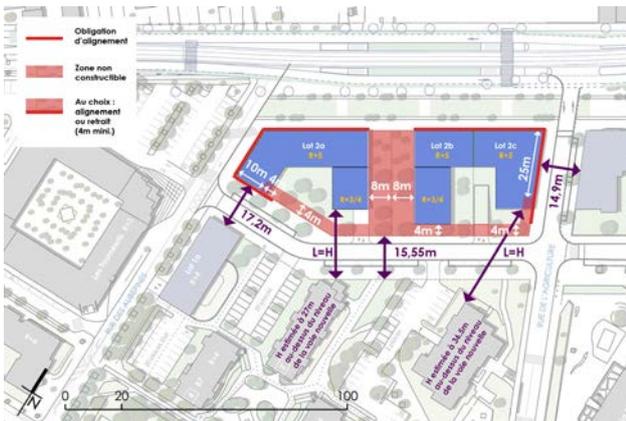




Les îlots jardinés le long de l'avenue de la République. Limite parcellaire. 2019



Voie créée et arrière des îlots donnant sur l'avenue. 2019



Fiche de lot : plan de contraintes d'implantation



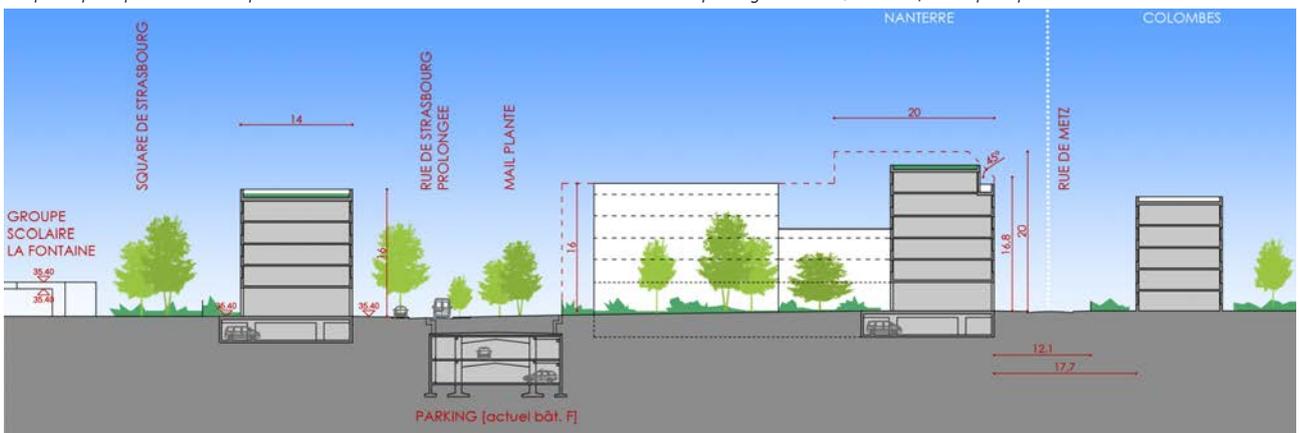
Fiche de lot : prospects et principe de plan-masse, le long de l'avenue

PRESCRIPTIONS POUR LES ÎLOTS CONSTRUCTIBLES

Chaque îlot créé a fait l'objet d'un cahier de prescriptions architecturales, urbaines et paysagères, comprenant notamment :

- les volontés d'implantation et les orientations gabaritaires du bâti,
- les principes d'accès,
- les principes d'aménagement des espaces extérieurs et le traitement des limites,
- les prescriptions en termes de réseaux et gestion des eaux.

Coupe de principe sur un îlot coprenant la démolition d'un bâtiment et le maintien de son parking souterrain, sous un futur espace public

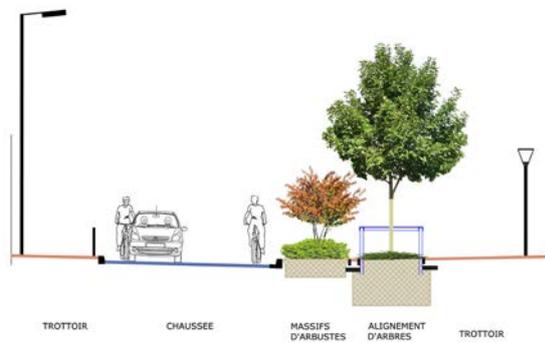




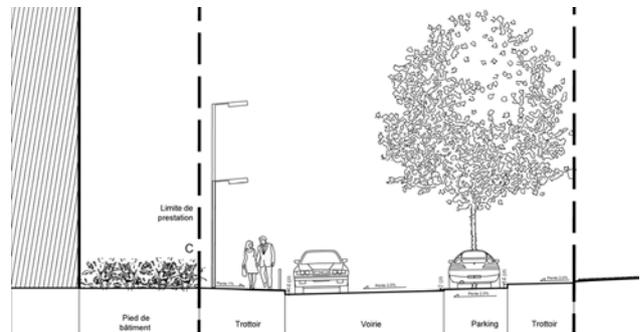
L'avenue de la République. 2019



Une voie Nord-Sud aménagée. 2019



Principes d'aménagement de voies créées ou réaménagées



PRESCRIPTIONS POUR LES ESPACES PUBLICS

Certains projets d'aménagement d'espaces publics, en cours de réalisation, ont été intégrés au Plan Guide.

Les autres espaces ont fait l'objet de fiches de prescriptions, détaillant notamment :

- une pré-dimensionnement des aménagements,
- la palette de matériaux,
- les principes de plantations,
- les principes techniques (réseaux...)

L'avenue de la République. 2019



Intégration du projet d'aménagement d'une partie de l'avenue



LES PÔLES COMMERCIAUX

AMO POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES PRÉ-OPÉRATIONNELLES ET TECHNIQUES POUR LA RESTRUCTURATION DE PÔLES COMMERCIAUX

Quartier du Parc Sud - Nanterre (92)

LIEU : Nanterre, Hauts de Seine

MAÎTRISE D'OUVRAGE : Ville de Nanterre

COÛT : 10 000 000 € HT

SURFACE : 130 000 m²

MANDATAIRE : SEMNA

ARCHITECTE-URBANISTE : Pierre Gangnet

CHEF DE PROJET : Andrzej Michalski

ÉCONOMISTE URBAIN : Terridev

BUREAU D'ÉTUDES : EPDC

ÉTUDE : 2012 - 2013

RÔLE TENU PAR ANDRZEJ MICHALSKI :

- ▶ réalisation des documents d'analyse,
- ▶ conception du projet, avec la participation de Pierre Gangnet,
- ▶ transcription graphique du projet (totalité des documents),
- ▶ échanges avec la SEMNA, les consultants, le bureau d'études techniques et la Ville au long de l'étude,
- ▶ représentation de l'agence aux réunions et comités techniques ; présence en comités politiques et en au cours de la concertation.



◆ Le contexte urbain

Le quartier du Parc Sud se trouve en contre-bas du parc André Malraux, à 10 minutes à pied des Terrasses de l'Arche et de la station de RER Nanterre Préfecture. Il en paraît cependant coupé et éloigné, structuré autour de l'avenue Picasso, axe de circulation routière plutôt qu'artère de quartier. Composé à près de 95% de logements sociaux, il connaît de nombreux dysfonctionnements, qu'on retrouve jusqu'aux équipements commerciaux dont le fonctionnement est au cœur de la présente étude.

◆ La mission

Les principaux objets de l'étude étaient :

- étudier les possibilités de restructuration de 3 pôles commerciaux : le centre commercial des Fontennes (OPH92), celui du Champs-aux-Melles (privé) et un marché couvert avec ses aires de livraison ; chaque pôle soulève des problématiques de parking souterrain, de gestion et de superposition de programmes et de domanialités ;
- relier l'avenue Picasso et les centralités commerciales au parc André Malraux, coupé du cœur du quartier ;
- intégrer certaines orientations urbaines issues de schémas d'aménagement précédents, dont l'axe « AMAR », passant à l'ouest du secteur et désenclavant le quartier vers le sud.

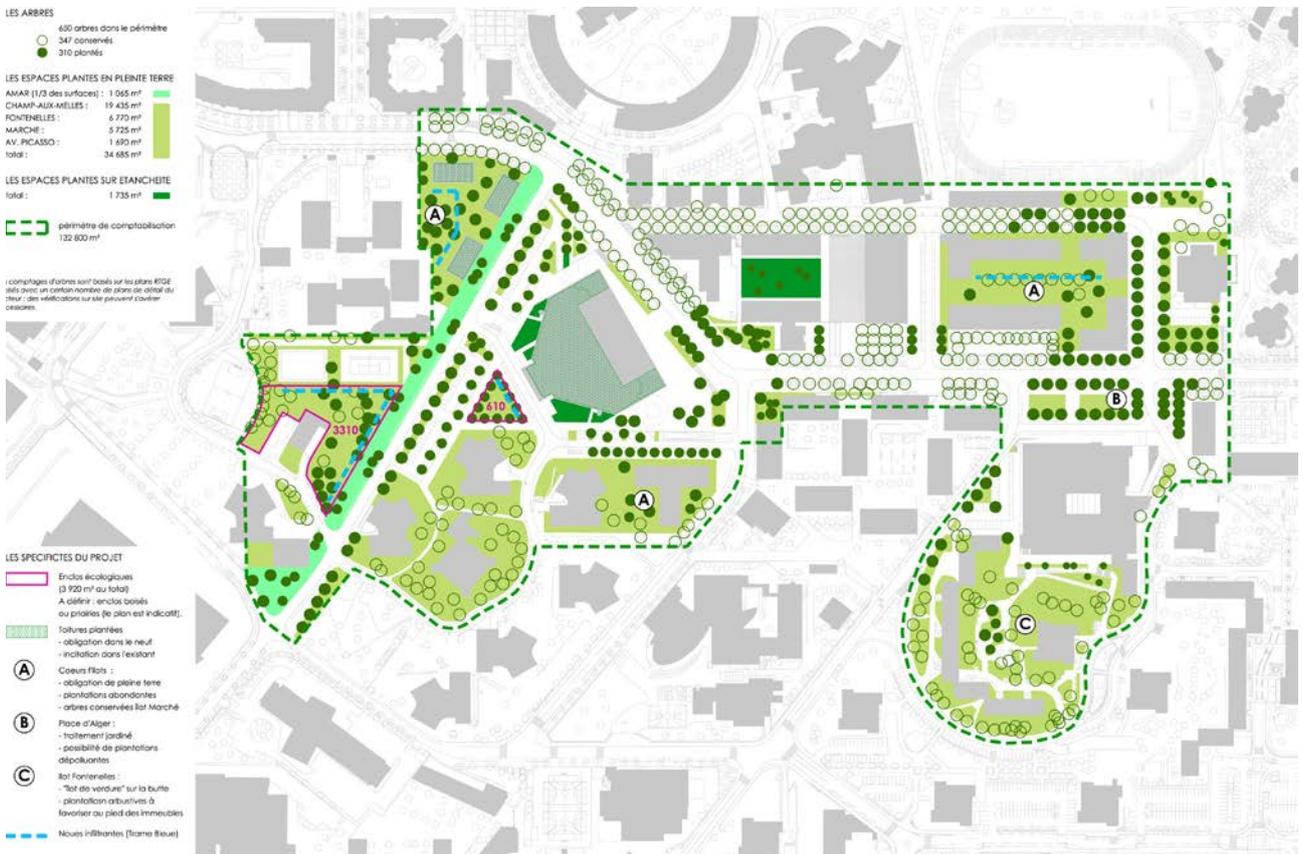
L'étude a abouti à la création d'un périmètre de ZAC, d'un plan guide et d'un bilan économique prévisionnel destiné à solliciter une demande de financement ANRU 2.

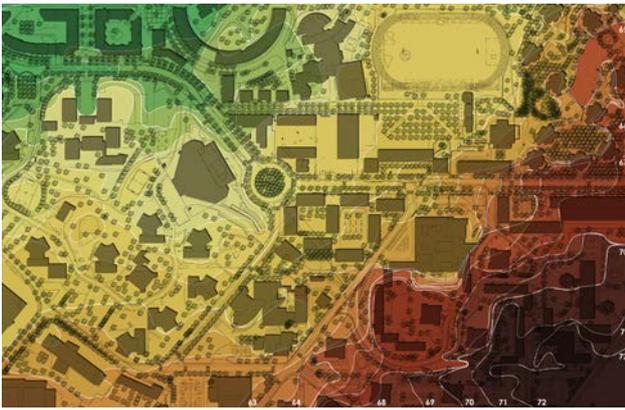


UN PROJET DE RESTRUCTURATION URBAINE DU SECTEUR

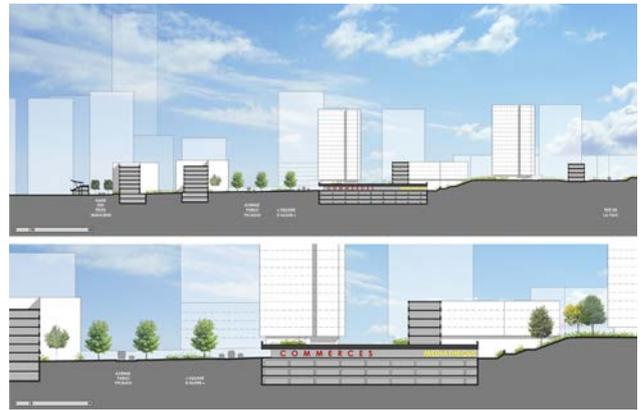
Le point de départ de la réflexion étaient les pôles commerciaux. L'aboutissement en a été un projet de restructuration du secteur qui mènera à la création d'un périmètre de ZAC. Le projet prévoit la création de nouveaux espaces publics et la requalification de nombreux espaces existants. Il intègre également des constructions nouvelles ainsi que des démolitions. Ce projet global a fait l'objet de plans thématiques précisant le nouveau réseau viaire et son fonctionnement ainsi que d'un plan de trames « verte » et « bleue », précisant les dispositions en termes de plantations à créer, de zones naturelles à conserver et de gestion des eaux pluviales en surface.

Plan des trames Verte et Bleue





Plan topographique et coupes (sur le centre commercial des Fotenelles)



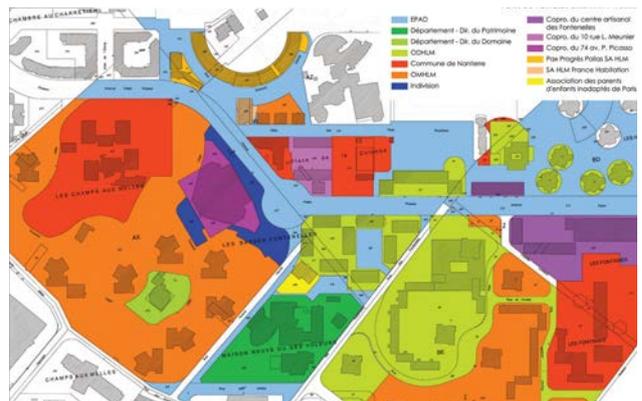
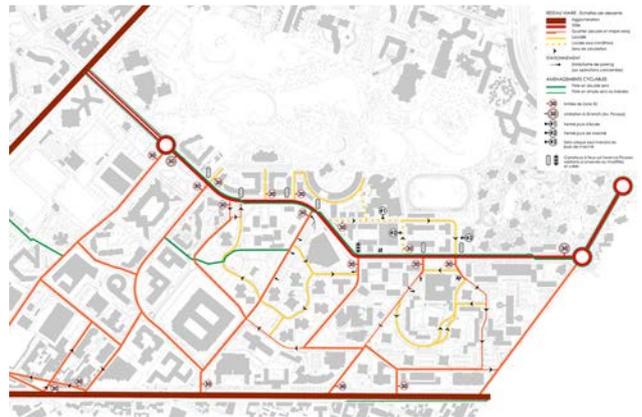
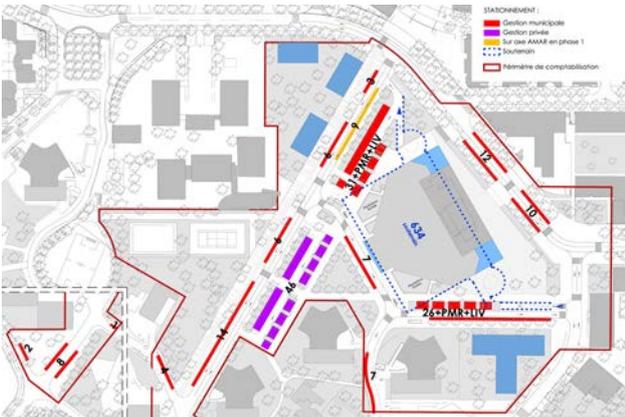
LES DIFFÉRENTS AXES DE LECTURE DU SITE ET D'APPROCHE DU PROJET

Aux côtés de problématiques d'ordre social et économique qui ont été le point de départ de cette mission, notre travail a identifié un certain nombre d'axes de lecture du site et de réflexion pour l'établissement du projet.

Parmi eux, on trouvera notamment les thématiques suivantes :

- une topographie prononcée,
- des contraintes géologiques dues à la présence d'anciennes carrières, qui impacteront le projet et son économie,
- une structure foncière faite essentiellement de grandes emprises,
- une problématique de stationnement qui repose sur une sous-utilisation des parkings souterrains pour des raisons d'insécurité et un encombrement excessif des espaces extérieurs,
- des questions d'organisation générale de la desserte du quartier, automobile et cyclable,
- la présence d'espaces naturels remarquables et la nécessité de penser un plan des aménagements naturels à l'échelle du quartier.

Planches thématiques : stationnement, circulation, carrières, foncier





Centre commercial du Champ-aux-Melles



Centre commercial des Fontennes

LA RESTRUCTURATION DES PÔLES COMMERCIAUX ET DE LEURS ABORDS IMMÉDIATS

Les deux centres commerciaux et le marché couvert ont fait l'objet d'hypothèses de réorganisation et de restructuration architecturale.

Parallèlement, leur environnement immédiat a fait l'objet d'orientations d'aménagement : création de parvis, réorganisation du stationnement, insertion dans le plan de plantations général.

Arrière du centre commercial des Fontennes



Missions d'études et de suivi de réalisation sur la dalle des Olympiades

Paris XIII [75]

Ces missions ont pour spécificité leur unité de lieu : l'ensemble immobilier des Olympiades dans le 13^{ème} arrondissement de Paris, construit dans les années 1970 au-dessus de la gare de marchandises des Gobelins, et conçu, pour cette raison entre autres, selon un principe de « dalle ».

S'inscrivant dans le Grand Projet de Renouvellement Urbain des Olympiades, elles se sont enchaîné durant environ 10 ans, dans un ordre qui était celui des commandes émanant pour la plupart de la Ville de Paris, celle-ci intervenant sur le site des Olympiades, privé, par le biais de subventions.

Les premières missions, concernant les accès à la dalle, sont le fruit d'un concours. A suivi une étude prospective portant sur l'aménagement des espaces extérieurs de la dalle, qui a défini les principaux axes de la dernière commande : l'aménagement des espaces centraux des Olympiades.

L'ACCÈS TOLBIAC

MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTRUCTURATION DE L'ACCÈS TOLBIAC

Les Olympiades - Paris (75013)



LIEU : Les Olympiades, Paris 13^{ème}

MAÎTRISE D'OUVRAGE : ASL Olympiades, Ville de Paris

COÛT : 1 200 000 € HT

SURFACE : 600 m²

ARCHITECTE MANDATAIRE : Pierre Gangnet

CHEF DE PROJET : Andrzej Michalski

PAYSAGISTE : Claire Corajoud

ÉCLAIRAGISTE : L.E.A

ÉCONOMISTE : Pierre Mahieu

PROJET ET RÉALISATION : 2004 - 2009

RÔLE TENU PAR ANDRZEJ MICHALSKI :

- ▶ conception du projet au stade de l'esquisse, avec la participation de Pierre Gangnet,
- ▶ élaboration des dossiers AVP, PRO et DCE, en collaboration avec les cotraitants économiste, éclairagiste et paysagiste et notamment réalisation des plans de plans de plantations avec Claire Corajoud,
- ▶ représentation de l'agence aux réunions et phase études, présentation du projet en Mairie et aux membres de l'Association Syndicale,
- ▶ direction des travaux et OPC (suivi hebdomadaire, établissement de visas et rédaction des compte-rendus), avec l'appui ponctuel des cotraitants



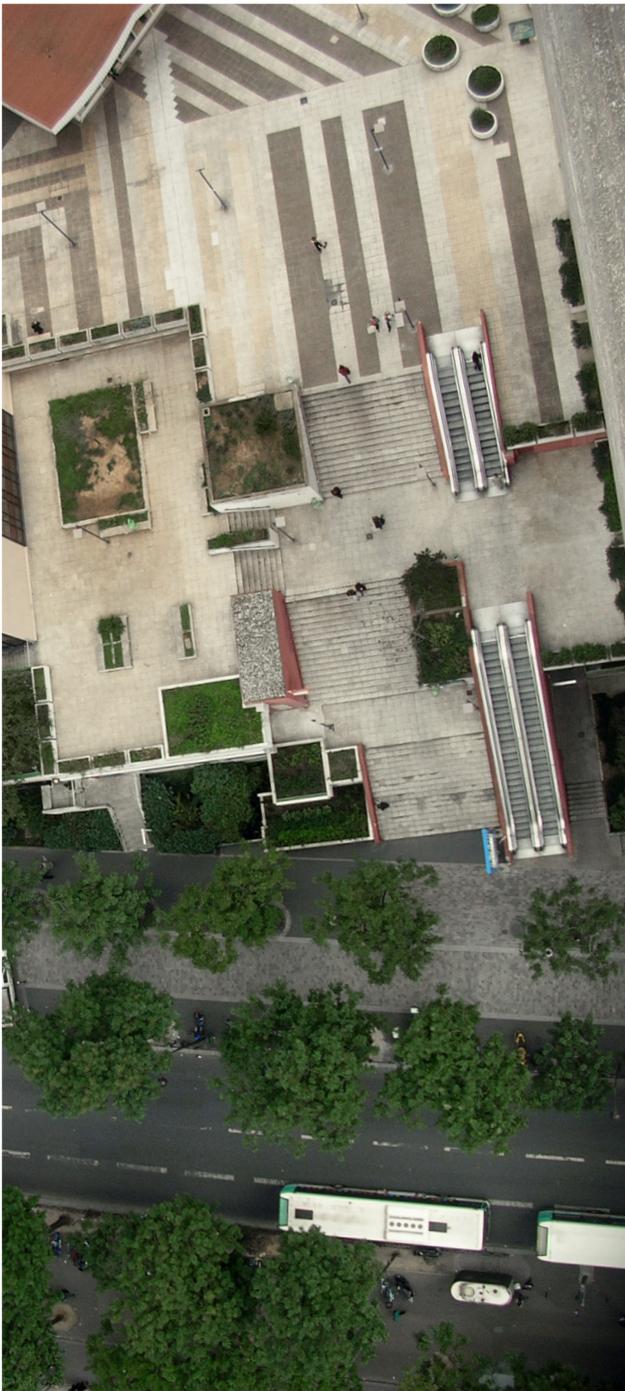
◆ Le contexte urbain

Situé face à l'université et dans l'axe de l'esplanade qui se trouve au centre de la dalle, il est à la fois le plus représentatif et le plus emprunté des accès, situation qui s'est amplifiée avec l'arrivée de la ligne 14 du métro, concomitante avec les travaux. Il constitue aussi avec l'accès de l'avenue d'Ivry l'une des principales façades des Olympiades sur l'espace public environnant, face au centre universitaire Pierre Mendès-France qui ferme la composition de l'esplanade des Olympiades.

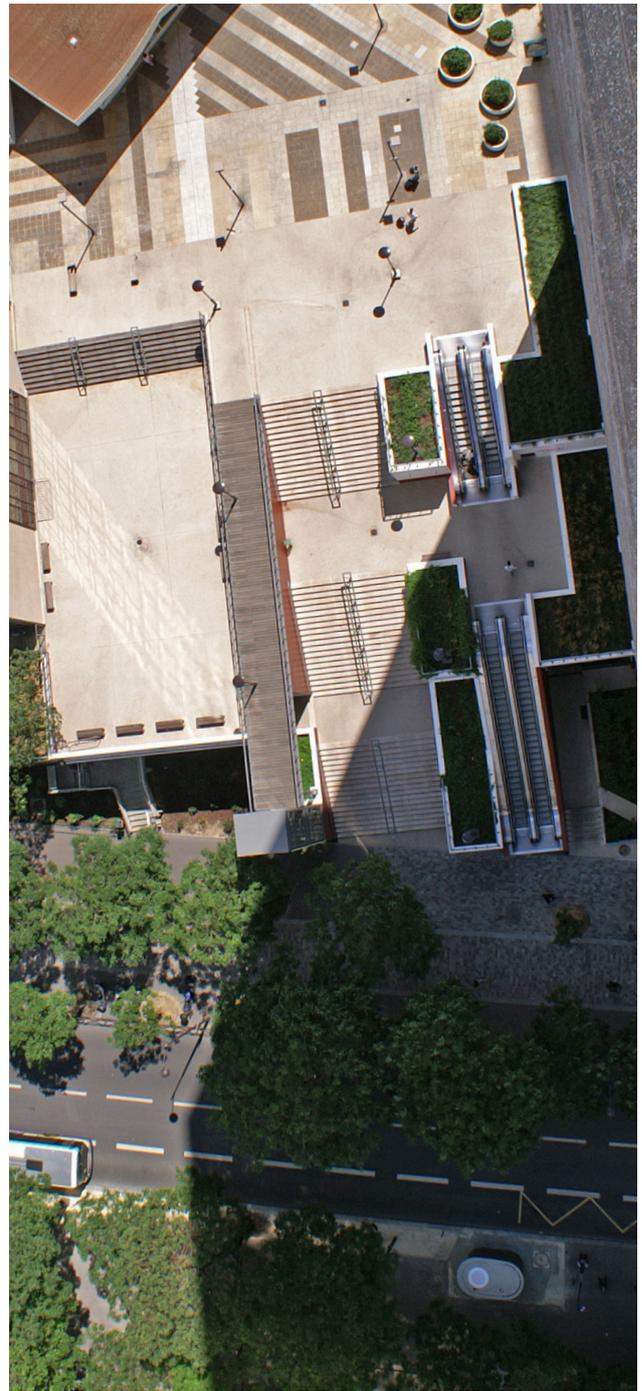
◆ Le projet

Le projet lui a apporté d'importantes modifications à l'accès :

- reconstruction de deux volées d'escaliers, visant à créer un cheminement rectiligne, lisible et confortable ; monumentalisation de l'escalier ;
- édification d'un ascenseur panoramique, avec passerelle d'accès,
- remplacement de 4 escalators,
- aménagement d'une terrasse surplombant la rue,
- réfection complète parois verticales,
- réfection des sols et pour cela, mise en place d'une place d'une nouvelle palette de matériaux de sols,
- amorce d'une nouvelle pensée de l'implantation du végétal aux Olympiades, reposant sur une volonté d'emprises plantées les plus vastes possibles, évitant le morcellement,
- mise en place d'un nouvel éclairage, utilisant le mobilier de la rue de Tolbiac, récemment réaménagé.



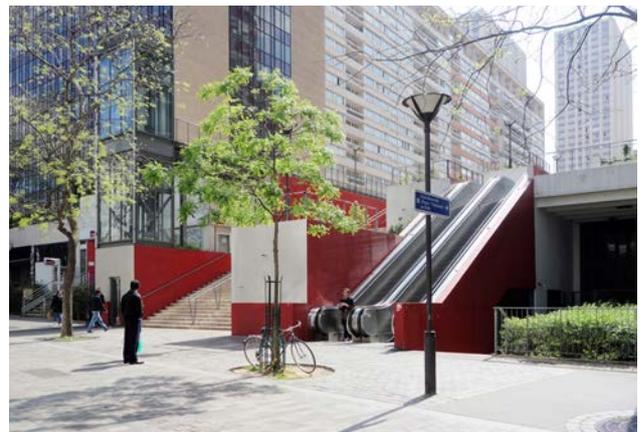
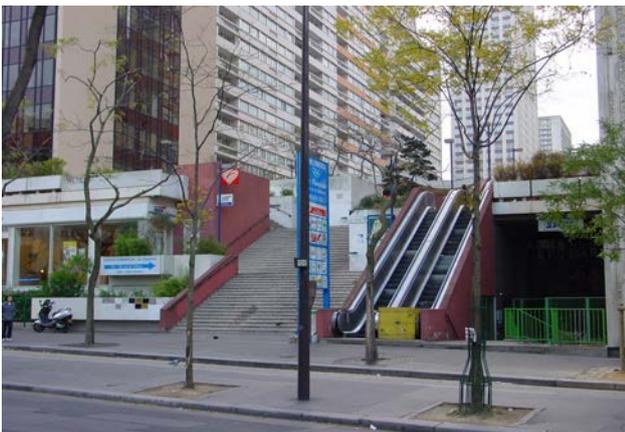
Avant travaux



Après travaux

Vue aérienne

Vue depuis la rue de Tolbiac





Palette de matériaux de sol : marches en granit jaune et sols courants en béton désactivé



Le grand emmarchement en granit... et les difficiles conditions d'approvisionnement du chantier



Réalisation d'une couche drainante en gravillons, désolidarisant le sol en béton de l'étanchéité



Mise en œuvre du béton désactivé (lissage et application du désactivant de prise)



Travaux préparatoires aux plantations : mise en place des substrats, drains, géotextiles



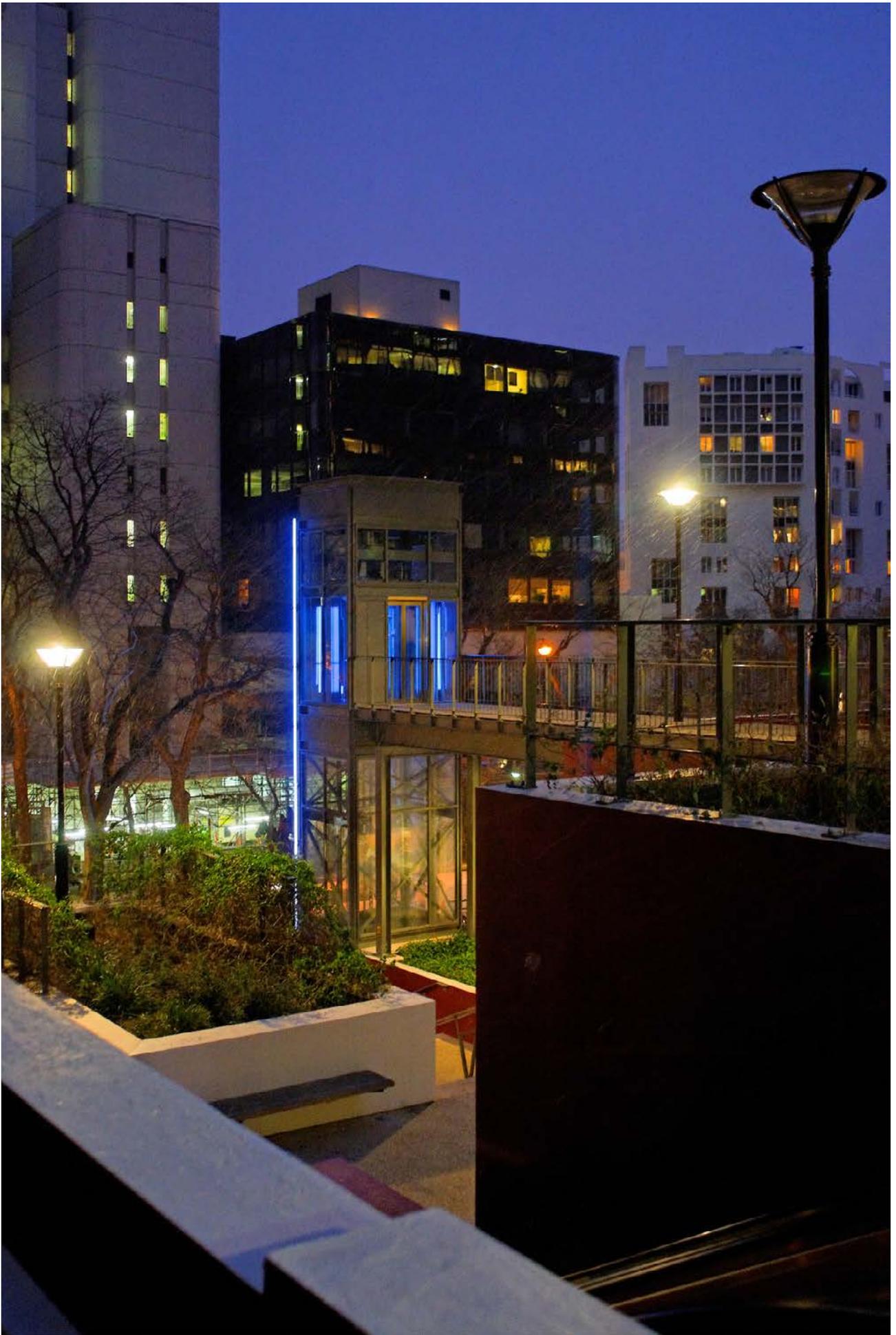
MISE EN ŒUVRE DE CONDITIONS D'EXISTENCE D'UN PAYSAGE NOUVEAU SUR UN SOL ARTIFICIEL #1

Ce projet, premier réalisé des travaux engagés aux Olympiades dans le cadre du GPRU, a été l'occasion de concrétiser sur une petite partie de la dalle, des principes qui se voulaient pouvoir être ensuite généralisés au site :

- une simplification des parcours et amélioration de la lisibilité des espaces de la dalle,
- la mise en œuvre d'une nouvelle palette de matériaux : parois, sols, mobiliers...
- le regroupement d'emprises végétales, répondant à des volontés multiples : de meilleures conditions de développement des végétaux, une meilleure lisibilité des espaces, un renforcement de la présence du végétal, à la fois réel (augmentation des emprises plantées) et ressenti.

La dalle a imposé ses contraintes en matière de projet. Sa faible portance et les difficultés techniques et foncières de réaliser des renforts ont limité les possibles épaisseurs de terre, contraignant le projet de paysager, limitant la palette végétale.

Elle a également imposé ses contraintes en termes de travaux : amenée de terre végétale par grue et en « big bags » (de nuit), nombreux travaux « à la brouette », difficultés liées au site dans la mise en œuvre de certains matériaux, ... autant de contraintes qui serviront d'expérience pour les aménagements futurs et amèneront la révision de certains principes.



L'ACCÈS NATIONALE

MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTRUCTURATION DE L'ACCÈS NATIONALE

Les Olympiades - Paris (75013)



LIEU : Les Olympiades, Paris 13^{ème}

MAÎTRISE D'OUVRAGE : ASL Olympiades, Ville de Paris, ADYAL, SEMAPA

COÛT : 1 690 000 € HT

SURFACE : 1 870 m²

ARCHITECTE MANDATAIRE : Pierre Gangnet

CHEF DE PROJET : Andrzej Michalski

PAYSAGISTE : Claire Corajoud

ÉCLAIRAGISTE : L.E.A

ÉCONOMISTE : Pierre Mahieu

PROJET ET RÉALISATION : 2004 - 2011

RÔLE TENU PAR ANDRZEJ MICHALSKI :

- ▶ conception du projet au stade de l'esquisse, avec la participation de Pierre Gangnet,
- ▶ élaboration des dossiers AVP, PRO et DCE, en collaboration avec les cotraitants économiste, éclairagiste et paysagiste et notamment réalisation des plans de plans de plantations avec Claire Corajoud,
- ▶ représentation de l'agence aux réunions et phase études, présentation du projet en Mairie et aux membres de l'Association Syndicale,
- ▶ direction des travaux et OPC (suivi hebdomadaire, établissement de visas et rédaction des compte-rendus), avec l'appui ponctuel des cotraitants



◆ Le contexte urbain

L'accès Nationale est plus confidentiel que l'accès Tolbiac, néanmoins très emprunté. Il se situe en retrait de la rue Nationale, en fond de plan d'une « fenêtre urbaine » entre deux immeubles de logements en brique, patrimoine de Paris Habitat.

Il comportait initialement un escalier, un escalator désaffecté de longue date, et une rampe piétonne très raide se retournant au-dessus d'elle-même et générant des espaces sombres, bas de plafond, sans visibilité du parcours et peu accueillants.

◆ Le projet

Le projet a conduit à la démolition des installations existantes et leur reconfiguration en deux entités :

- un ensemble constitué d'un escalier et d'un ascenseur panoramique, accessible depuis la rue sans croiser le flux automobile d'accès aux parkings souterrains, à travers une placette publique créée sur une emprise appartenant initialement à Paris Habitat, qui met directement en communication les Olympiades avec l'espace public de la rue ;
- une rampe en deux grandes volées de pente douce (environ 4%), qui s'installe sur un coteau artificiel planté de bambous, sur une emprise appartenant auparavant à Paris Habitat, intégrée au projet.



L'escalier, l'ascenseur et au loin, la rampe. Encart : les plantations 3 ans après la fin des travaux.

FONCTIONNALITÉ ET LISIBILITÉ DES PARCOURS

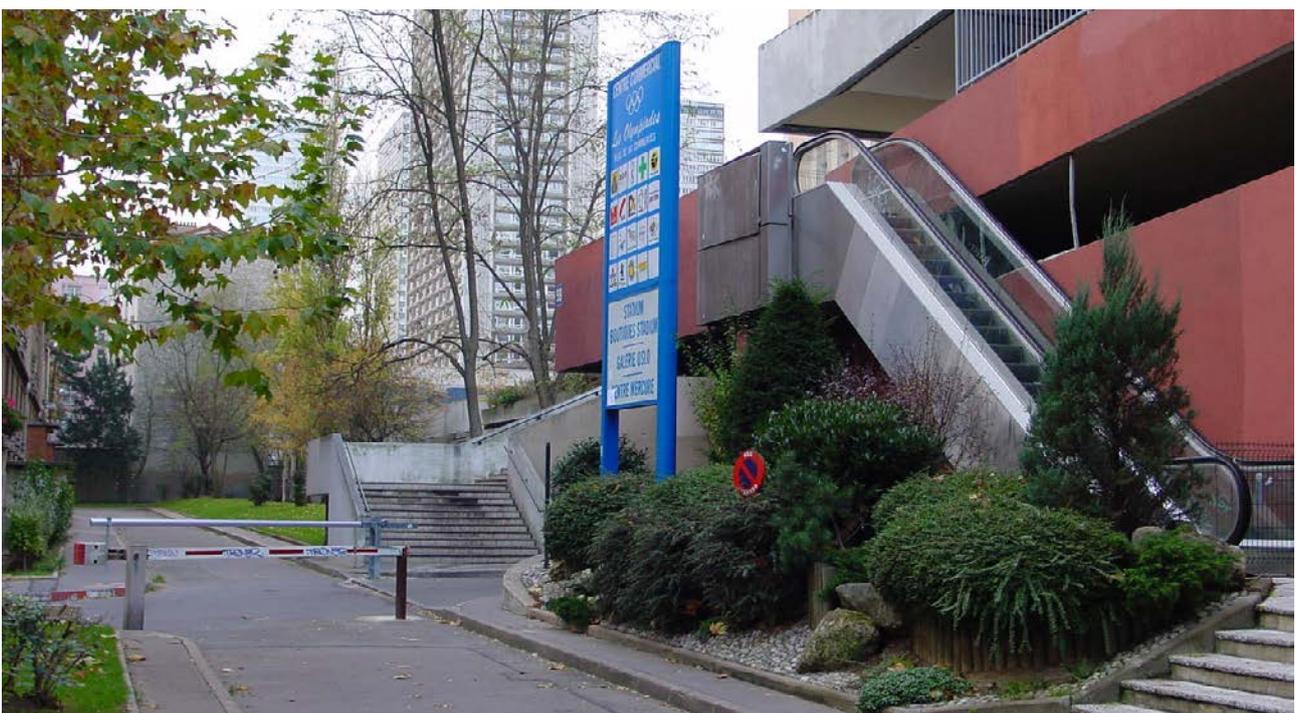
Une nouvelle rampe répondant aux normes d'accessibilité devant s'installer, l'ancienne rampe, raide et peu avenante était vouée à être démolie libérant l'espace pour un nouvel escalier. Celui-ci a pris place en fond de la nouvelle placette piétonne créée, évitant aux usagers de devoir croiser la voie de desserte des parkings souterrains.

Un ascenseur a également été implanté, shuntant le long parcours de la nouvelle rampe, celle-ci devant servir en cas de panne des installations mécanisées, et permettre l'accès aux véhicules d'entretien.

Le fond de scène de la place a été voulu végétal, planté d'arbustes. Peu de temps après l'ouverture au public, le projet a été complété par des plantes grimpantes habillant le mur. Il s'agissait d'une demande du maître d'ouvrage devant pallier aux nombreux graffitis apparaissant régulièrement sur les murs. Le mur devenu végétal est devenu un élément marquant du paysage.

La placette, dont le foncier a été récupéré par la Ville de Paris conformément à notre proposition formulée suite au concours, a été aménagée par les services de la Ville en suivant nos prescriptions. Son sol est traité avec un pavé de réemploi déjà utilisé lors de la réfection des rues voisines.

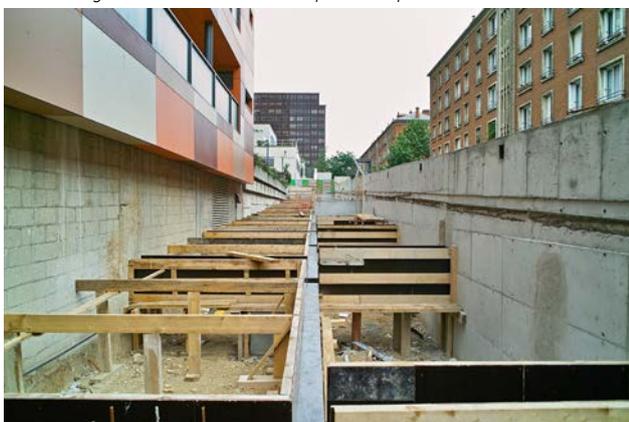
L'accès avant travaux.



L'emprise de la rampe avant travaux



Travaux de gros œuvre : voiles en béton portés sur pieux



Le gros œuvre et les sols achevés



3 ans après l'achèvement des travaux



UNE RAMPE PUBLIQUE AU PIED DES FENÊTRES DES LOGEMENTS ?

C'est un des points sensibles du projet. La rampe s'installe au pied de la dalle, mais aussi devant les fenêtres des logements de Paris Habitat, sur un terrain que le bailleur souhaitait résidentialiser, en le cernant d'une clôture haute et instaurant des contrôles d'accès.

La rampe à travers les espaces résidentiels n'était pas une évidence, mais les discussions ont été facilitées du fait que Paris Habitat détient près de la moitié des logements des Olympiades. De notre côté, nous avons cherché à rendre la rampe discrète, isolée aux mieux des logements.

Ainsi, la volée basse s'écarte-t-elle progressivement des immeubles et de la voie pompiers, ménageant une emprise grandissante dédiée aux plantations. Celles-ci sont voulues abondantes : Claire Corajoud propose des bambous, résistants aux conditions de vent qu'on trouve sur site. Trois variétés sont mises en œuvre, dont une de bambous nains en partie haute de la rampe, évitant un isolement de celle-ci par rapport à la dalle.

Le projet d'éclairage s'inscrit dans cette logique : un éclairage bas et rasant, implanté dans le muret faisant garde-corps, invisible depuis les fenêtres des logements.

Enfin, des grilles en serrurerie sont réalisées en partie basse, en coordination avec le projet de résidentialisation menée par Paris Habitat.

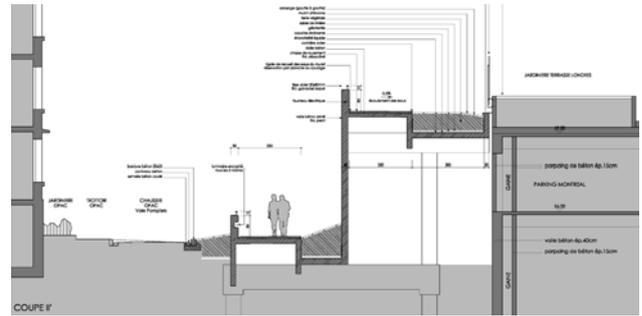
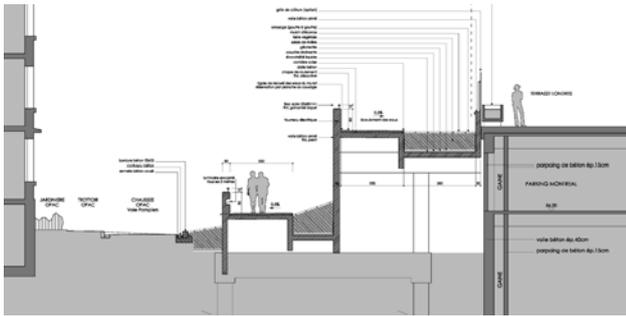
MISE EN ŒUVRE DE CONDITIONS D'EXISTENCE D'UN PAYSAGE NOUVEAU SUR UN SOL ARTIFICIEL #2

Le projet de rampe semblait ici évident, presque naturel... mais les conditions techniques en ont fait un ouvrage très artificiel. On aurait voulu réaliser un remblai, avec de la pleine terre et des murs de soutènement. Mais les poussées horizontales étaient trop importantes, compte tenu de la hauteur de la rampe, notamment sur les ouvrages existants de la dalle : un mur fait de poteaux, de poutres et d'un remplissage en parpaings.

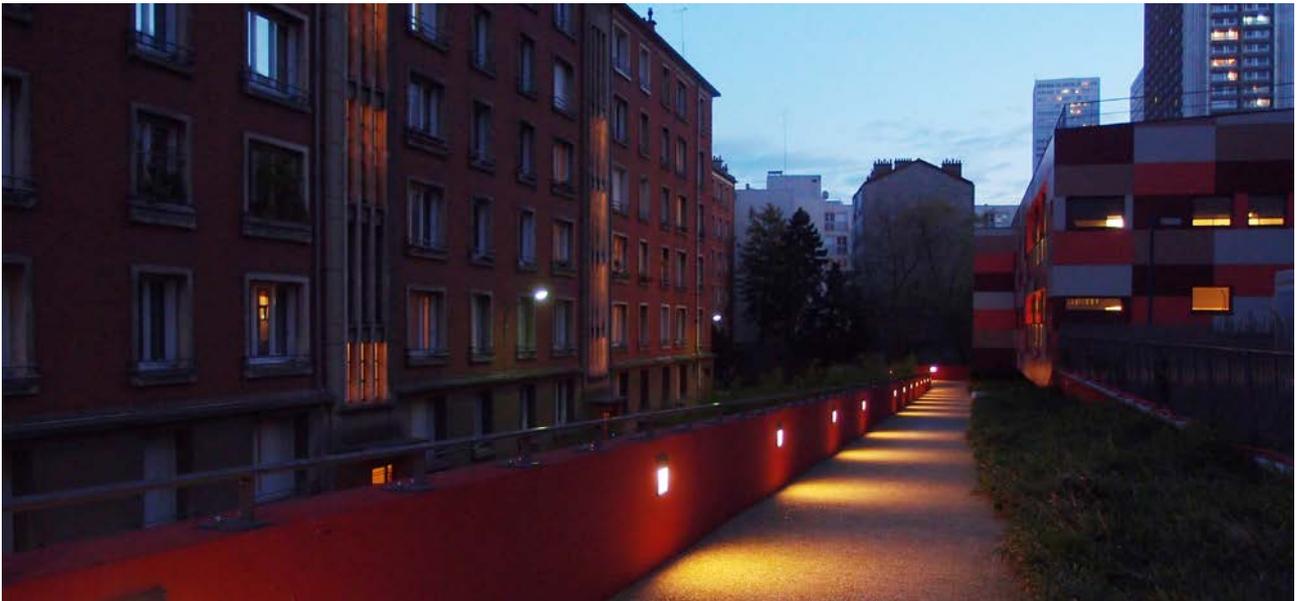
C'est un ouvrage d'art complètement artificiel qui a vu le jour, creux et en béton armé. Qui plus est, fondé sur deux rangées de pieux : les couches supérieures du sol existant s'étaient avérées être un remblai grossier, réalisé suite à la construction des Olympiades.

A l'exception de la bande de bambous qui longe la voie pompiers, les plantations sont donc réalisées dans des jardinières, intégrées à l'ouvrage, dont nous avons pu dimensionner la profondeur en fonction de leur destination, en restant malgré tout contraints par les limites de charges.

L'ensemble est équipé d'un système d'arrosage automatique, un goutte à goutte programmable. Consommateur en eau, il est d'une grande aide dans les conditions de vie des végétaux sur dalle, où les parois et fonds de jardinière en béton chauffent facilement et favorisent le dessèchement des substrats.

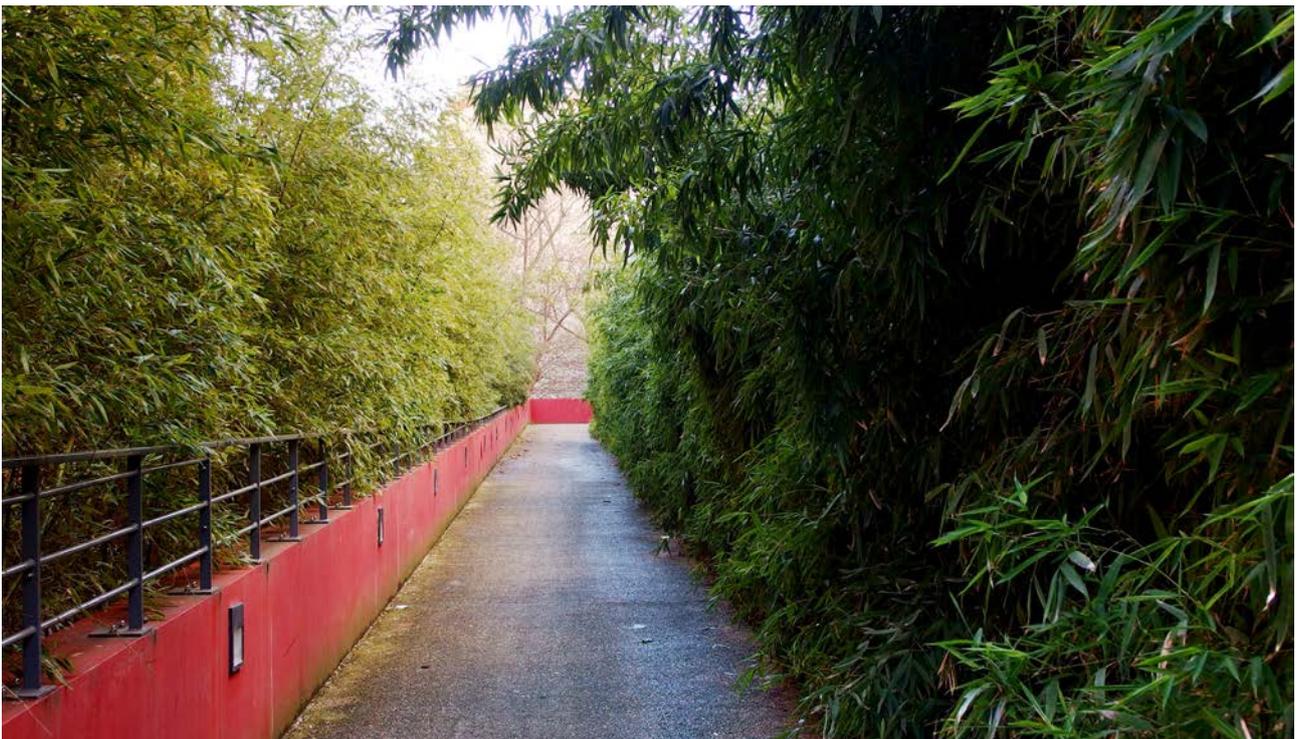


Coupes projet sur la rampe : un ouvrage artificiel



L'éclairage de la rampe, rasant, est conçu dans le respect des logements de la résidence sociale

Le parcours à travers la bamboueraie isole de la vue des fenêtres



L'ETUDE DALLE

ÉTUDE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA DALLE

Les Olympiades - Paris (75)

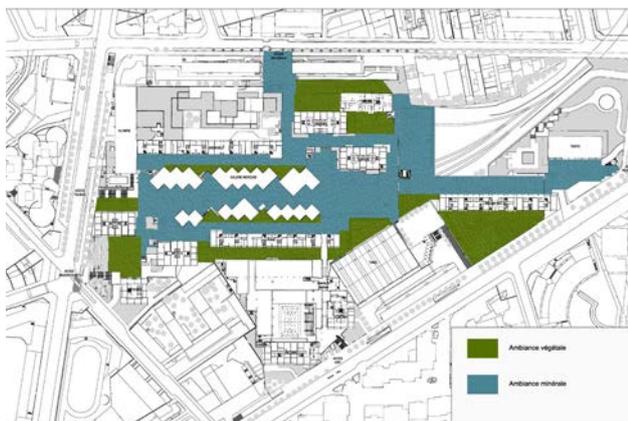
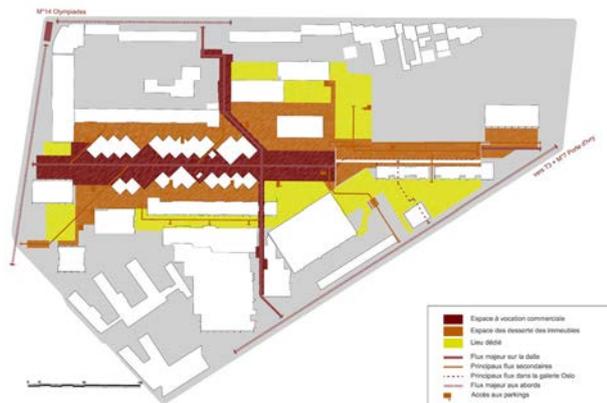


LIEU : *Les Olympiades, Paris 13ème*
MAÎTRISE D'OUVRAGE : *ASL Olympiades, ADYAL, Ville de Paris*
COÛT ESTIMÉ : *7 363 350 € HT*
SURFACE : *27 170 m²*

ARCHITECTE MANDATAIRE : *Pierre Gangnet*
CHEF DE PROJET : *Andrzej Michalski, Marine Leroy*
PAYSAGISTE : *Claire Corajoud*
ÉCLAIRAGISTE : *L.E.A*
BUREAU D'ÉTUDE : *OGI*

RÔLE TENU PAR ANDRZEJ MICHALSKI :

- *diagnostic et orientations en termes d'organisation de flux, de programmation et d'accessibilité*
- *collaboration à la conception des plans d'aménagement de détail par secteurs et notamment du jardin potager*



UNE PENSÉE COORDONNÉE DES AMÉNAGEMENTS FUTURS

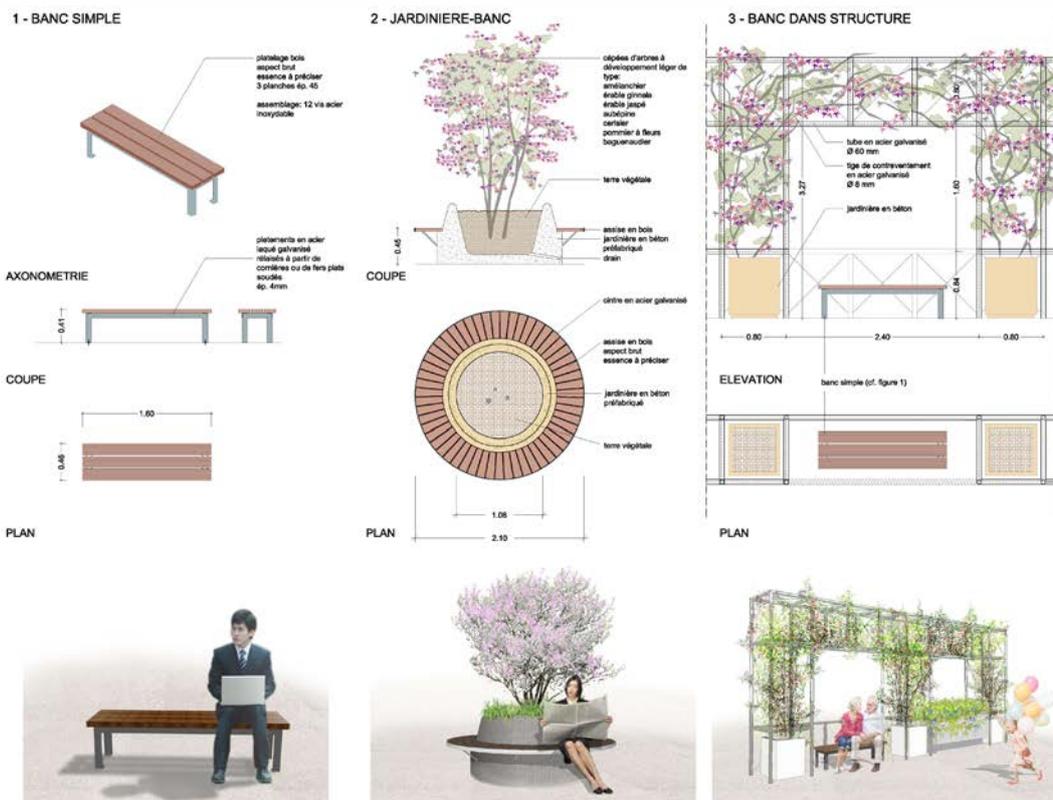
L'étude avait pour objectif d'établir une stratégie d'aménagement et d'évolution possible des espaces extérieurs de la dalle. Elle procédait dans un premier temps au récolement de l'ensemble des projets en cours aux Olympiades et se composait principalement de deux volets :

- *les principes d'aménagement généraux,*
- *les plans et coupes d'aménagement de détail.*

Chacun d'eux étant composé d'un état des lieux, et de projets d'aménagement.

Parmi les principales thématiques abordées, on retiendra :

- *l'organisation des flux et des parcours,*
- *l'accessibilité de la dalle,*
- *les usages et la programmation,*
- *une stratégie d'implantation du végétal,*
- *les mobiliers,*
- *l'éclairage et la vie nocturne.*



LE MOBILIER DE CONFORT : 3 HYPOTHESES D'ASSISES

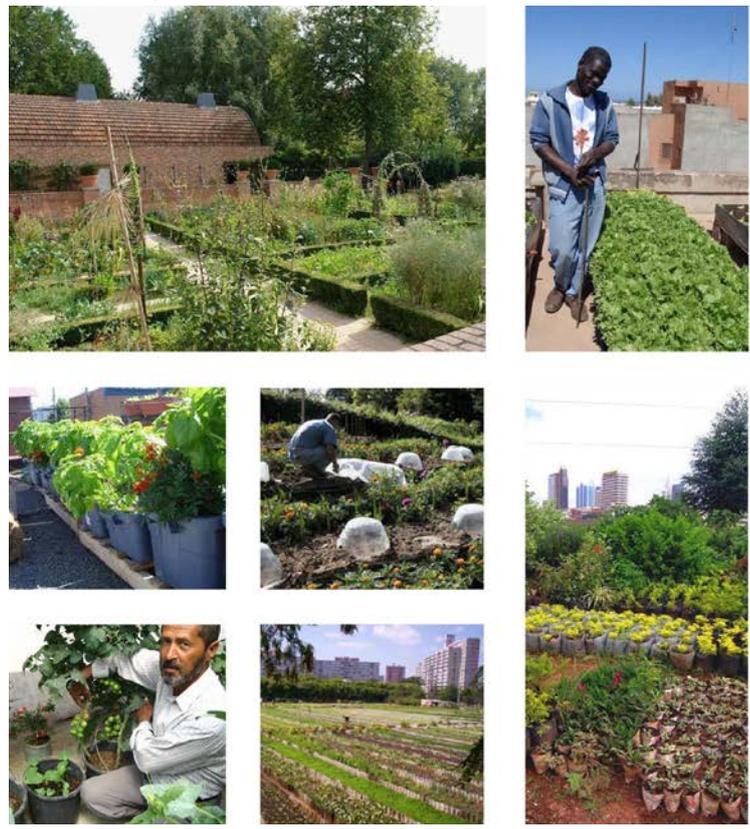
1 - S'asseoir sur un banc simple : Dans l'allée centrale, au niveau de l'accès Toblac et sur la dalle haute, sont proposées des assises simples en bois et acier de type banquette.

2 - S'asseoir auprès des jardinières : Sur la terrasse Baudricourt, très ensoleillée, sont développées des jardinières-bancs circulaires qui permettent de se tenir à l'ombre des copées de type arbres fruitiers.

3 - S'asseoir au sein d'une structure légère : Sur le pourtour de la zone réservée aux jeux d'enfants sont proposées des assises reprenant le modèle de banc simple mais qui s'intègrent à la structure faisant office de clôture. Cette structure peut accueillir de la végétation à port grimpant, qui procure une ombre agréable par forte chaleur.

L'étude a proposé des mobiliers spécifiquement adaptés aux besoins des usages de la dalle.

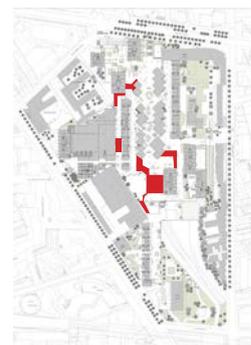
Une terrasse isolée des espaces de déambulation centraux et bénéficiant d'une exposition favorable a fait l'objet d'une proposition de jardin potager.



LES ESPACES CENTRAUX

MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARVIS CENTRAL, DE LA COUR DE ROME ET DE LA LIAISON DALLE HAUTE / DALLE BASSE

Les Olympiades - Paris (75013)



LIEU : Les Olympiades, Paris 13^{ème}

MAÎTRISE D'OUVRAGE : ASL Olympiades, ADYAL, Ville de Paris, SemPariSeine

COÛT : 1 600 000 € HT

SURFACE : 1 000 m²

ARCHITECTE MANDATAIRE : Pierre Gangnet

CHEF DE PROJET : Andrzej Michalski

PAYSAGISTE : Claire Corajoud

ÉCLAIRAGISTE : L.E.A

BUREAU D'ÉTUDES : IGREC Ingénierie

PROJET ET RÉALISATION : 2011 - 2013

RÔLE TENU PAR ANDRZEJ MICHALSKI :

- conception du projet au stade de l'esquisse, avec la participation de Pierre Gangnet,
- élaboration des dossiers AVP, PRO et DCE, en collaboration avec les cotraitants bureau d'études technique, éclairagiste et paysagiste et notamment réalisation des plans de plans de plantations avec Claire Corajoud,
- représentation de l'agence aux réunions et phase études, présentation du projet en Mairie et aux membres de l'Association Syndicale,
- coordination avec la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement autour du projet de jardin public, participation au choix des végétaux,
- direction des travaux (suivi hebdomadaire, établissement de visas)



◆ Le contexte

D'un point de vue opérationnel et politique, l'aménagement des espaces centraux des Olympiades répond à un besoin de mise en accessibilité de la dalle. C'est néanmoins l'opportunité de mettre en application certaines des orientations issues de l'Étude Dalle, présentée précédemment, en matière d'organisation des parcours et des plantations.

Le projet s'appuie également sur les travaux des accès Tolbiac et Nationale en termes de définition de matériaux et profite des retours sur expérience en matière de contraintes techniques, de gestion et d'évolution des usages.

◆ Les lieux du projet

Deux espaces sont principalement concernés par les travaux :

- la Cour Rome, proche de l'esplanade mais située à l'arrière d'un bâtiment de plus de 100 mètres de long ; bien qu'à l'écart, elle est importante car elle dessert une école maternelle
- le Parvis Central, qui a connu une transformation radicale suite à la démolition de l'ancienne crèche, remplacée par un jardin public faisant la part belle aux jeux pour enfants en bas âge, aménagé par la Ville concomitamment à nos travaux.

A cela s'ajoute le franchissement du dénivelé qui sépare les deux grandes parties de la dalle : la réfection et la mise aux normes d'un escalier existant, et la création d'un ascenseur destiné aux personnes à mobilité réduite.



Le Parvis avec, à gauche, la crèche qui sera démolie



Le Parvis pendant les travaux

LE PARVIS CENTRAL : LA GRANDE RAMPE ET L'ADOSSEMENT À L'AIRE DE JEUX

La grande transformation du site repose à cet endroit en très grande partie sur la déconstruction de l'ancienne crèche, amiantée, et l'aménagement en son lieu, par la Ville, d'un jardin organisé autour d'une aire de jeux. Ce programme, issu des propositions de l'Etude Dalle, a cependant été réalisé en conservant la délimitation foncière d'origine de la crèche, au parcours sinueux, et sans accès direct au jardin depuis le cœur du Parvis Central.

Le projet d'aménagement du Parvis a eu en conséquence à traiter la limite entre le jardin et les espaces de la dalle, à définir ce que serait à terme la « façade » du jardin sur le cœur de la dalle.

Poursuivant dans la logique définie lors du traitement des accès, le projet a défini les principaux cheminements - l'un central, accessible, et l'autre latéral - et aménagé les espaces restants, interstitiels, en emprises plantées, aussi vastes que possible, en remplacement des jardinières éparses, de dimensions variées, présentes sur le site.

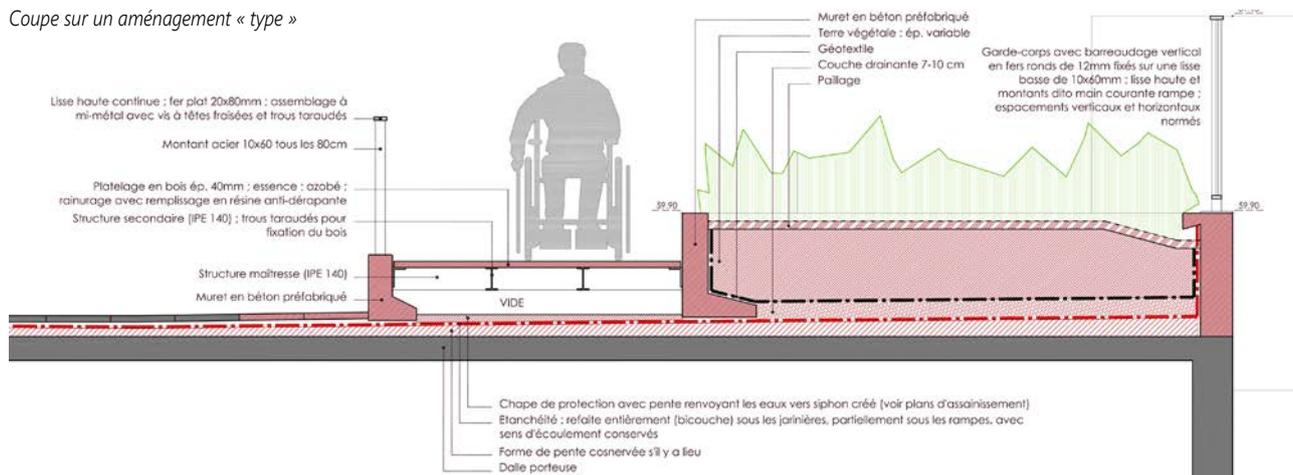
Ainsi, la façade du jardin est-elle devenue végétale, mettant à distance la grille haute qui cerne celui-ci des espaces du parvis, instaurant un rapport moins abrupt entre la clôture et les espaces piétons.

Au centre, une ancienne rampe en pente raide est démolie, au profit d'un ouvrage de dimensions plus importantes, répondant aux exigences d'accessibilité. Son revêtement est en bois, sa structure en métal. Ce choix résulte d'arbitrages en grande partie techniques : c'est un choix de légèreté, et de facilité de maintenance dans un contexte de chantier aux contraintes d'accès complexes. Il est pleinement assumé et généralisé à l'ensemble des rampes reconstruites sur site. Ces matériaux se retrouvent également au niveau des passerelles menant aux ascenseurs des accès Tolbiac et Nationale. Absents auparavant aux Olympiades, ils finissent par faire partie de leur identité.

De gauche à droite, après travaux : le jardin et son aire de jeux, la clôture du jardin, les plantations du Parvis, la rampe reconstruite, des plantations regroupées



Coupe sur un aménagement « type »



COUR ROME #1 : LA GÉNÉRATION D'UN PRINCIPE DE MISE EN ŒUVRE

Les aménagements réalisés Cour Rome reposent sur les principes décrits au niveau du Parvis Central :

- rampes composées d'un revêtement en bois, sur une structure en acier,
- murets séparateurs, désolidarisés de rampe, pour permettre la migration des eaux sur l'étanchéité (ce principe permet de se passer la plupart du temps de la création de points d'évacuation d'eau complémentaires, chose complexe aux Olympiades),
- serrureries,
- emprises végétales.

La question du traitement des sols « courants », hors rampes, n'a pas été abordée dans cette mission : seules de reprises de sols existants, en dalles béton gravillonnées ont été réalisés. Cela reste cependant une question entière et ouverte aux Olympiades, compte tenu des contraintes de surcharges, de seuils, de mise en œuvre, d'intégration de joints de dilatation....



Avant travaux



Après travaux



Un cheminement occasionnel perméable



2006



2012



Infographie du projet

COUR ROME #2 : IL Y AVAIT EU LÀ UN ARBRE...

... mais c'était bien avant. En 2006 encore, au moment où commençait l'Étude Dalle. On le voit tout à gauche de la première photo. Peut-être même un paulownia, mais on ne s'en souvient pas très bien et les photos ne le montrent pas en entier. Il était là entre autres parce qu'à cet endroit se trouve une réserve de terre, de la profondeur d'un niveau de parking. En tout cas, quand les études de projet ont commencé, il avait été remplacé par un escalier d'évacuation. C'est un peu dommage, de telles opportunités de développement du végétal sont rares dans ce contexte.

Le projet a consisté à inscrire dans le site une rampe, en bois comme les autres, et requalifier ses abords immédiats. C'est une intervention minimale, mais essentielle en termes d'accessibilité. La rampe est parfaitement intégrée : elle occupe toute la largeur du cheminement, s'inscrit dans le lieu comme une évidence.

2015



Rénovation des Terrasses Boieldieu de la Défense

Puteaux - La Défense [92]

Un seul projet, ici, sélectionné parmi une série de missions menées sur le territoire de la Défense. Le plus important par sa dimension et son aboutissement.

Il s'agit de la rénovation d'une des parties les plus anciennes de la dalle. Le projet est issu d'une collaboration étroite au sein de la maîtrise d'œuvre, fédérée autour de l'agence Empreinte, dans laquelle la répartition des compétences de paysagères, techniques, architecturales et urbaines a souvent été décloisonnée, chacun s'aventurant sur des terrains qui n'étaient pas toujours, à l'origine, les siens.

Le chantier, qui a duré plus de deux ans, a fait l'objet de notre part d'un suivi assidu, dans pratiquement tous les domaines.

LES TERRASSES BOIELDIEU

MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉNOVATION DES TERRASSES BOIELDIEU

Quartier Boieldieu - La Défense (92)

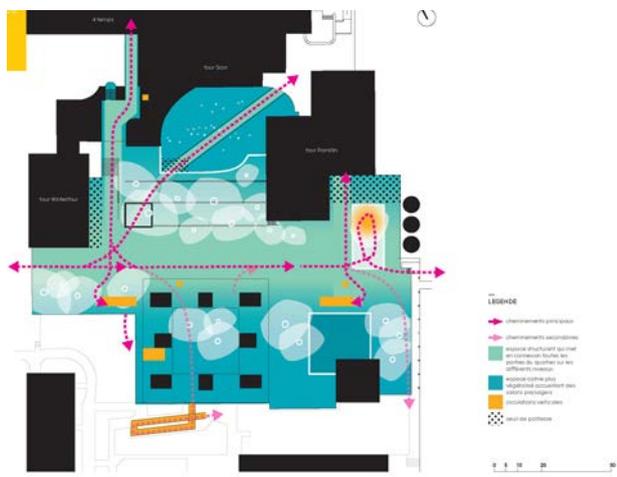
LIEU : *La Défense, Hauts de Seine*
MAÎTRISE D'OUVRAGE : *Paris La Défense*
COÛT : *11 392 000 € HT*
SURFACE : *16 565 m²*

PAYSAGISTE MANDATAIRE : *Empreinte*
ARCHITECTES ASSOCIÉS : *MAARU et P. Gangnet*
BUREAU D'ÉTUDES : *Igrec Ingénierie*
ÉCLAIRAGISTE : *L.E.A*

PROJET ET RÉALISATION : *2014 - 2019*

RÔLE TENU PAR ANDRZEJ MICHALSKI :

- En tant que chef de projet à l'agence de Pierre Gangnet :*
- ▶ *co-conception du projet depuis les premières esquisses avec l'agence Empreinte et Pierre Gangnet,*
 - ▶ *élaboration des dossiers AVP, PRO, DCE et participation aux analyses des offres (sujets traités en priorité : ouvrages d'art, sols, serrureries),*
- En tant que dirigeant de MAARU :*
- ▶ *suivi hebdomadaire des travaux (sujets traités en priorité : ouvrages d'art, sols, serrureries)*



◆ Le contexte

C'est ici un des secteurs le plus anciens de la Défense, où bureaux et logements se rejoignent autour des jardins Boieldieu. Les principaux enjeux des travaux porteront sur :

- la réfection des étanchéités et des sols,
- la mise en accessibilité du site, la réorganisation des cheminements,
- la création de liens entre la dalle et les voiries souterraines.

◆ Le projet

Le sol aménagé est traité de façon unitaire avec un dallage en béton aux modules de dimensions 50x120cm, qui se décompose à l'approche de la végétation et laisse celle-ci l'envahir. Les points singuliers du projet sont, entre autres :

- le seuil de mobilité, où le niveau de la dalle rejoint celui des voies souterraines ; l'ouverture d'une trémie spacieuse permet d'établir un lien spatial, tandis qu'un escalier relie les deux niveaux ;
- la remontée au niveau dalle d'un ascenseur desservant aujourd'hui les niveaux inférieurs ;
- une passerelle en acier et béton, devant pouvoir supporter des véhicules d'entretien de la dalle ;
- sous la passerelle, l'aménagement d'une aire de fitness en plein air.





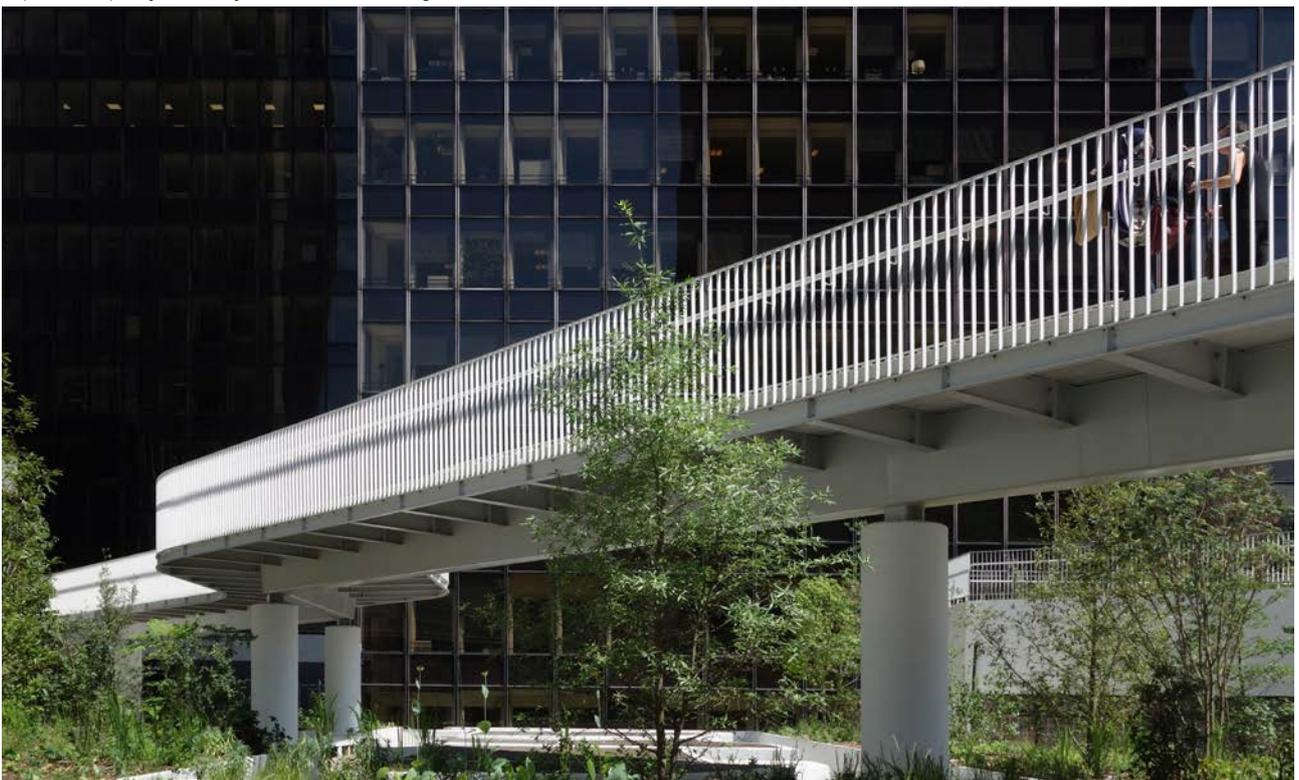
Le cœur du projet : les « terrasses ». Un espace rendu accessible et intégré à un aménagement global.

UNE FOIS DE PLUS, L'ACCESSIBILITÉ ET LES PARCOURS AU CŒUR DU PROJET

Le site est repensé dans ses 3 dimensions. Une partie des dénivelés préexistants est absorbée par des remblais allégés qui « lissent » le nivellement général. Une nouvelle topographie, plus douce, voit le jour. Les ruptures de niveaux y sont doublées par des rampes, sobrement intégrées à l'aménagement paysager.

Élément de liaison essentiel du secteur avec l'Esplanade de la Défense, une passerelle piétonne dimensionnée pour permettre le passage de véhicules de maintenance, horizontale, enjambe un lieu encaissé : le « jardin bas ».

La passerelle qui enjambe le « jardin bas », lieu d'émergence de nombreuses ventilations.





Le concept à l'échelle du quartier

UN CONCEPT PAYSAGER DE SOL UNITAIRE

Le projet est conçu comme une sol uniforme et minéral, se déformant au gré de la topographie, se déchirant pour laisser émerger la nature, et se laisser envahir par elle.

La nature de ce sol est modulaire. Il est fait d'éléments rectangulaires, tantôt dalles, tantôt bancs, tantôt promontoires émergeant du sol.

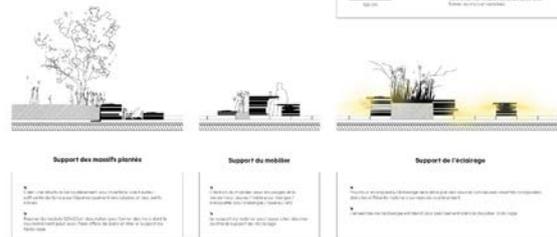
Les excroissances du sol veulent pouvoir intégrer tout ce dont l'espace urbain a besoin : sources d'éclairage, éléments de mobilier, branchements...



1. Principes généraux du mobilier

Les modules : principe général

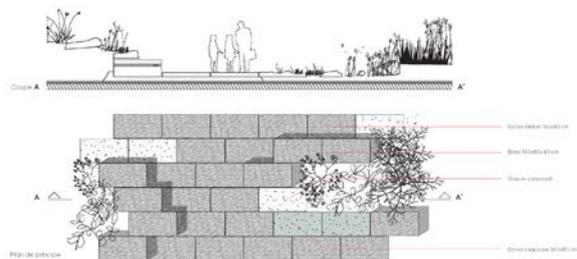
Le mobilier est favorisé comme une insertion dans le mobilier et le végétal verticillaux combinés du sol.



1. Materialité

D. Transition minéral/végétal

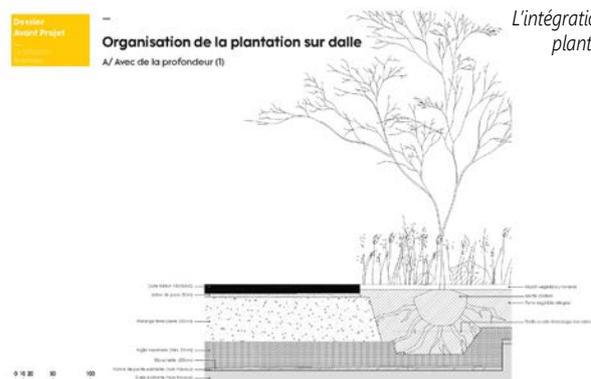
Les modules : déclinaisons



Organisation de la plantation sur dalle

A/ Avec de la profondeur (I)

L'intégration des plantations



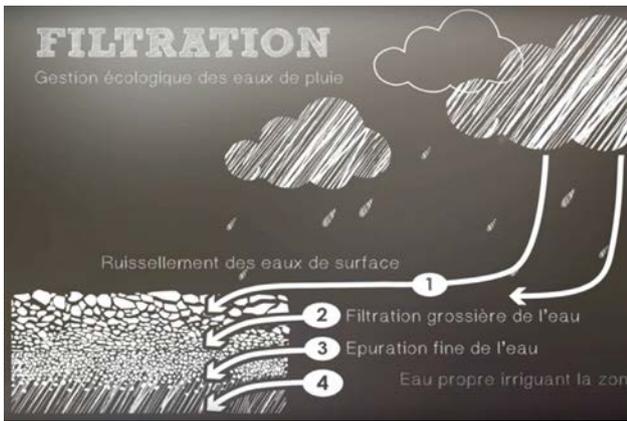
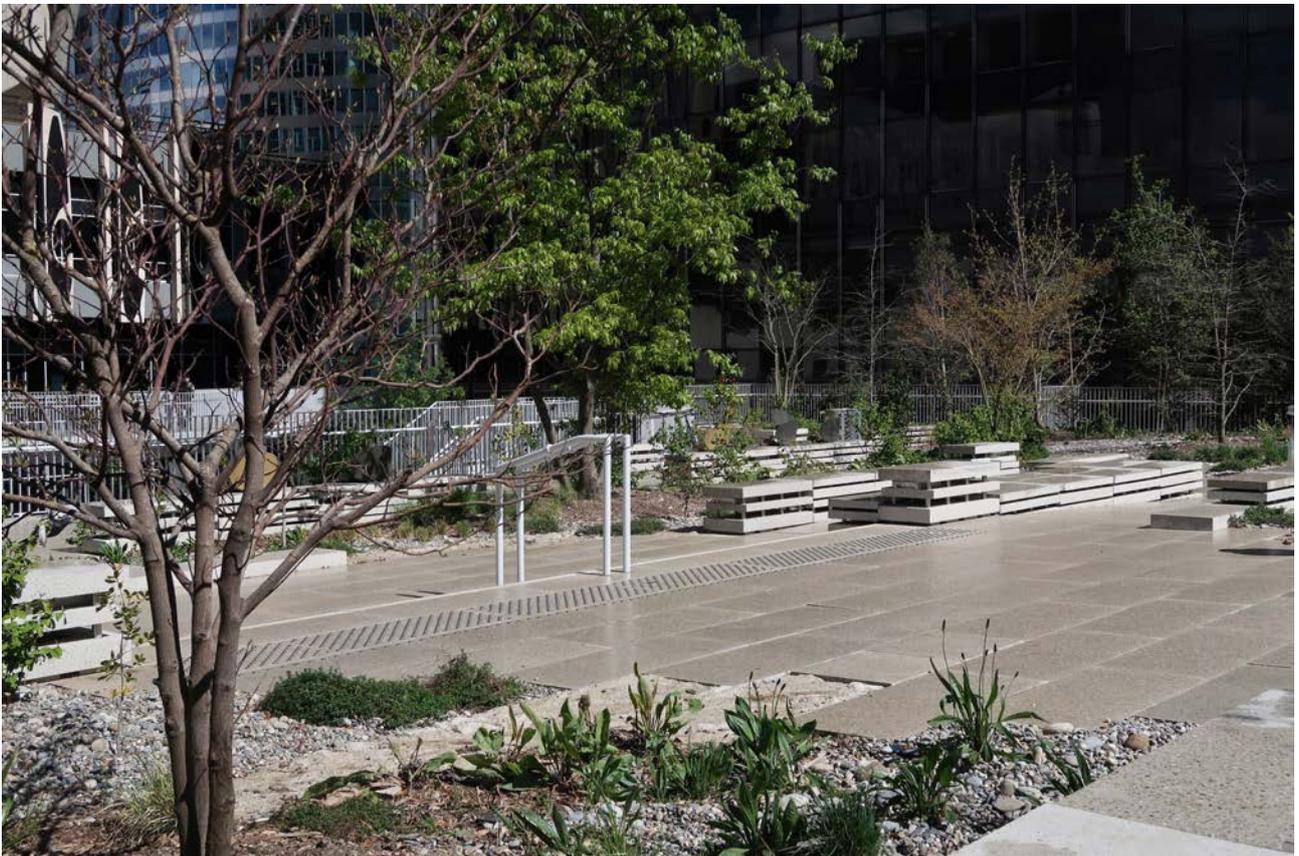


Illustration extraite du film LES TERRASSES BOIELDIEU
<https://www.youtube.com/watch?v=HRSf0-dzrfc>

UN ÉCOSYSTÈME

La dalle n'est pas perméable. Peut-on parler d'infiltration ? A l'échelle du site et de la ville, on parlera plutôt de tamponnement, mais sur une certaine épaisseur, oui, on peut.

Cet aspect est pleinement pris en compte dans le projet, qui prend en compte le cycle de l'eau, comme l'explique le schéma ci-contre, au bénéfice des plantes, de l'écosystème dans lequel elles s'intègrent, et des réseaux d'assainissement qui sont soulagés par le tamponnement et l'évaporation partielle des eaux.



Le site à la fin de travaux (2019).



Coupe sur le cœur du projet. En vert : les principaux remblais.

UNE TOPOGRAPHIE ARTIFICIELLE REMODELÉE

A la Défense, le sol sur lequel on marche est parfois très largement au-dessus des éléments porteurs, de la dalle et de son étanchéité. L'Esplanade, par exemple, est entièrement recouverte de dalles reposant sur des plots d'une hauteur d'environ un mètre. Ici, ce n'était pas le cas avant, ou du moins ça ne l'était que très ponctuellement. Mais le projet a modifié cet état des choses. Pour améliorer l'accessibilité des seuils et lisser les dénivelés sur les parcours, les sols ont globalement été remontés, tantôt par le biais de plots, tantôt par des remblais. Ces derniers, comportant des parties allégées en billes d'argile, ont été conçus pour intégrer au mieux les volumes de terre végétale nécessaires aux plantations.

Le « jardin bas » en cours de travaux.



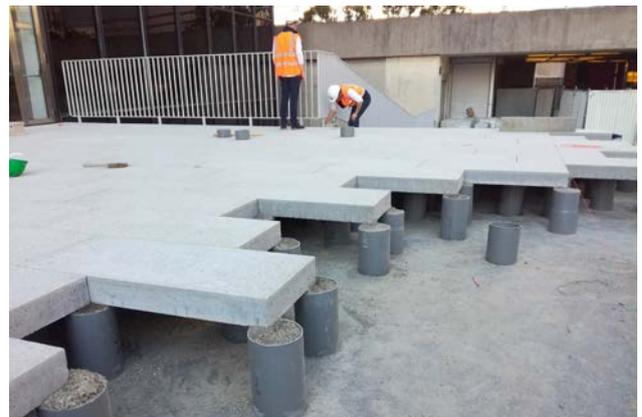
Le cœur du projet au démarrage du chantier.



Travaux de remblais en billes d'argile.



Surface sans pente, au niveau des seuils d'entrée, réalisée sur plots.





Vaste trémie créée au-dessus du « seuil de mobilité » : un espace dédié au stationnement des deux roues et l'attente de taxis.

RÉVÉLER LE DESSOUS, RELIER

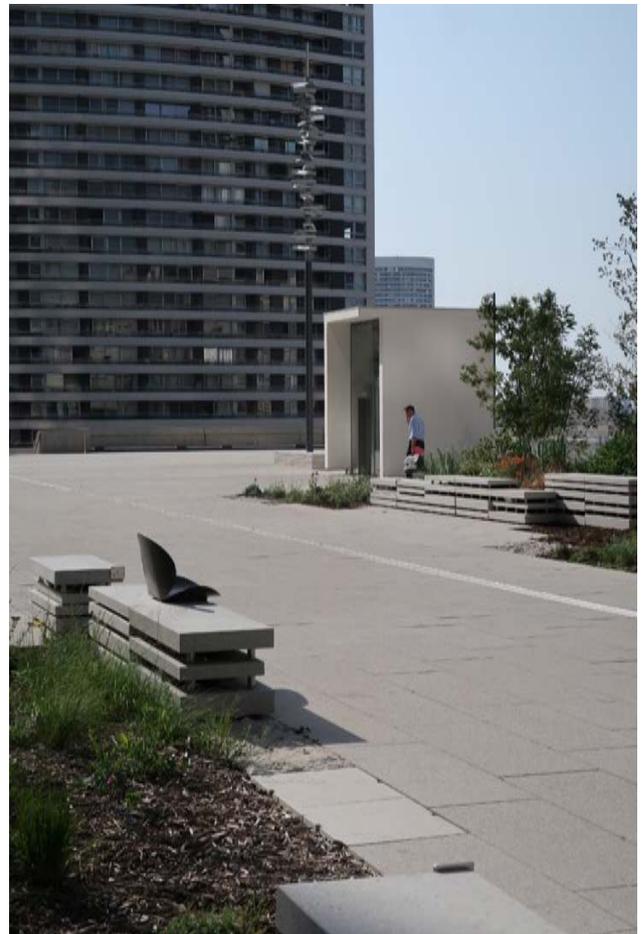
Relier le niveau des voies souterraines avec celui de la dalle était un des enjeux du projet. C'est aussi une problématique récurrente à la Défense.

L'agrandissement considérable d'une trémie au-dessus d'un espace d'attente de taxis, voué à devenir également un lieu de stationnement pour les deux roues, a permis de faire descendre la végétation jusqu'au niveau inférieur. Dans des conditions qui ne sont pas optimales : la dalle y est presque nue, les jardinières sont posées, et l'arrosage est assurée par un système de douchettes implantées en périphérie de la trémie.

Plantations et mobilier de convivialité dans « seuil de mobilité ».



Édicule créée pour faire émerger un ascenseur desservant les niveaux inférieurs.



Les places Diderot et Renon

Vincennes [94]

La Ville de Vincennes avait concomitamment organisé deux consultations de maîtrise d'œuvre, l'une pour le réaménagement des espaces publics du centre-ville, l'autre concernant la rénovation de deux places de quartier, se répondant l'une à l'autre de part et d'autre de la ville.

Les espaces centraux ont été confiés au groupement Althabegoïty-Bayle / Pena & Pena / OGI, tandis que nous avons œuvré sur les deux places excentrées.

Ce sont deux lieux très différents, et autant la place Diderot porte plutôt bien son qualificatif de place, on parlerait volontiers, dans le cas de la place Renon, plutôt de carrefour.

Au sein de notre groupement, le projet de la place Renon a été principalement élaboré par l'agence Empreinte, tandis que nous avons pris en main la conception de la place Diderot et suivi de près la réalisation des deux chantiers, aux côtés du bureau d'études OGI.

LA PLACE DIDEROT

MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DIDEROT ET DE SES ABORDS

Place Diderot - Vincennes (94)

LIEU : Vincennes, Val de Marne

MAÎTRISE D'OUVRAGE : Ville de Vincennes

COÛT : 1 500 000 € HT

SURFACE : 4 275 m²

ARCHITECTE MANDATAIRE : Pierre Gangnet

CHEF DE PROJET : Andrzej Michalski

PAYSAGISTE : Empreinte

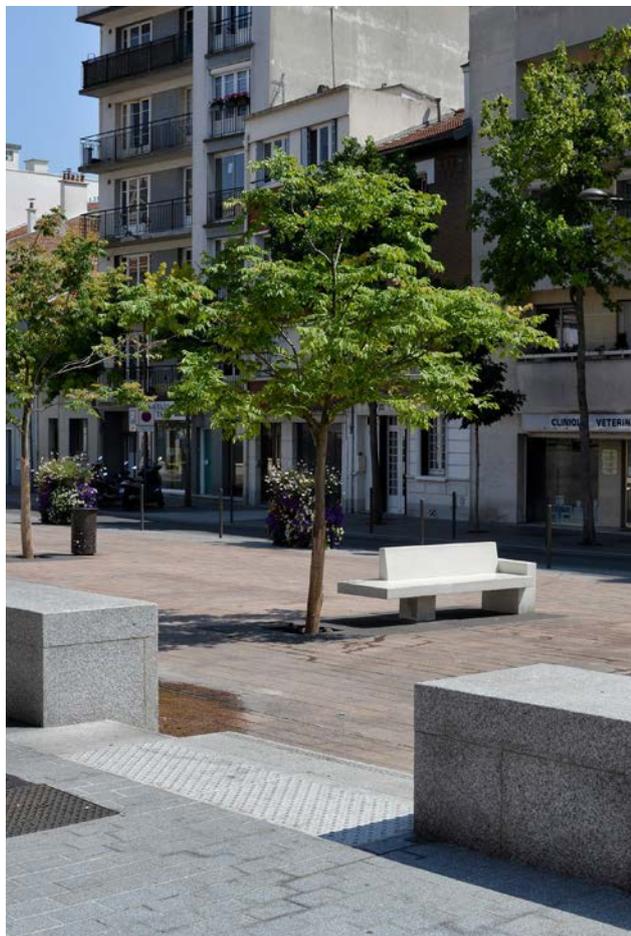
ÉCLAIRAGISTE : L.E.A

BUREAU D'ÉTUDES : OGI

PROJET ET RÉALISATION : 2009 - 2012

RÔLE TENU PAR ANDRZEJ MICHALSKI :

- ▶ conception du projet au stade de l'esquisse et de l'AVP, avec la participation de Pierre Gangnet, et en relation avec les cotraitants
- ▶ représentation de l'agence aux réunions et phase études, participation à la concertation
- ▶ direction des travaux (suivi hebdomadaire, établissement de visas) aux côtés d'OGI, avec la participation occasionnelle d'Empreinte et de LEA



◆ Le contexte urbain

La place Diderot est située dans les quartiers Est de Vincennes, dans un tissu urbain majoritairement résidentiel. Avant sa transformation, elle s'apparentait à un parking au croisement de trois rues, de forme allongée, sur lequel se tenait, deux fois par semaine, un marché forain.

◆ Le projet

Précédé d'une étude de faisabilité et d'une première concertation, le projet a fortement remodelé le lieu. L'interruption de la circulation sur un des axes qui traversent la place et le remodelage du nivellement ont donné naissance à un vaste espace piétonnier, confortable et d'un seul tenant, ponctué de bancs et d'arbres, qui accueille le marché les mardis et samedis.

Les contraintes du marché marquent l'agencement de la place, sans que cela ne transparaisse fortement : le positionnement des étals et des auvents démontables ont dimensionné les espaces, guidé les emplacements des arbres et des bancs. Le long d'un mur situé sur la rupture de la pente se forment des nuages de brume, recueillie au sol dans un caniveau discret, l'eau étant réutilisée à des fins de nettoyage.

Les sols et le long mur sont revêtus de granit, tantôt gris clair, rose, ou bleuté, matériau choisi pour sa grande résistance dans le contexte du marché forain.



La place peu de temps après son achèvement, brumisateurs en marche.

Jour de marché.





Implantation des étals, avant et après travaux



Nivellement de la place, avant et après travaux



UNE ORGANISATION DICTÉE PAR LE PLAN DU MARCHÉ ET LE NIVELLEMENT

L'organisation de la place en grande partie découle d'une double contrainte :

- permettre aux forains de conserver chacun le nombre d'étals qui leur était précédemment alloué ; l'organisation nouvelle de la place est au final très proche de l'originelle ;
- aménager des sols aux pentes douces, accessibles, et supprimer le dévers préexistant avoisinant les 4% de pente transversale.

En résultera notamment une rupture de la pente transversale, que le projet a appuyé par un muret.

Coupe transversale de principe sur la place.





Vues vers l'Est, avant travaux et projet (AVP).



Vues vers l'Ouest, avant travaux et projet (AVP).



MOBILIER, PLANTATIONS, PRÉSENCE D'EAU : DES SOLUTIONS SUR MESURE

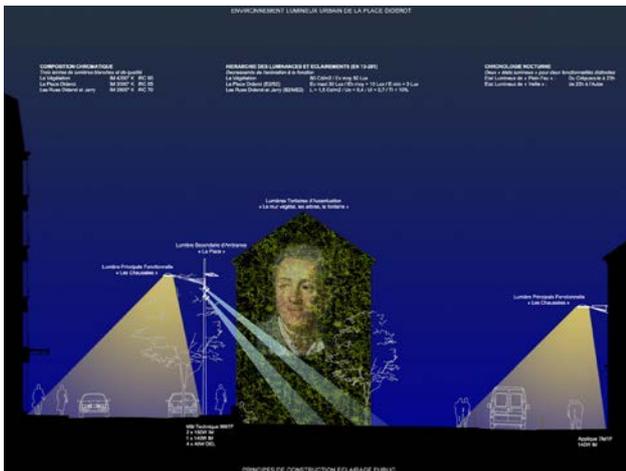
Il y avait une forte demande politique de présence d'eau et de plantations sur la place. Deux éléments qu'il a été complexe d'intégrer, en raison des contraintes et des nuisances induites par le marché (agression du pied des arbres, impuretés pouvant détériorer la fontainerie...) et en raison du peu de place disponible.

Au final, ont été proposés :

- des plantations d'arbres associées à un mobilier spécifique, s'intégrant à la place entre les étals,
- des brumisateurs associés à un caniveau de recueil des eaux, le tout en amont du marché.

Le plan d'aménagement définitif.





ÉCLAIRAGE ET MISE EN LUMIÈRE

En périphérie, l'aménagement s'intègre dans les principes d'éclairage des voies qui la bordent. Le centre fait l'objet d'un éclairage spécifique : projecteurs, lumière teintée de magenta, projection d'un portrait de Diderot sur un mur pignon voisin.



UN ASSEMBLAGE DE GRANITS

Le granit a été choisi pour sa résistance, essentielle dans les conditions de marché. Trois granits ont été mis en œuvre, tous de provenance française : bleu du Lanhélin, gris clair du Tarn et rose de la Clarté.



MISE EN ŒUVRE DES SOLS

Le lieu a été entièrement remodelé : l'ensemble de la place a été terrassé, et une nouvelle topographie a vu le jour. A la demande des services techniques de la Ville, la structure de la place a été réalisée en béton. Cela permettait de réduire l'épaisseur de la pierre de revêtement, dans un souci d'économie.

Pour éviter la répercussion en surface des joints de dilatations réalisés dans la dalle porteuse, les dalles de sol ont été posées sur sable stabilisé, permettant une dilatation entre le revêtement et la structure.



Les brumisateurs intégrés dans le mur, le caniveau et ses annexes.

LA RÉCUPÉRATION DES EAUX DE FONTAINERIE

La volonté de présence d'eau sur la place se heurtait à de nombreuses difficultés. La ville de Vincennes disposant uniquement d'eau potable, il était initialement souhaité de réaliser un fonctionnement en circuit fermé comportant des filtres, afin de limiter les pertes. Mais la pollution que pouvait engendrer le marché suscitait de nombreuses craintes quant à la résistance des organes techniques de fontainerie.

Le choix des brumes permettait d'envisager une consommation d'eau considérablement réduite, par rapport à une fontaine comportant des jets ou des mouvement d'eau. Il devenait ainsi envisageable d'utiliser l'eau en circuit « ouvert » : elle allait être recueillie dans un caniveau qui la canaliserait vers le réseau d'assainissement.

Au final, il a été décidé de réutiliser cette eau à des fins d'entretien des espaces publics. Une citerne a été enterrée à proximité du point bas du caniveau, accompagnée d'un filtre et d'une colonne émergeant en surface, et permettant aux véhicules d'entretien de la ville de venir s'y alimenter.

La rue Diderot. Le poteau bleu permet le puisage des eaux de récupération.



LA PLACE RENON

MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE RENON ET DE SES ABORDS

Place Renon - Vincennes (94)

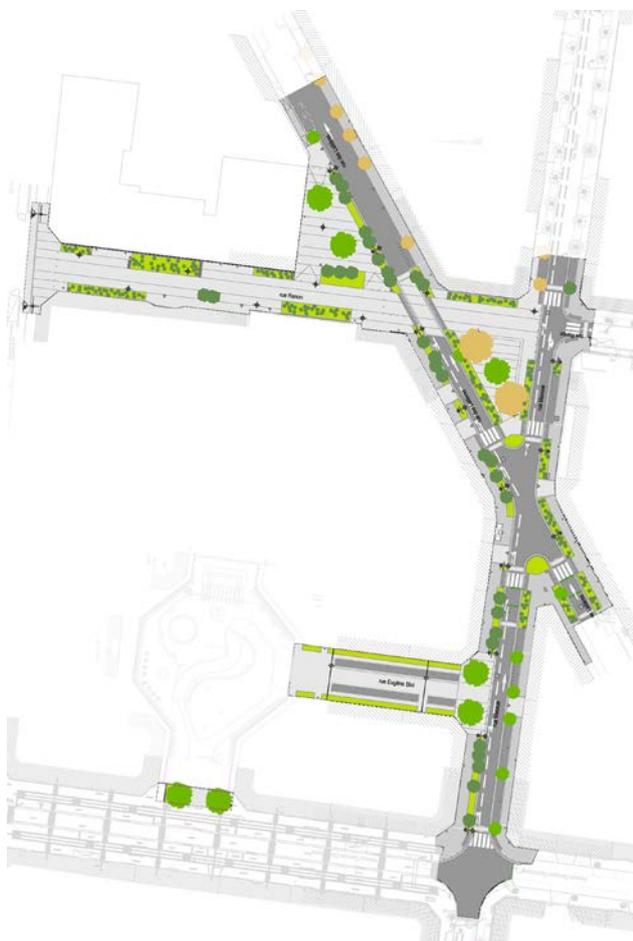
LIEU : Vincennes, Val de Marne
MAÎTRISE D'OUVRAGE : Ville de Vincennes
COÛT : 1 500 000 € HT
SURFACE : 8 384 m²

ARCHITECTE MANDATAIRE : Pierre Gangnet
CHEF DE PROJET : Andrzej Michalski
PAYSAGISTE : Empreinte
ÉCLAIRAGISTE : L.E.A
BUREAU D'ÉTUDES : OGI

PROJET ET RÉALISATION : 2009 - 2013

RÔLE TENU PAR ANDRZEJ MICHALSKI :

- ▶ participation à la conception du projet aux stades de l'esquisse et de l'avant-projet, menée par l'agence Empreinte
- ▶ direction des travaux (suivi hebdomadaire, établissement de visas) aux côtés d'OGI, avec la participation occasionnelle d'Empreinte et de LEA



◆ Le contexte urbain

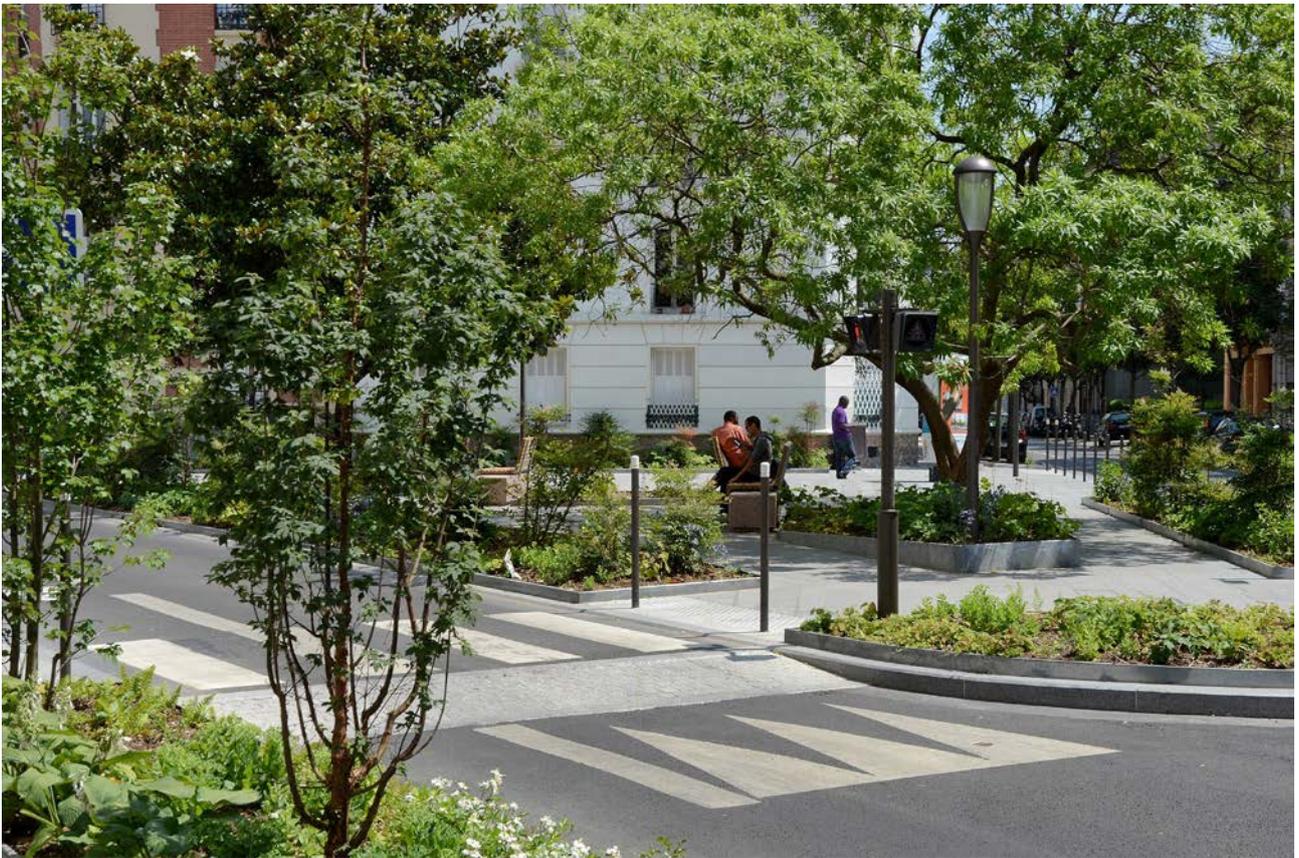
Située dans l'Ouest de Vincennes, près de Paris, la place Renon porte assez mal son nom : c'est plutôt un croisement de rues de quartier, avec un triangle de verdure attaché, initialement entouré de chaussées, peu accessible et difficilement praticable.

◆ Le projet

À l'issue des travaux, c'est un réseau de « voies jardins » qui se trouve là. La rue Massue, la rue Renon piétonnisée, la rue des Laitières et deux placettes triangulaires qui articulent ces espaces - dont la place Renon - mêlent minéral et végétal laissant à ce dernier une place prépondérante, faisant du périmètre un quasi jardin dans lequel les cheminements se lisent en creux. Des bancs, conçus spécifiquement pour le lieu, ont pris place au pied des plantations, et notamment sous deux beaux arbres déjà présents sur le site : une chance !

L'exiguïté des lieux a poussé à délimiter les plantations par des profilés métalliques plutôt que des bordures. Les sols, quant à eux, ont été réalisés dans les mêmes granits que la place Diderot, dans un souci d'unité, favorisant la lecture d'une continuité, ou d'une parenté des espaces.

Le projet dans son ensemble a apporté du confort au quartier : de la fraîcheur par la perméabilisation des sols et la forte présence végétale, des cheminements confortables, des aménagements destinés aux vélos, des assises, un éclairage modernisé...

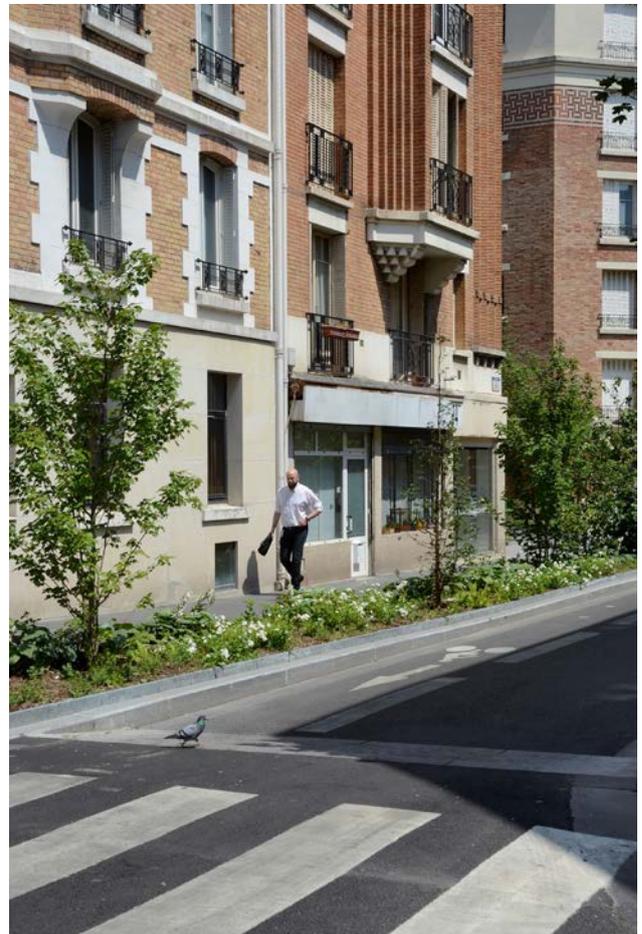


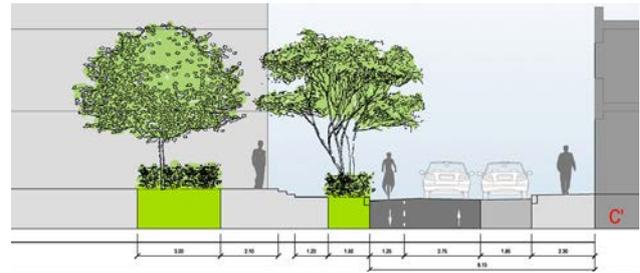
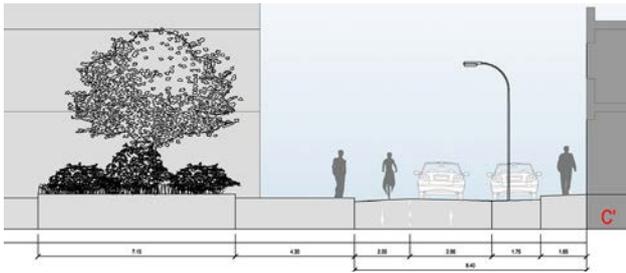
La place Renon, une place-jardin.

Aménagement devant l'entrée d'une future supérette (qui n'a pas vu le jour).



Un aménagement courant : la rue Massue.





La place Renon et les rues qui la jouxtent. Coupes et photos avant et après travaux.

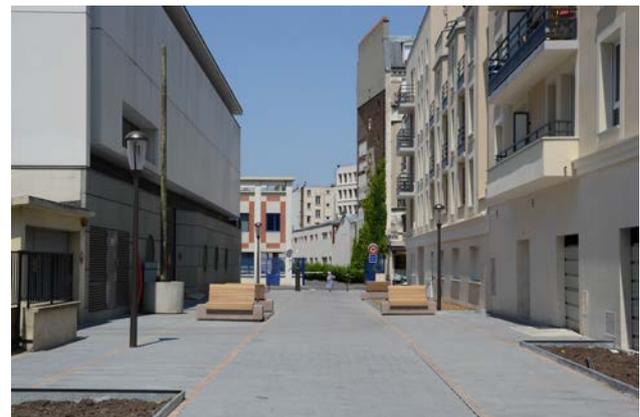
DES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT CONÇUS SPÉCIFIQUEMENT POUR UN CONTEXTE DE RUES ÉTROITES

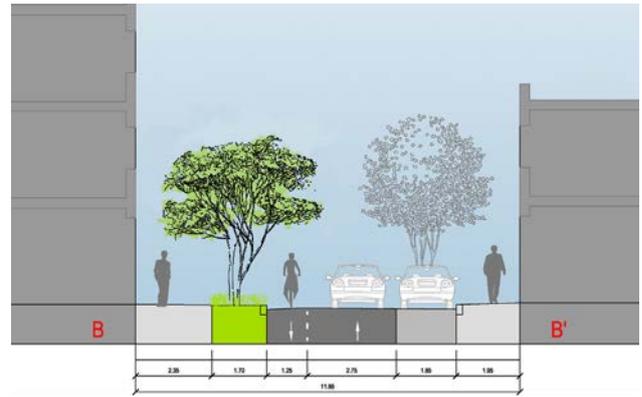
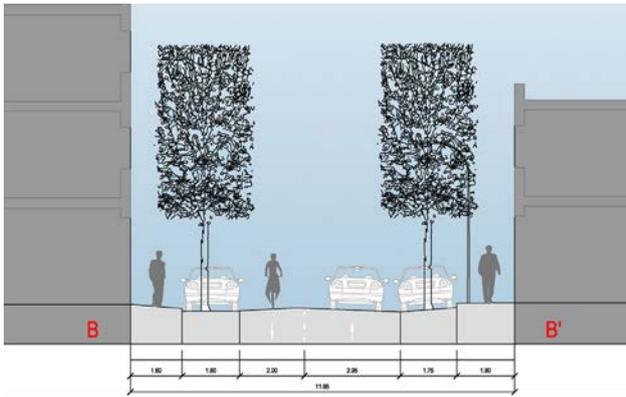
La volonté de planter abondamment le secteur se confrontait à l'exigüité des espaces : des rues étroites, comportant des chaussées en simple sens, et parfois à l'origine des plantations d'alignement.

Les principes suivants ont notamment permis de parvenir à l'objectif souhaité :

- la suppression d'une partie des stationnements,
- le recalibrage des chaussées,
- l'affinement des limites de bandes plantées : en lieu et place des bordures habituelles, ce sont des cornières en tôle galvanisée qui ont été mises œuvre.

La rue Renon avant et après travaux. L'accès aux voitures y est aujourd'hui réservé aux riverains et contrôlé par des bornes.





La rue Massue, contrainte. Coupes et photos avant et après travaux.

LA SYSTÉMATISATION D'AMÉNAGEMENTS DESTINÉS AUX VÉLOS

Avec les travaux, l'ensemble des aménagements a été classé en zone 30, voire ponctuellement en zones de rencontre (zones 20). Des bandes permettant le double sens cyclable ont été réalisées, et des sas vélos aux feux. La signalisation routière a été entièrement refaite en ce sens, avertissant notamment les voitures des double sens à l'approche des carrefours.

Le secteur a également été équipé d'attache vélos.

La rue Eugène Blot avant et après travaux. Une voie en impasse entre des immeubles HBM, menant à un square, traitée en espace de rencontre (zone 20).





Échantillons de granit.



Détail d'assemblage de tôles.

EN DÉTAIL

Les pierres qui habillent les sols des aménagements sont celles qu'on trouve place Diderot : les deux aménagements ont été voulus semblables, se répondant l'un à l'autre aux deux extrémités de la ville. On trouve ainsi du granit bleu du Lanhélin, du gris clair du Tarn et du rose de la Clarté, pour ce qui est des espaces les plus cossus. Les trottoirs courants sont en asphalté, les chaussées en enrobés.

Sur la place Renon, les jardinières permettent d'absorber les différences altimétriques. Leur nivellement est également déterminé par le collet de deux arbres conservés, dont un magnolia.

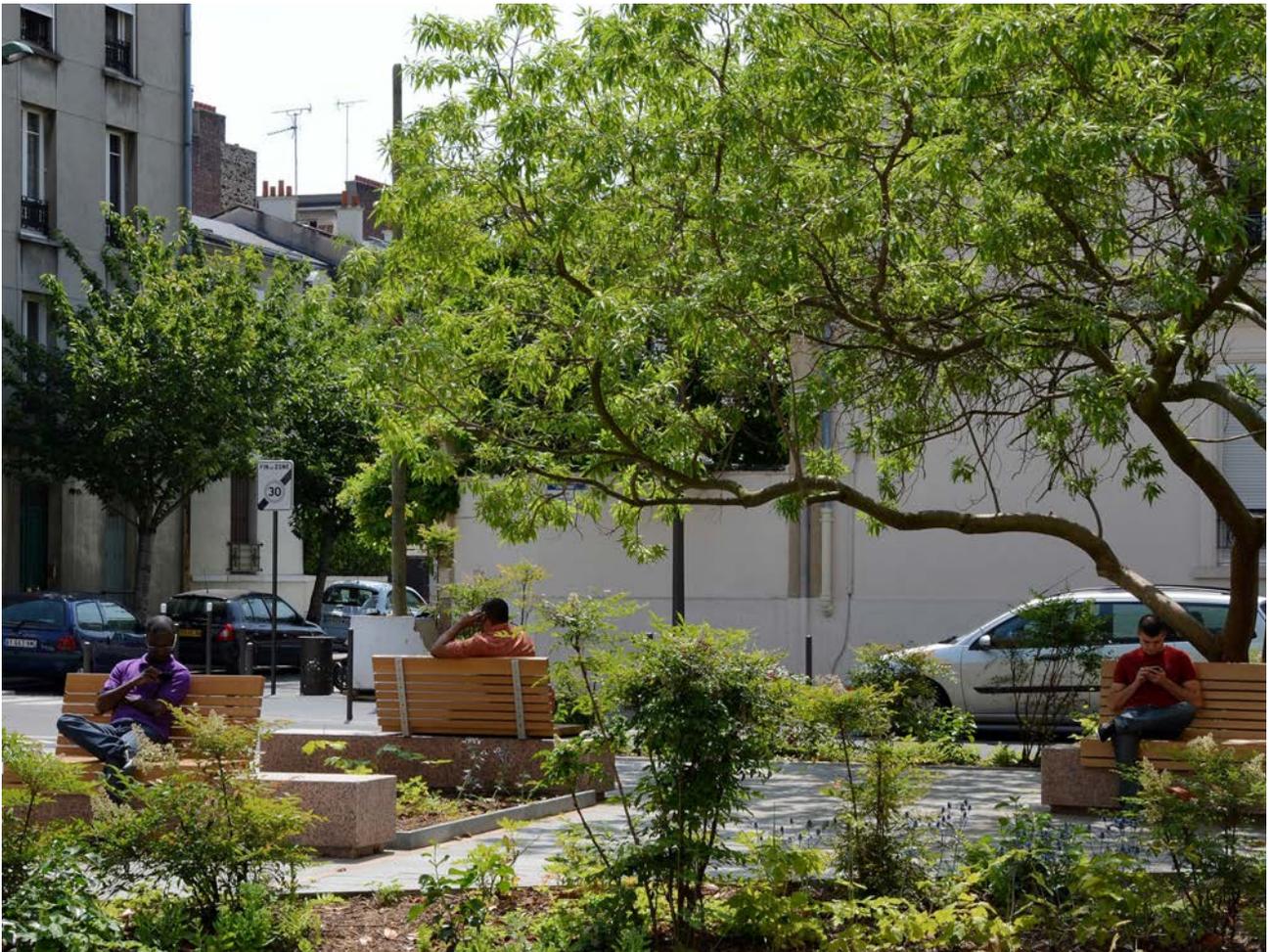
La totalité des plantations a bénéficié d'un arrosage automatique au goutte-à-goutte, à la demande de la Ville, qui a favorisé un développement rapide des végétaux. Les rues sont très vite devenues des « rues jardin ».

Les sols de place Renon avant les plantations : le nivellement s'adapte aux collets des arbres et aux rues adjacentes.



Les sols de la rue Massue à la fin des travaux, avec le réseau d'arrosage automatique qui sera recouvert par un paillage.





PENDANT QUELQUE TEMPS, IL Y A EU DES BANCS

La place et la rue Diderot ont été équipées de bancs. Pas des bancs lambda, des bancs conçus sur mesure, en granit rose breton, avec des assises en bois spécifiquement adaptées. On pouvait s'asseoir sur un revêtement chaleureux et accueillant... ou à côté, sur la pierre. C'était au choix.

Ces bancs devaient faire de ces espaces piétonniers des lieux de séjour, permettre aussi de se reposer un court moment en cas de besoins ; d'ailleurs, le quartier était alors habité par une population pas toujours très jeune.

Les bancs sont restés un an ou deux, tout au plus. Ils ont contribué à qualifier les lieux, les rendre aimables. Ce sont probablement des doléances de riverains qui en ont eu raison... Il en reste aujourd'hui un ou deux au bout d'une rue. Plus rien sur la place. C'est devenu plus aride, malgré le développement des plantes. Les bancs ont changé de place, la Ville les a implanté ailleurs.

Deux missions de définition d'aménagements portant sur des centre-villes

Sceaux & Sèvres [92]

Les deux missions présentées ici ne sont pas des missions de maîtrise d'œuvre. Il s'agit d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans la définition de besoins en matière d'aménagement, la réalisation d'études de faisabilité pré-opérationnelles, ou la préparation de documents de consultation de concepteurs.

Ces missions ont néanmoins chacune comporté une part importante de conception, à des échelles différentes, selon la mission ou le besoin du moment. Ce travail se confrontait par ailleurs en permanence aux avis des municipalités, de leurs services techniques et de leurs élus, impliqués dans le suivi des sujets, marqués par une dimension politique.

L'A.M.O. PLACE DE GAULLE

A.M.O. POUR L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU SECTEUR DE LA PLACE DE GAULLE

Place De Gaulle - Sceaux (92)

LIEU : Sceaux, Hauts de Seine

MAÎTRISE D'OUVRAGE : Ville de Sceaux (référente : Catherine Ranson)

COÛT ESTIMÉ : 4 630 000 € HT

SURFACE : 11 000 m²

ARCHITECTE URBANISTE : MAARU

BUREAU D'ÉTUDES MANDATAIRE : Igrec Ingénierie

PAYSAGISTE : Endroits En Vert

ÉTUDE : 2018 - en cours

RÔLE TENU PAR ANDRZEJ MICHALSKI :

- ▶ Phase 1 / Diagnostic : réalisation du diagnostic et représentation du groupement
- ▶ Phase 2 / Scénarios : développement des scénarios et représentation du groupement
- ▶ Phase 3 / Programme : réalisation du programme et représentation du groupement
- ▶ Phase 4 / Assistance à la consultation des maîtres d'œuvre : appui auprès d'Igrec Ingénierie sur la préparation du DCE
- ▶ Assistance à la concertation
- ▶ Appui ponctuel d'Endroits En Verts sur certains sujets spécifiques aux plantations



◆ Le contexte

Suite à la consultation Inventer la Métropole du Grand Paris (IMGP), un groupement réunissant promoteurs (Pitch, Nacarat) et maîtres d'œuvre (Devillers, CoBe, Béchu et Associés, Iris Conseil, Infra Services) est retenu pour aménager le secteur de la place De Gaulle, lieu central dans la Ville. On l'appellera le Groupement. Le projet comprend des programmes immobiliers et induit d'importantes modifications dans la configurations des espaces publics.

Afin de confronter ses propres besoins aux propositions du groupement, et pour établir un cahier des charges destiné à la consultation d'une maîtrise d'œuvre qui sera en charge de l'aménagement des espaces publics, la Ville souhaite se doter d'une Assistance à Maitrise d'Ouvrage : c'est l'objet de la mission.

◆ La mission

Au cours de la mission, notre groupement :

- établit un diagnostic de l'existant et du projet proposé par les promoteurs,
- assiste la Ville dans ses échanges avec les promoteurs, leurs architectes, ainsi que le Département, qui détient une part importante du foncier et sera pleinement impliqué dans le financement des travaux,
- réalise une synthèse des propositions des promoteurs et du Département,
- assiste la Ville dans sa démarche de concertation, produisant notamment les visuels adaptés,
- établit un pré-programme destiné aux concepteurs des espaces publics qui fera partie des pièces de consultation,
- établit les pièces techniques et administratives de la consultation et assiste la maîtrise d'ouvrage, qui réunit la Ville et le Département, dans ses démarches,
- participera à l'analyse des offres.

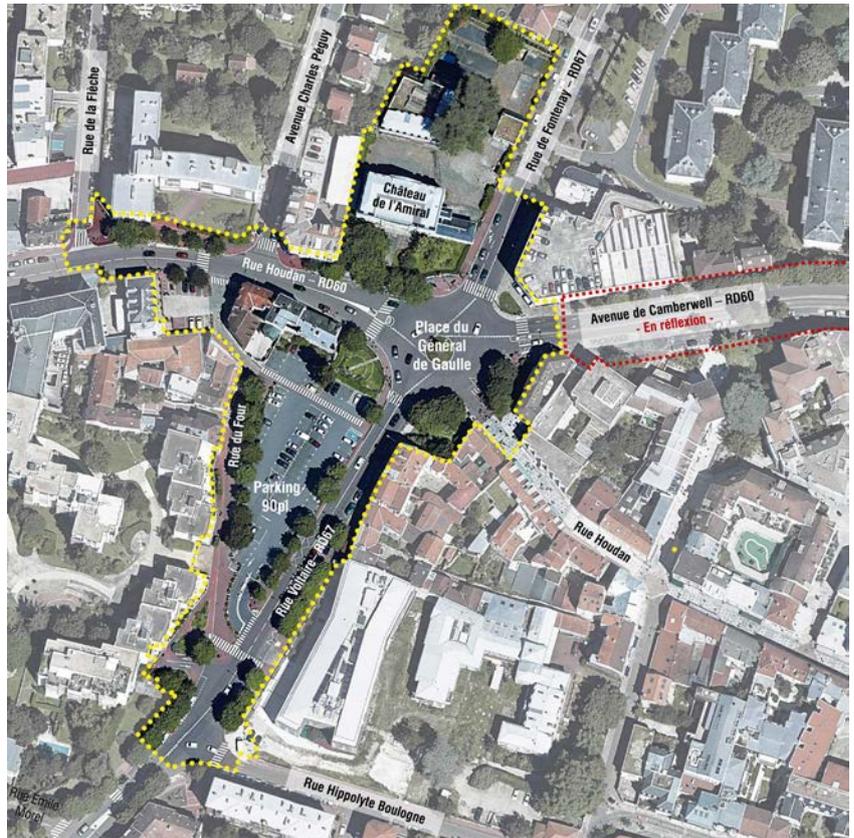
UN SECTEUR URBAIN CENTRAL ET COMPOSITE

Les programmes immobiliers :

- au centre, à l'emplacement de l'actuel parking public, l'opération prévoit la construction de logements en accession et de logements locatifs pour étudiants, de commerces en rez-de-chaussée et d'un parking souterrain public,
- au nord, le « château de l'Amiral », un bel hôtel particulier, sera agrandi et deviendra un centre de formation gastronomique.

Les principaux espaces publics :

- la place-carrefour De Gaulle, croisement de deux routes départementales, sera le cœur des réflexions,
- à l'ouest, la place de la Poste cesse d'être un parking et devient piétonne,
- au centre, la rue Houdan piétonne est prolongée jusqu'à la place de la Poste.

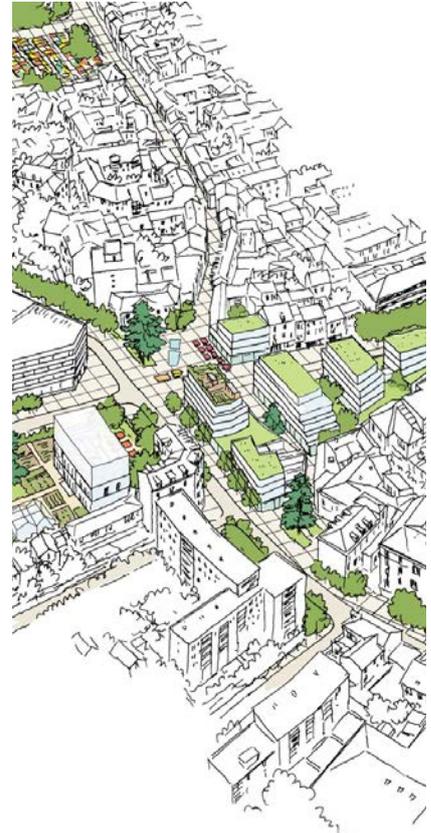


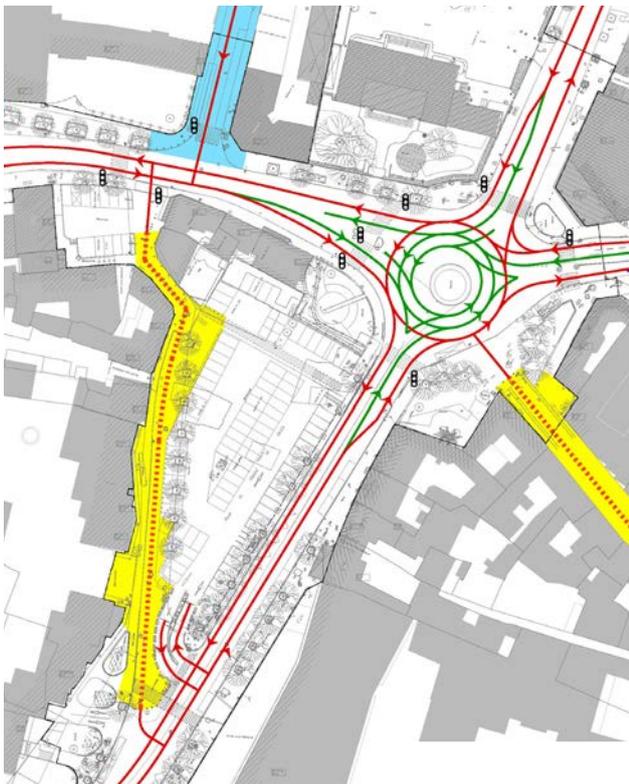
Le périmètre d'intervention.

Plan de faisabilité : synthèse des propositions de la Ville, du Département et Groupement.

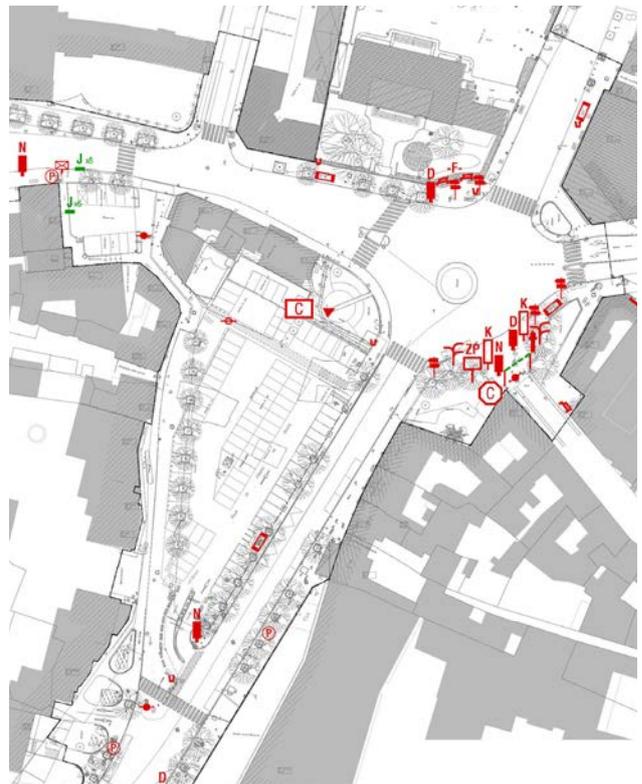


Projet lauréat de la consultation IMGP.





Plan des flux automobiles / état existant.



Plan de recensement du mobilier urbain / état existant.

UNE APPROCHE CARTOGRAPHIQUE

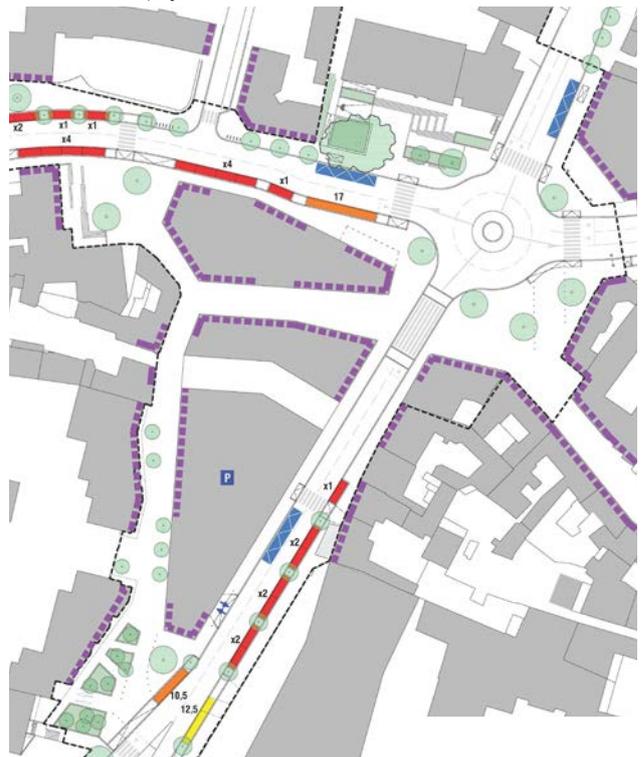
Dès le démarrage de la mission, une approche cartographique a été mise en place. Elle a contribué à réaliser un diagnostic du site thématique, précis et analytique.

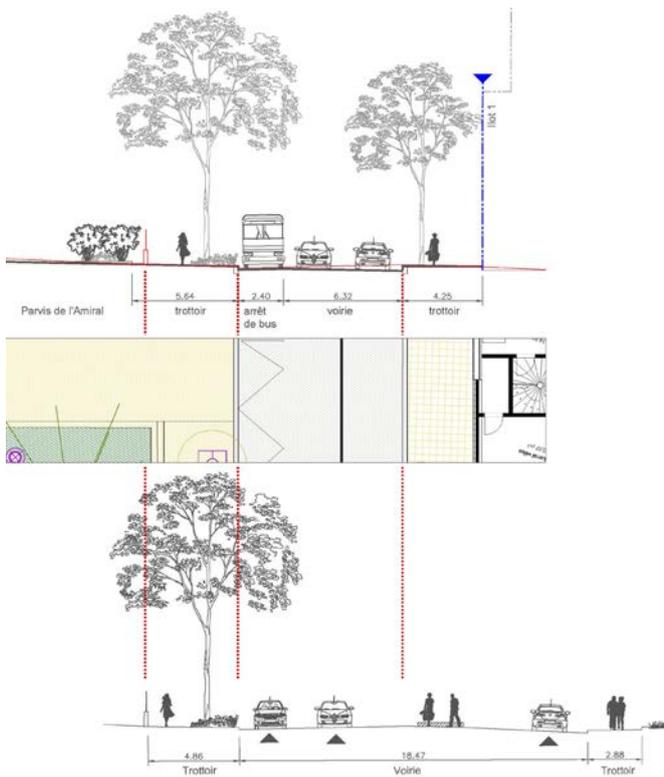
La base cartographique servira à la suite des études : établissement de cartes thématiques, qui serviront jusqu'aux documents de consultation des maîtres d'œuvre.

Les arbres existants et projetés.

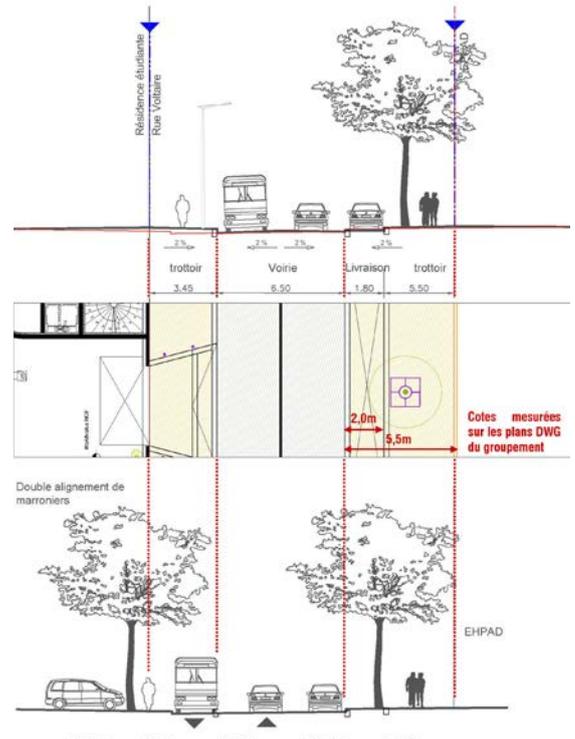


Le stationnement projeté.





Profil projeté et existant de la rue Houdan (doc. CoBe).



Profil projeté et existant de la rue Voltaire (doc. CoBe).

UNE SYNTHÈSE CONTINUE DE DOCUMENTS PRODUITS PAR DIVERS ACTEURS DU PROJET

Les hypothèses de projet sont avancées d'une part par le Groupement, d'autre part par le Département mais également par la Ville à travers notre biais. Au fil de réunions techniques, politiques et publiques, les hypothèses à retenir se précisent, d'autres sont écartées. Des documents de synthèse seront produits pour présenter les choix retenus.

Deux versions du plan-masse qui feront l'objet d'une synthèse (extrait du programme).

Plan-masse élaboré par le Groupement
Dernière version
22.06.2018



Plan-masse élaboré par le Département
Dernière version
08.10.2019



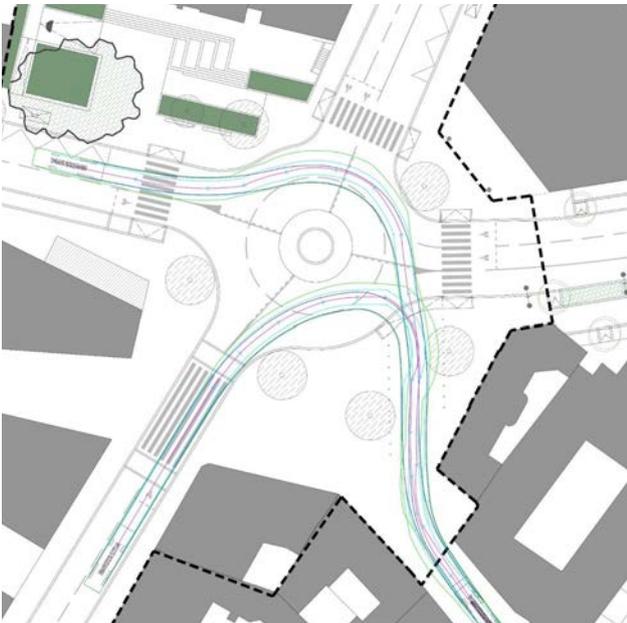


Hypothèse de avec un carrefour en croix. L'espace piéton y gagne, mais la solution déplaît au Département.

LE CARREFOUR DE LA PLACE DE GAULLE

La configuration du carrefour au croisement des voies départementales est une question centrale du projet. Le Département et les services techniques de la Ville sont favorables à un giratoire de dimensions réduites, tandis qu'une partie des élus soutient l'hypothèse du carrefour en croix, avancée par le Groupement, qui va dans le sens d'un aménagement favorable aux piétons. La question est politique, et à l'heure où la consultation des maîtres d'œuvre s'apprête à être publiée, la question n'est pas tranchée.

Étude de l'accès pompiers et livraisons au secteur piétonnier de la rue Houdan.



Principes de nivellement du « Parvis Houdan » accolé au carrefour.





Hypothèse d'aménagement de la place avec monument De Gaulle en fond de scène (retenue) et food truck le long du carrefour.



Hypothèse d'implantation du monument De Gaulle à proximité du carrefour.



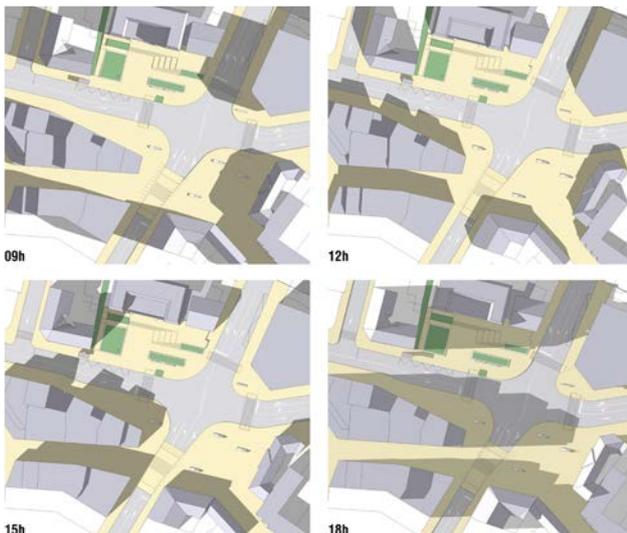
Projet de transformation du Château de l'Amiral (doc. Béchu & Associés).

ACCOLÉE AU CARREFOUR, LA « PLACE DE L'AMIRAL »

La place de l'Amiral sera créée par l'annexion à l'espace public de la cour qui se trouve aujourd'hui devant le Château, après dépose des grilles de clôture. Elle sera la lieu d'une terrasse servant au bistrot gastronomique qui verra le jour au rez-de-chaussée de l'école de cuisine. Les échanges qui ont ponctué la mission ont contribué à préciser les autres aspects de sa programmation : un lieu ouvert pouvant accueillir des événements, et notamment les cérémonies commémoratives devant le monument De Gaulle. Une contrainte d'accès pompiers oblige à maintenir une surface minérale libre de tout obstacle face à l'entrée du bâtiment.

La Ville souhaite également conserver un sophora très ancien, qui impose une contrainte de nivellement par son collet situé 70cm au-dessus niveau des trottoirs. Les terres sont aujourd'hui soutenues par le mur bahut des grilles actuelles : cela sera à repenser.

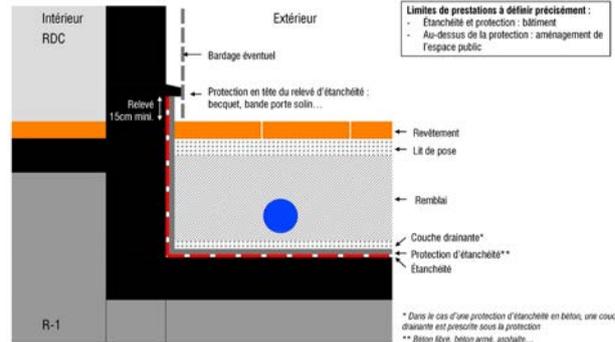
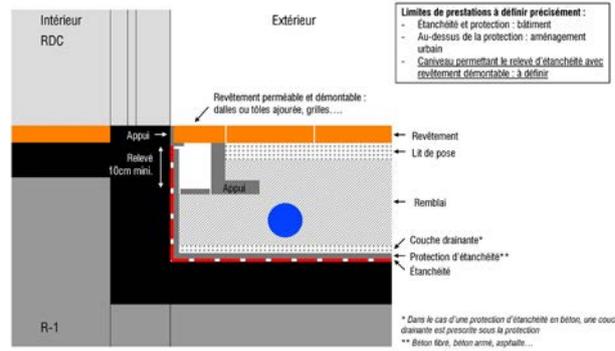
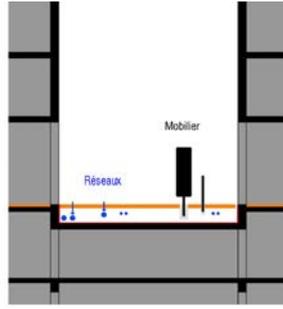
Héliodon / étude d'ensoleillement un 20 avril.



Inscription dans le paysage (planche extraite du programme).



Débat de l'étude paysagère : - ancienne réduction d'espace au niveau des portails rouges - Trottoir actuel : la grille est vue à être déposée, les ouvrages maçonnés derrière et les arbres existants en raison de la contrainte pompiers. Présence importante du pigeon l'iver.

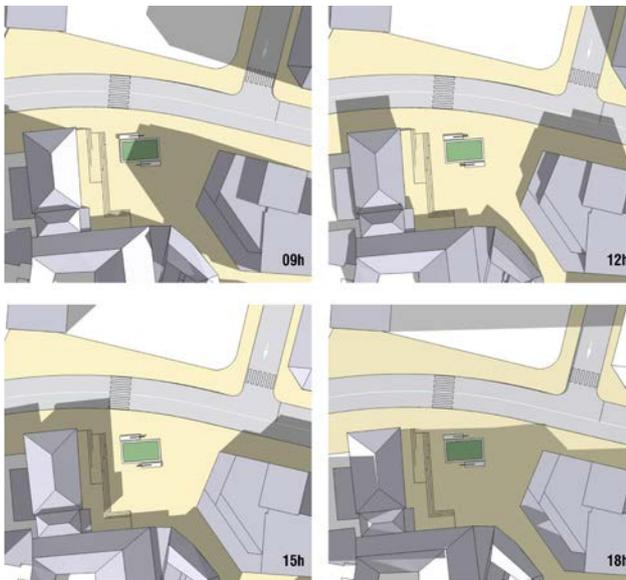


LE « MAIL HODAN » : UN ESPACE PUBLIC SUR DALLE

Un des volets de la mission consistait à assister la Ville dans la mise en place du projet de « Mail Houdan », prolongement de la rue Houdan piétonne et commerçante, à travers l'opération immobilière et au-dessus du parking souterrain conçu par les promoteurs.

Notre mission a consisté à apporter notre savoir-faire technique sur la question, alimenté par les expériences passés d'aménagements sur dalle et de le confronter au projet des promoteurs, qui subira certaines contraintes issues de nos conseils : épaisseur de remblai, positionnement de ventilations au sol, relevés d'étanchéité...

Des prescriptions à l'attention des futurs concepteurs en découleront.

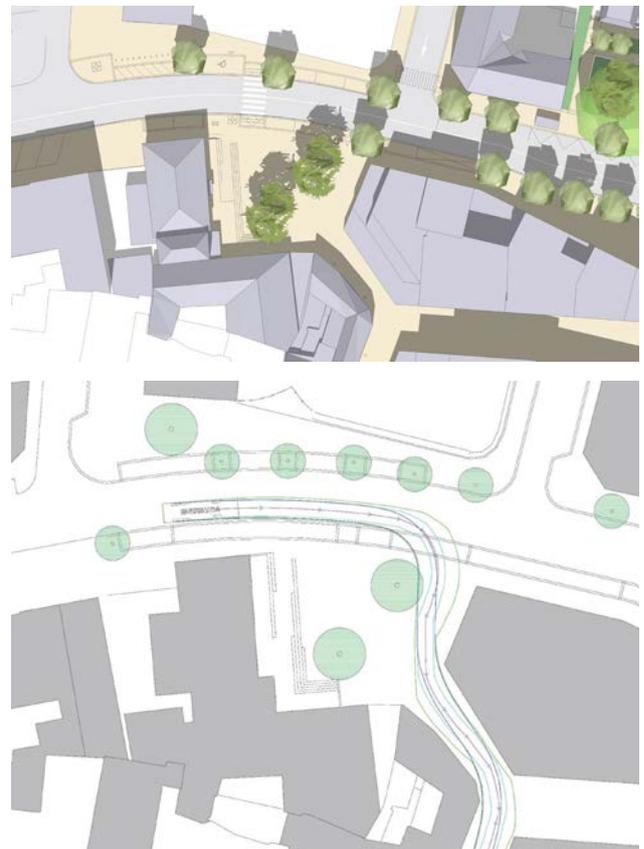


LA PLACE DE LA POSTE

Aujourd'hui parking destiné aux besoins de la Poste, cet espace deviendra un placette piétonne située sur le parcours de la rue Houdan.

La place a fait l'objet de propositions d'aménagement, visant notamment à y inscrire au mieux le passage nécessaire de véhicules : livraisons, poubelles, pompiers...

Le dernier mot reviendra ici à la future maîtrise d'œuvre.





Valenciennes, rue de Paris



Vincennes, rue Raymond du Temps



Paris, Rotonde Ledoux : mise en lumière



Château de Pau : mise en lumière



Tourcoing, place de la République



Paris, place Vendôme



Lyon, place Mérieux : mise en couleurs nocturne



Lyon, la Duchère : mise en lumière monochrome



Deauville, place Mornay



Eclairage bleu de passages piétons



Mobiliers spécifiques, Metz

DES RÉFÉRENCES POUR ILLUSTRER LES INTENTIONS ET PERMETTRE D'ORIENTER LES CHOIX

Des références de projets et d'aménagements ont été apportées au cours de l'étude à l'attention de la Ville, et intégrées au programme à l'attention des futurs concepteurs.

Les principales thématiques illustrées ont été :

- le traitement de sols, et notamment les carrefours revêtus de pierre naturelle, un souhait de élus,
- les mobiliers d'éclairage et la mise en lumière d'architectures remarquables,
- le mobilier urbain,
- les aménagements sur dalle, et notamment la question des relevés d'étanchéité,
- les plantations.



Assises en limite de plantations



Fontaines à boire, modèles sur catalogue (Santa & Cole, Area)



Fontaine devant le Château de l'Amiral, à repositionner



Promenade piétonne sur couverture de voies SNCF (Paris, promenade plantée Claude Lévi-Strauss)



Mobilier multi-usages (fontaine, assise, défense...), parvis de la cathédrale de Reims



Exemples de caniveaux destinés au relevé d'étanchéité

LE PLAN GUIDE ET LA CHARTE

ÉLABORATION DU PLAN GUIDE ET DE LA CHARTE D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

Centre ville - Sèvres (92)

LIEU : Sèvres, Hauts de Seine

MAÎTRISE D'OUVRAGE : Grand Paris Seine Ouest

ARCHITECTE URBANISTE : MAARU

BUREAU D'ÉTUDES MANDATAIRE : BATT

ÉTUDE : 2019 - en cours

RÔLE TENU PAR ANDRZEJ MICHALSKI :

- ▶ Définition de la méthodologie de la mission / proposition du contenu
- ▶ Élaboration du plan-guide et de la charte (avec la collaboration de Morgane Lorrain, architecte junior employée de MAARU)
- ▶ Représentation du groupement en comités politiques et aux réunions de travail, assisté du BATT



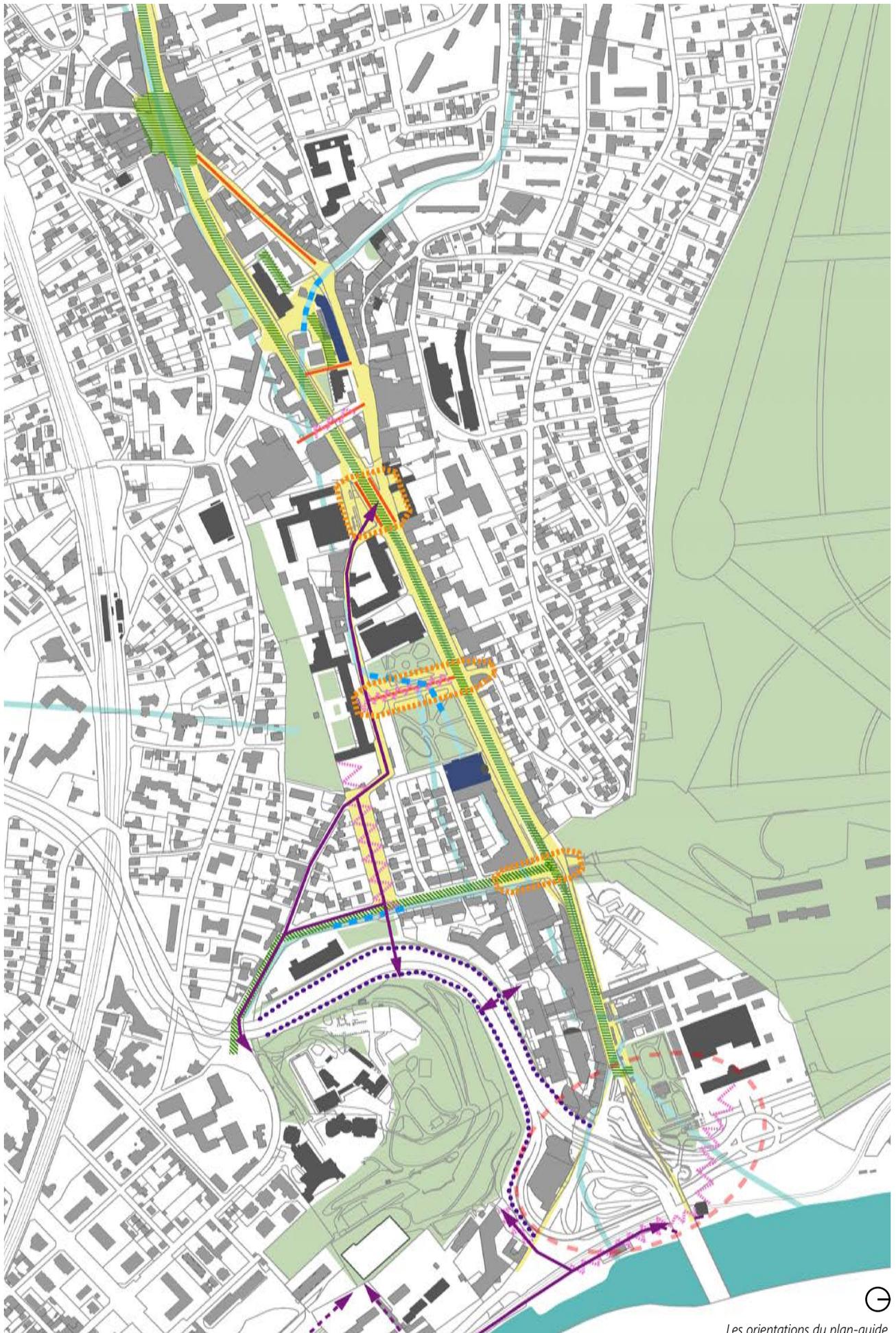
◆ Le contexte

Face à la perspective de voir se réaliser de nombreux projets d'aménagement sur son territoire, notamment par le Département, Grand Paris Seine Ouest a proposé à la ville de Sèvres de définir ses volontés d'aménagement en se munissant d'un plan-guide et d'une charte, garants de la cohérence des aménagements.

◆ La mission

La travail de plan-guide est mené à différentes échelles : celle du centre-ville et de ses abords proches, et celle d'espaces publics spécifiquement ciblés, pour lequel notre groupement élabore des projets d'aménagements, qu'on transcrita sous forme d'orientations pour les aménagements ultérieurs.

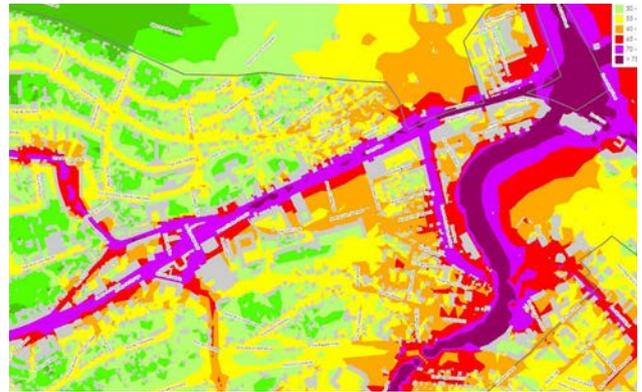
La charte concernera les matériaux de sols, les mobiliers, les plantations, intégrant les sujets liés à la gestion des espaces ainsi que des fournitures.



Les orientations du plan-guide.



Diagnostic urbain : carte d'état major.



Diagnostic urbain : la carte du bruit fait ressortir les infrastructures routières.

LA PARTIE CENTRALE DE LA GRANDE RUE : UN ENJEU DE CENTRE-VILLE COMMERÇANT

C'est un tronçon de rue en centre-ville qui revêt l'aspect le plus commerçant, avec un caractère de centralité. Son aménagement a fait l'objet de nombreuses hypothèses d'aménagement, avec suppression partielle et totale du stationnement et de la circulation automobile. Au final, seule une réfection des sols, avec aménagement d'une partie des stationnements sur trottoir a été retenue, conjointement à une possibilité de fermeture aux voiries certains jours de l'année.

Le stationnement est à Sèvres une question sensible, en raison de la topographie marquée de la ville qui rend les déplacements non motorisés complexes.



Etat existant.



Hypothèse de rue piétonne.



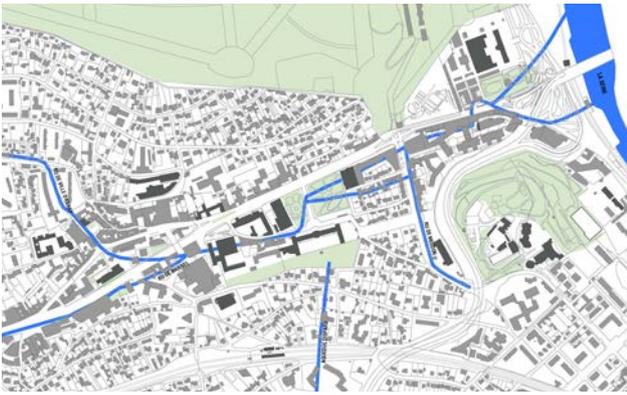
Hypothèse avec stationnement unilatéral.



Hypothèse de rénovation des sols uniquement.

Coupe sur la dernière hypothèse.





Diagnostic urbain : les cours d'eau historiques, pour la plupart canalisés.



Diagnostic urbain : boisement du territoire.

LA RUE CAMILLE SÉE : ÉTUDE DE RÉAMÉNAGEMENT D'UNE PERSPECTIVE HISTORIQUE

La rue Camille Sée fait face à l'ancien bâtiment de la Manufacture Royale de Porcelaine, aujourd'hui Centre International d'Études Pédagogiques. Elle sépare le square Carrier-Belleuse du square Madame-de-Pompadour, et constitue une perspective historique et monumentale, aujourd'hui bordée de deux alignements de marronniers taillés en rideau.

Le plan-guide cherche à atténuer la coupure que constitue la rue dans les squares, tout en mettant en valeur son sol. Différentes hypothèses de fonctionnement sont étudiées, toujours sur le même principe technique d'un plateau pavé rejetant les eaux dans des noues latérales.



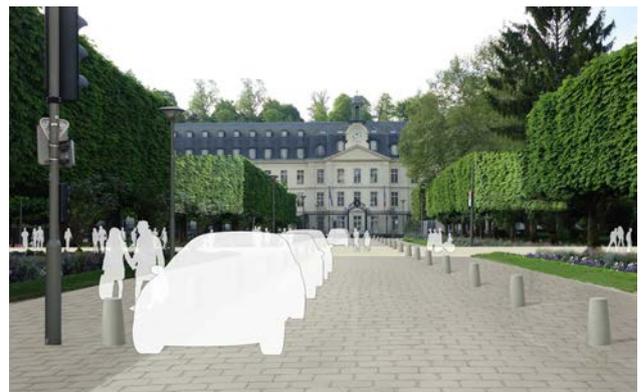
Etat existant.



Le projet de sol : une surface unie offrant diverses possibilités de fonctionnement.



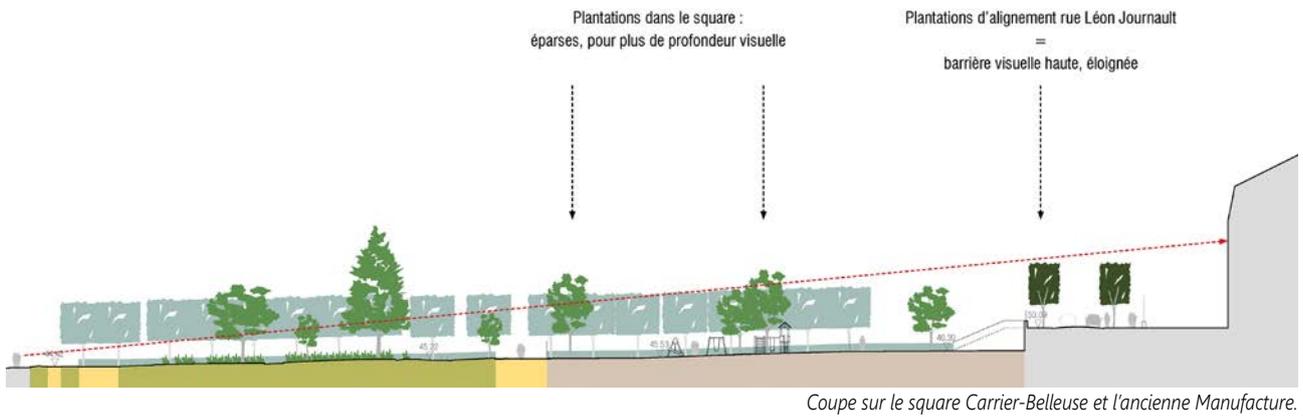
Hypothèse avec double sens et stationnement unilatéral.



Hypothèse de sens unique avec stationnement unilatéral.

Coupe sur la dernière hypothèse.





LES SQUARES CARRIER-BELLEUSE ET MADAME-DE-POMPADOUR

Ce lieu détient une place de choix dans la ville. Il est situé le long de l'ancienne route Royale qui structure la ville, près de la Mairie, et occupe une position de parvis de l'ancien bâtiment de la Manufacture, revêtant la fonction de jardin public.

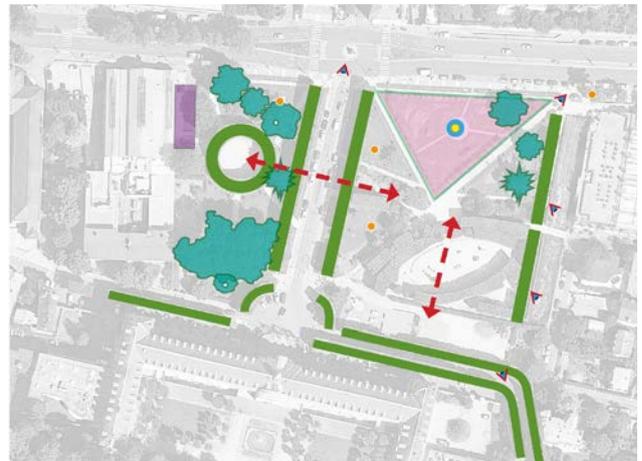
Son double nom est révélateur d'une problématique qu'il soulève : il est coupé en deux, par la rue Camille Sée qui fait également l'objet d'un projet de réaménagement. Mais il y en a d'autres, que la mission de plan guide tenté d'analyser. Elle a également procédé à une étude des données physiques du square et proposé des schémas d'orientation pour sa restructuration, à la fois fonctionnelle et paysagère.

Les propositions développées dans le plan-guide avaient également pour objectif d'intégrer l'arrivée prochaine d'un restaurant avec terrasse en bordure du jardin, accolé à un ensemble culturel comprenant cinéma et théâtre, ainsi qu'un éventuel projet de ferme urbaine.

Etat des lieux.



Enjeux.



Un nouveau schéma possible.



Une hypothèse d'implantation de plans d'eau.





Illustration d'une hypothèse de plan d'eau central.



L'eau dans l'espace public : images de référence.

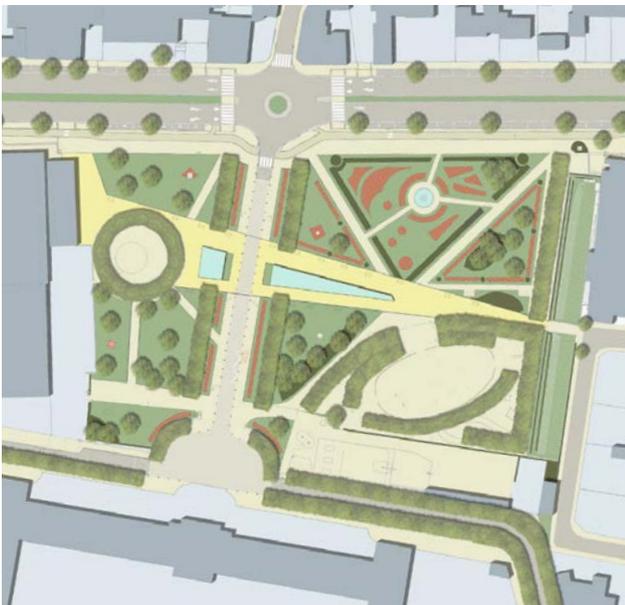
DE L'EAU... POURQUOI ET COMMENT ?

De l'eau dans le jardin, c'était d'abord une volonté politique. Le sous-sol de la ville étant parcouru de cours d'eau canalisés, un projet avait déjà récemment eu recours à cette ressource, l'utilisant comme source de géothermie pour un collège et pour alimenter une fontaine sur le parvis de l'équipement.

La mission n'a pas permis de parvenir à une connaissance technique du parcours des eaux souterraines ; à vrai dire, nous ne savons pas si leur réutilisation est possible. Néanmoins, des propositions ont été faites dans le sens d'une présence d'eau dans le square.

Nous la voulions aimable, source d'usages, et pas seulement de contemplation, comme c'est le cas aujourd'hui dans ce jardin d'aspect classique. A cela s'ajoutaient des propositions de noues drainantes, comme rue Camille Sée.

Plan-masse de l'aménagement illustré plus haut.



L'ancienne Manufacture.





Photomontage du projet de restructuration du pont.

LE PONT DU 8 MAI 1945

Le centre de Sèvres a fait l'objet dans les années 1960-70 d'un remaniement important : le tracé de la route Royale a été « redressé » donnant lieu à l'avenue de l'Europe, qui double à cet endroit le tracé sinueux de l'ancienne route. En même temps a vu le jour un ensemble immobilier partiellement sur dalle, et un pont qui enjambe l'avenue de l'Europe, au-dessus de la perspective nouvellement créée.

Aujourd'hui, ce pont dérange autant qu'il rend service. Il simplifie le parcours de lignes de bus, mais sert aussi de shunt aux voitures et... gêne dans le paysage urbain. Vu d'en bas, ce n'est pas vraiment un bel ouvrage, et sur le dessus, il fait l'objet d'un aménagement à la fois très minéral et banal, assez pauvre.

Pas question dans cette mission d'en proposer la démolition : d'autres l'avaient étudié peu de temps avant nous, et l'hypothèse devait rester un objectif possible mais lointain.

Nous avons proposé de le rendre plus avenant. D'y réduire le trafic, en supprimant un sens de circulation. D'y ménager des trottoirs confortables et supports d'une végétation qui modifierait à la fois le paysage du pont et celui de l'avenue qu'il enjambe.

Les données techniques manquent cependant, et on ne sait pas aujourd'hui ce qui est ici réellement possible.

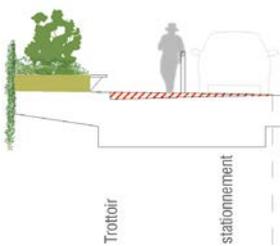




Illustration des intentions de projet sur le parvis.



Références d'aménagements et d'usages possibles.

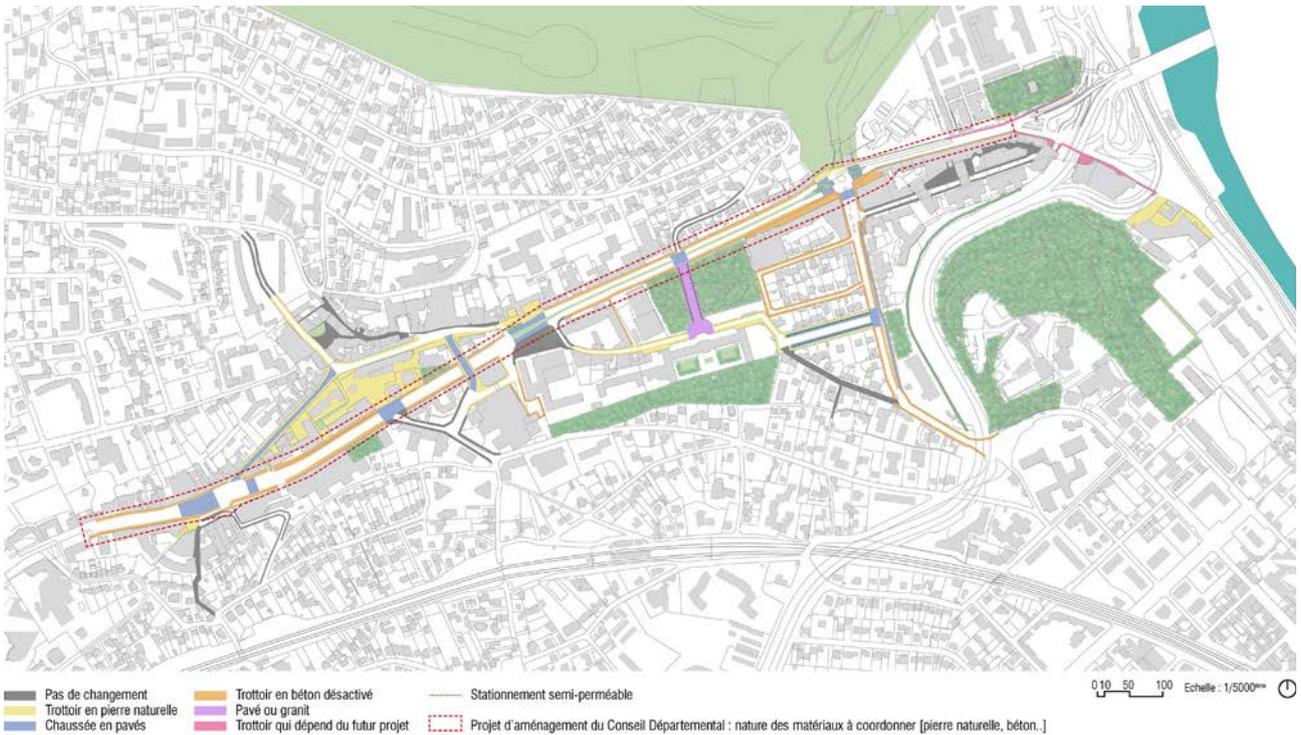
LE PARVIS DE LA MAIRIE : QUELS USAGES ?

L'Hôtel de Ville de Sèvres est implanté le long de l'avenue Royale, devenue départementale. C'est un bâtiment classique qui comporte deux cours d'entrée, assez majestueux. Seulement, on ne le voit pas. Il est bien dissimulé derrière une abondante végétation arbustive, un ginkgo biloba planté devant son entrée, et s'inscrit dans l'alignement des façades de la rue.

En face se trouve le nouveau collège, avec sa géothermie et sa fontaine, qui puisent dans les eaux souterraines. Lui, on le voit. Notre proposition allait dans le sens d'une relation entre les deux équipements, d'une meilleure visibilité de la Mairie, de la création d'un parvis dans le prolongement d'une traversée piétonne mise en valeur de la départementale.

La Ville a tenu à y ajouter une présence d'eau, peut-être pas nécessaire compte tenu du peu de place disponible et de la présence de la fontaine en face. En termes d'usages, la Ville a aujourd'hui encore du mal à croire en un parvis.



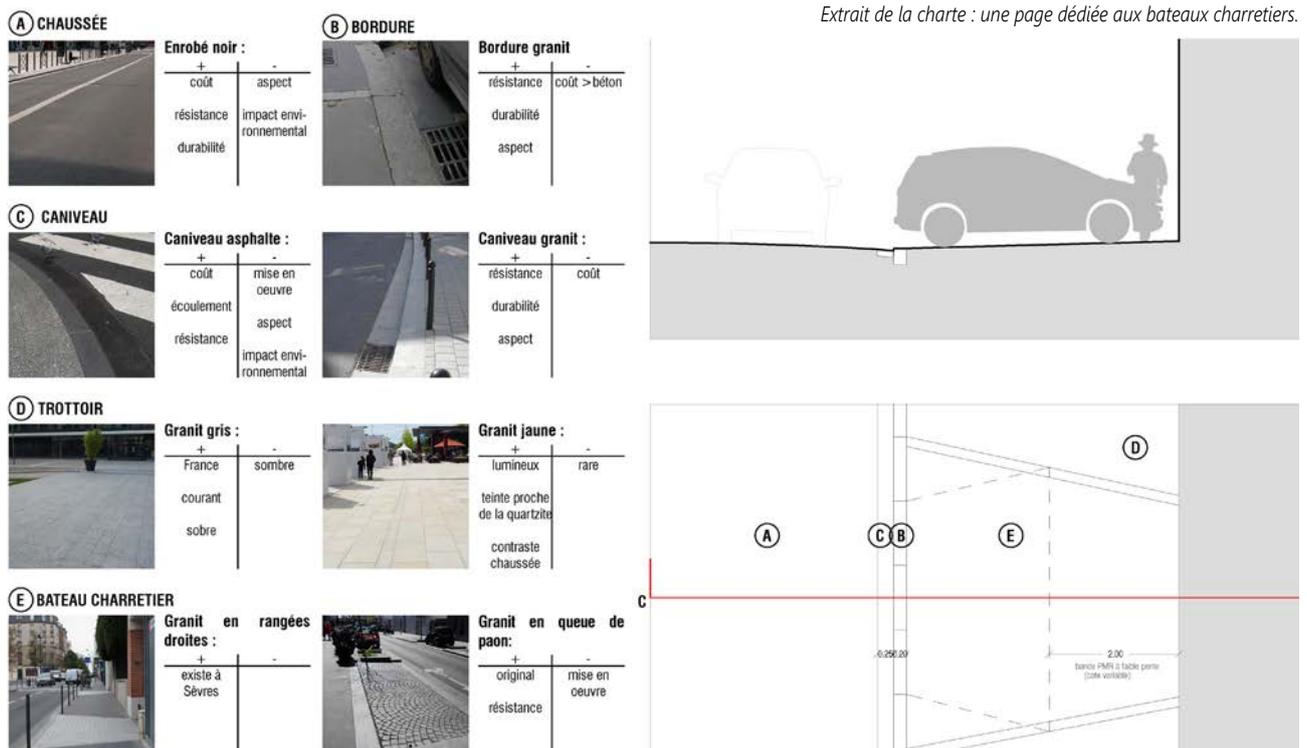


Plan des matériaux projetés.

LA CHARTE D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

Parallèlement au plan-guide a été menée une réflexion sur une charte d'aménagement des espaces publics. Elle a tout d'abord consisté en un recensement quasi des matériaux et matériels aujourd'hui en place dans le centre-ville. Elle s'est alimentée de prescriptions communautaires, notamment pour ce qui est des mobiliers. Elle a ensuite été l'objet de propositions en termes notamment :

- d'agencement des ouvrages et des mobiliers,
- de matériaux et de leur mise en œuvre,
- de principes d'implantation du végétal,
- de principes de gestion des eaux pluviales.



MATÉRIAUX DE RÉEMPLOI

Localisations éventuelles :
 - stationnement «en lincolni»
 - rampants sur chaussée

Pavés de réemploi en stationnement et/ou montées en plateau



Valenciennes - Pierre Gangniet, Empreinte, OTH Nord



Valenciennes - Pierre Gangniet, Empreinte, OTH Nord

SURFACES PARTIELLEMENT PERMÉABLES

Localisations éventuelles :
 - stationnement «en lincolni»
 - parties de trottoirs peu circulées [contre la chaussée, dans le cas de trottoirs larges]
 - squares

Joint enherbés



Quais du canal Saint-Denis, Paris - agence Coloco



Vincennes, Cours Marigny, Althabegolty-Bayle, Peris + Peris, OGI



L'INTÉGRATION DE PROBLÉMATIQUES ENVIRONNEMENTALES

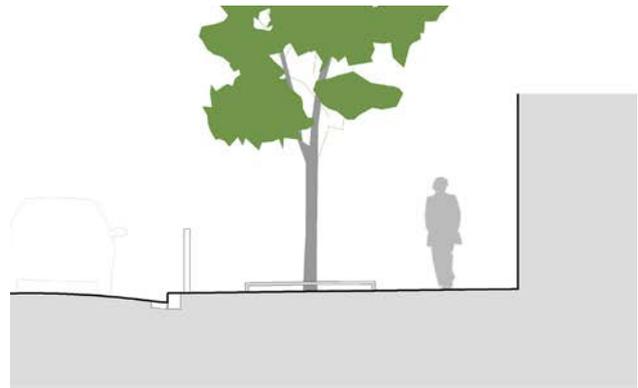
La charte a permis de proposer à la Ville d'élargir ses réflexions sur l'espace public à des problématiques environnementales qui n'étaient pas jusqu'alors au cœur de ses préoccupations :

- le ruissellement des eaux vers des surfaces perméables,
- la création de surfaces partiellement perméables,
- l'attention portée à la provenance des matériaux,
- le réemploi...

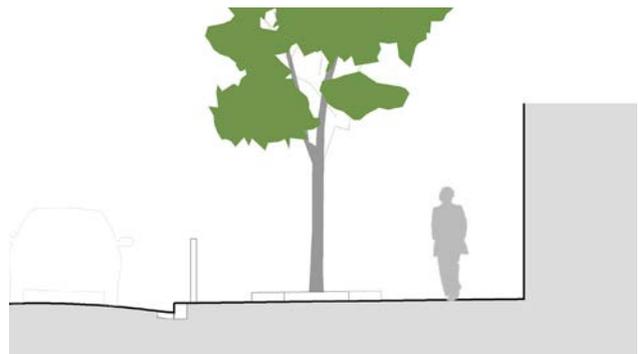
Certaines ont été intégrées. Mais les futurs trottoirs des espaces les plus centraux seront, semble-t-il, malgré tout en quartzite du Brésil.

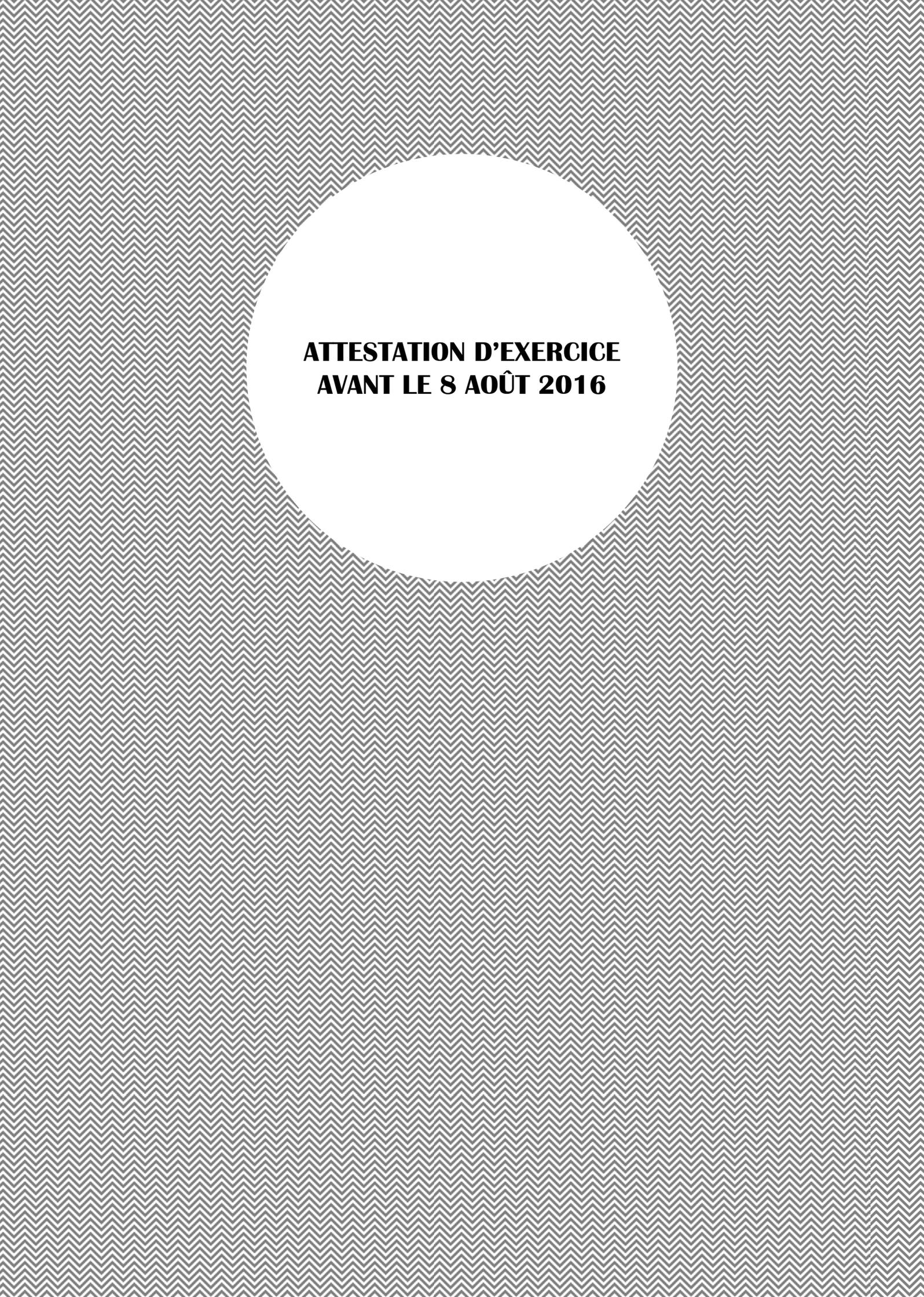


Entourages de pieds de plantations de niveau : ruissellement.



Entourages de pieds de plantations saillants.





**ATTESTATION D'EXERCICE
AVANT LE 8 AOÛT 2016**

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

à jour au 22 avril 2016

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	819 804 089 R.C.S. Bobigny
<i>Date d'immatriculation</i>	22/04/2016
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	MAARU
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée à associé unique
<i>Capital social</i>	5 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	47 Rue de la Beaune 93100 Montreuil
<i>- Mention n° 43227 du 22/04/2016</i>	Le siège social est fixé au domicile du représentant légal pour une durée n'excédant pas 5 ans, en application de l'alinéa 2 de l'article L123-11-1 du code de commerce.
<i>Activités principales</i>	L'exercice de la profession d'architecte, d'urbaniste, et en particulier de la fonction de maître d'oeuvre et toutes missions se rapportant à l'acte de bâtir, à l'aménagement de l'espace et à sa représentation graphique.
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 22/04/2115
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre
<i>Date de clôture du 1er exercice social</i>	31/12/2016

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

<i>Nom, prénoms</i>	MICHALSKI Andrzej
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 24/11/1975 à VARSOVIE (POLOGNE)
<i>Nationalité</i>	Luxembourgeoise
<i>Domicile personnel</i>	47 Rue de la Beaune 93100 Montreuil

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	47 Rue de la Beaune 93100 Montreuil
<i>Nom commercial</i>	MAARU
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	L'exercice de la profession d'architecte, d'urbaniste, et en particulier de la fonction de maître d'oeuvre et toutes missions se rapportant à l'acte de bâtir, à l'aménagement de l'espace et à sa représentation graphique.
<i>Date de commencement d'activité</i>	01/05/2016
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Andrzej MICHALSKI
47, rue de la Beaune
93100 Montreuil
06 14 60 44 10
a.michalski@laposte.net

Objet : attestation d'absence de notification de décision suite à dépôt de demande
d'homologation de rupture conventionnée

Montreuil, le 02 janvier 2016

Je, soussigné, Andrzej Michalski, né le 24 novembre 1975 à Varsovie, Pologne, demeurant à l'adresse mentionnée ci-dessus, atteste que mon mon employeur, Pierre Gangnet, architecte, exerçant au 12 rue Henner à Paris 9ème, a transmis la demande d'homologation de la rupture conventionnée de mon contrat à durée indéterminée dans les délais légaux sans qu'aucune notification s'en suive.

Andrzej MICHALSKI



Pierre Gangnet, architecte

Paris, le 1^{er} mars 2004

Andrzej Michalski
26 rue du Faubourg du Temple

75011 Paris

Monsieur

Je vous confirme les conditions de votre engagement dans mon agence pour un contrat à durée indéterminée à compter du 1^{er} mars 2004.

Vous exercerez, pour le compte de l'agence Pierre Gangnet, 12 rue Henner 75009, les fonctions de dessinateur-projeteur.

Vous vous conformerez à l'horaire de travail de mon agence, à savoir, actuellement du lundi au vendredi, de 9 H à 18 h.

La convention collective applicable est la "Convention Collective Nationale des architectes et ingénieurs salariés, des cadres, techniciens, dessinateurs et employés travaillant dans les cabinets d'architecte ».

En rémunération de votre travail, vous percevrez un salaire mensuel net, pour 151,67 heures, de 2058 euros.

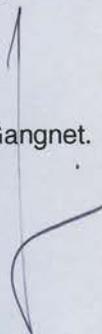
Vous bénéficierez des avantages sociaux suivant :

- Congés payés correspondant à 10% des sommes brutes perçues pendant la période de référence.
- Remboursement de 50% du coupon de carte orange.

Vous voudrez bien nous confirmer votre accord sur la présente lettre, en nous retournant sa copie jointe sur laquelle vous aurez préalablement indiqué la date et porté votre signature précédée de la mention "lu et approuvé"

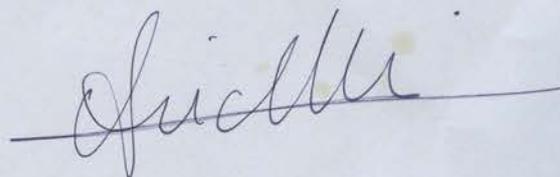
Je vous prie de croire à ma considération.

Pierre Gangnet.



1^{er} mars 2004

lu et approuvé



PIERRE GANGNET
Architecte

Paris, le 30 avril 2003

Andrzej Michalski
26 rue du Faubourg du Temple

75011 Paris

Monsieur,

Je vous confirme les conditions de votre engagement dans mon agence pour un contrat à durée déterminée, pour réaliser les phases DCE du secteur 3 du projet de Valenciennes, à compter du 2 mai 2003 au 30 juin 2004.

Vous exercerez, pour le compte de l'agence Pierre Gangnet, 12 rue Henner 75009, les fonctions de dessinateur-projeteur.

La convention collective applicable est la "Convention Collective Nationale des architectes et ingénieurs salariés, des cadres, techniciens, dessinateurs et employés travaillant dans les cabinets d'architecte ».

En rémunération de votre travail, vous percevrez, un salaire mensuel net, pour 151,67 heures, de 1829.40 euros . En fin de contrat, vous percevrez une prime de 10%, en tant qu'indemnité de précarité.

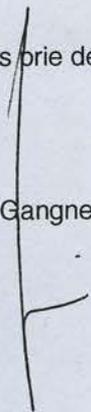
Vous bénéficierez des avantages sociaux suivant :

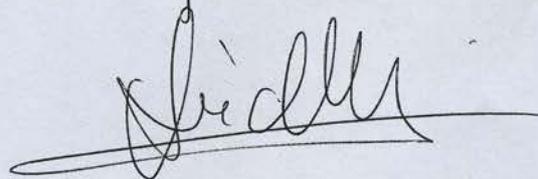
- Congés payés correspondant à 10% des sommes brutes perçues pendant la période de référence.
- Remboursement de 50% du coupon de carte orange.

Vous voudrez bien nous confirmer votre accord sur la présente lettre, en nous retournant sa copie jointe sur laquelle vous aurez préalablement indiqué la date et porté votre signature précédée de la mention "lu et approuvé" .

Je vous prie de croire à ma considération.

Pierre Gangnet.



Andrzej MICHALSKI


muriel pagès architecte
urbaniste

CERTIFICAT DE TRAVAIL

Je soussignée, Muriel PAGÈS – Architecte – Urbaniste,

99 rue du faubourg du Temple à PARIS 10^{ème}

certifie avoir employée

Monsieur Andrzej MICHALSKI demeurant 26 rue du faubourg du Temple à PARIS 10ème

du 16 décembre 2002 au 30 avril 2003 inclus

en qualité de « dessinateur ».

Fait à Paris, le 30 avril 2003.



